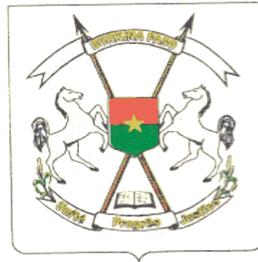


**MINISTRE DE L'ADMINISTRATION  
TERRITORIALE, DE LA  
DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE**



**BURKINA FASO  
Unité-Progrès-Justice**

**STRATEGIE NATIONALE DE LA  
DECENTRALISATION 2024-2028**

*Jun 2024*

## LISTE DES ACRONYMES

<b>ADCT</b>	Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales
<b>AEPS</b>	Adduction d'eau potable simplifiée
<b>AIMF</b>	Association internationale des maires francophones
<b>AIRF</b>	Association internationale des régions francophones
<b>AMBF</b>	Association des municipalités du Burkina Faso
<b>APL</b>	Associations de pouvoirs locaux
<b>AR</b>	Agence régionale
<b>ARBF</b>	Association des régions du Burkina Faso
<b>ARCOP</b>	Autorité de régulation de la commande publique
<b>ASCE-LC</b>	Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
<b>CA</b>	Circonscription administrative
<b>CCA</b>	Chef de circonscription administrative
<b>CCCo</b>	Cadre de concertation communale
<b>CCR</b>	Cadre de concertation régionale
<b>CCS</b>	Coordination communale de sécurité
<b>CCT</b>	Conseil des collectivités territoriales
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CELPAC</b>	Centre de lecture publique et d'animation culturelle
<b>CENI</b>	Commission électorale nationale indépendante
<b>CGCT</b>	Code général des collectivités territoriales
<b>CGLU</b>	Cités et gouvernements locaux unis
<b>CGLUA</b>	Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique
<b>CMP</b>	Cadre de mesure de performance
<b>CNPD</b>	Commission nationale de la planification et du développement
<b>CNSE</b>	Centre national de suivi-évaluation
<b>CONAD</b>	Conférence nationale de la décentralisation
<b>CONASUR</b>	Commission nationale de secours d'urgence et de réhabilitation
<b>CORED</b>	Conférence régionale de la décentralisation
<b>CRSE</b>	Cellule régionale de suivi-évaluation
<b>CSMOD</b>	Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation

<b>CT</b>	Collectivité territoriale
<b>CVD</b>	Conseil villageois de développement
<b>DEL</b>	Développement économique local
<b>DELCoT</b>	Développement économique local et cohérence territoriale
<b>DGB</b>	Direction générale du budget
<b>DGCT</b>	Direction générale des collectivités territoriales
<b>DGDT</b>	Direction générale du développement territorial
<b>DGESS</b>	Direction générale des études sectorielles et statistiques
<b>DGFOMER</b>	Direction générale
<b>FDS</b>	Force de défense et de sécurité
<b>GAR</b>	Gestion axée sur les résultats
<b>GAT</b>	Guichet d'appui technique
<b>ICM</b>	Initiative commune modèle
<b>IDH</b>	Indice de développement humain
<b>INSD</b>	Institut national des statistiques et de la démographie
<b>IUCEC</b>	Identifiant unique du citoyen à l'état civil
<b>MATDS</b>	Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité
<b>MCCAT</b>	Ministère de la communication, de la culture des arts et du tourisme
<b>MDAC</b>	Ministère de la défense et des anciens combattants
<b>MEEA</b>	Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
<b>MEFP</b>	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
<b>MENAPLN</b>	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
<b>MJDG</b>	Ministère de la justice des droits humain et du genre
<b>MOP</b>	Maîtrise d'ouvrage public
<b>MOPL</b>	Maîtrise d'ouvrage publique locale
<b>MRAH</b>	Ministère des ressources animales et halieutiques
<b>MSHP</b>	Ministère de la santé et de l'hygiène publique
<b>MSNAH</b>	Ministère de la solidarité nationale et de l'action humanitaire
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONI</b>	Office national d'identification
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile

<b>PADEL</b>	Programme d'appui au développement des économies locales
<b>PAI</b>	Plan annuel d'investissement
<b>PAQ</b>	Plan d'actions quinquennal
<b>PAT</b>	Plan d'actions triennal
<b>PCD</b>	Plan communal de développement
<b>PDI</b>	Personne déplacée interne
<b>PGE</b>	Prêts et garantie aux emprunts
<b>PGE</b>	Prêt et garantie aux emprunts
<b>PLD</b>	Plans locaux de développement
<b>PM</b>	Premier ministre
<b>PND</b>	Politique nationale de décentralisation
<b>PNDES</b>	Plan national de développement économique et social
<b>POS</b>	Plan d'occupation des sols
<b>PPP</b>	Partenariat public privé
<b>PRD</b>	Plan régional de développement
<b>PS-CSL</b>	Politique sectorielle culture, tourisme, sport et loisir
<b>PSEEA</b>	Politique sectorielle environnement eau et assainissement
<b>PS-GAL</b>	Politique sectorielle gouvernances administrative et locale
<b>PSGE</b>	Politique sectorielle de gouvernance économique
<b>PS-ITCH</b>	Politique sectorielle infrastructure de transport, de communication et d'habitat
<b>PS-TIA</b>	Politique sectorielle transformation industrielle et artisanale
<b>PTA</b>	Plans de travail annuel
<b>PTF</b>	Partenaire technique et financier
<b>PUS-BF</b>	Programme d'urgence pour le sahel-Burkina Faso
<b>RGPH</b>	Recensement général de la population et de l'habitat
<b>SDADDC</b>	Schéma directeur d'aménagement et de développement durable de commune
<b>SDAU</b>	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
<b>SDD</b>	Stratégie décennale de décentralisation
<b>SDELCoT</b>	Stratégie de développement économique local et cohérence territoriale
<b>SIGEC</b>	Système intégré de gestion de l'état civil
<b>SNCooD</b>	Stratégie nationale de coopération décentralisée

<b>SND</b>	Stratégie nationale de la décentralisation
<b>SNDA</b>	Stratégie nationale de déconcentration administrative
<b>SNEC</b>	Stratégie nationale d'état civil
<b>SN-ESU</b>	Stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence
<b>SNRC-AD</b>	Stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation
<b>SP-CONAD</b>	Secrétariat permanent de la conférence nationale de la décentralisation
<b>SPL</b>	Services publics locaux
<b>SRADDT</b>	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
<b>STD</b>	Service Technique déconcentré
<b>TBA</b>	Taux brut d'accès
<b>TBS</b>	Taux brut de scolarisation
<b>TGI</b>	Tribunal de grande instance
<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest -africaine
<b>VDP</b>	Volontaire pour la défense de la patrie

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES .....	i
LISTE DES TABLEAUX .....	ix
LISTE DES FIGURES .....	ix
AVANT-PROPOS.....	x
RESUME EXECUTIF .....	xii
INTRODUCTION .....	1
I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE .....	2
I.1. Analyse du contexte.....	2
<i>I.1.1. Contexte démographique.....</i>	<i>2</i>
<i>I.1.2. Contexte socio-économique.....</i>	<i>2</i>
<i>I.1.3. Contexte politique.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.4. Contexte sécuritaire et humanitaire .....</i>	<i>4</i>
I.2. Cadre organisationnel et institutionnel .....	5
<i>I.2.1. Acteurs étatiques.....</i>	<i>6</i>
<i>I.2.2. Acteurs non étatiques.....</i>	<i>10</i>
I.3. Cadre juridique.....	12
I.4. Analyse des ressources .....	13
<i>I.4.1. Ressources humaines .....</i>	<i>13</i>
<i>I.4.2. Ressources matérielles.....</i>	<i>17</i>
<i>I.4.3. Ressources financières.....</i>	<i>18</i>
I.5. Analyse des politiques et stratégies antérieures et en cours/résultats d'interventions dans le sous-secteur.....	23
<i>I.5.1. Stratégie décennale de la décentralisation 2017-2026.....</i>	<i>24</i>

<i>I.5.2. Stratégie nationale de la déconcentration administrative 2014- 2023</i>	25
<i>I.5.3. Stratégie Nationale de la Coopération Décentralisée 2021-2025...</i>	26
<i>I.5.4. Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation 2012-2015</i>	26
<i>I.5.5. Stratégie Nationale de l'Etat Civil 2017-2021</i>	27
<i>I.5.6. Politique Sectorielle Gouvernances Administrative et Locale 2018-2027</i>	28
<i>I.5.7. Politique Sectorielle Gouvernance économique 2017-2026</i>	29
<i>I.5.8. Politique Sectorielle Environnement, Eau et Assainissement 2018-2027</i>	29
<i>I.5.9. Politique Sectorielle Transformation industrielle et artisanale 2017-2026</i>	30
<i>I.5.10. Plan Sectoriel de l'Education et de la formation 2017-2030</i>	31
<i>I.5.11. Politique Sectorielle Santé 2018-2027</i>	31
<i>I.5.12. Politique Sectorielle Infrastructures de Transport, de Communication et d'Habitat 2018-2027</i>	32
<i>I.5.13. Politique Sectorielle Culture sport et loisirs 2018-2027</i>	32
<i>I.6. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et des menaces</i>	34
<i>I.7. Grands défis à relever</i>	39
<i>I.7.1. L'amélioration de la délivrance des services publics locaux</i>	39
<i>I.7.2. La promotion du développement économique local et cohérence territoriale</i>	39
<i>I.7.3. Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage publique locale</i>	40
<i>I.7.4. Le financement de la décentralisation</i>	40
<i>I.7.5. La gouvernance locale participative</i>	41

	<i>I.7.6. Le pilotage et la coordination de la décentralisation</i> .....	41
II.	ELEMENTS DE LA STRATEGIE .....	42
II.1.	Fondements.....	42
	<i>II.1.1. Au niveau international et communautaire</i> .....	42
	<i>II.1.2. Au niveau national</i> .....	43
II.2.	Vision et objectifs de la stratégie.....	45
II.3.	Les principes directeurs .....	45
	<i>II.3.1. Subsidiarité</i> .....	45
	<i>II.3.2. Territorialisation des politiques publiques et le développement territorial</i> .....	46
	<i>II.3.3. Prise en compte de la sensibilité au genre, à l'équité et à l'inclusion</i> .....	46
	<i>II.3.4. Prise en compte des préceptes du développement durable</i> .....	46
	<i>II.3.5. L'obligation de redevabilité</i> .....	47
III.	LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	47
III.1.	Objectif global et impacts attendus .....	47
III.2.	Axes stratégiques.....	47
	<i>III.2.1. Axe stratégique 1 :«Délivrance des services publics locaux»</i> .....	48
	<i>III.2.2. Axe stratégique 2 :«Développement économique local et cohérence territoriale »</i> .....	49
	<i>III.2.3. Axe stratégique 3 «Maîtrise d'ouvrage publique locale »</i> .....	51
	<i>III.2.4. Axe stratégique 4 « Financement de la décentralisation »</i> .....	53
	<i>III.2.5. Axe stratégique 5 «Gouvernance locale participative »</i> .....	55
	<i>III.2.6. Axe stratégique 6 « Pilotage et coordination »</i> .....	58
IV.	DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	60
IV.1.	Dispositions de mise en œuvre .....	60

IV.1.1. <i>Les instruments de mise en œuvre de la stratégie</i> .....	60
IV.1.2 <i>Les acteurs de mise en œuvre</i> .....	60
IV.1.3. <i>Le cadre organisationnel</i> .....	62
IV.2. Le suivi et l'évaluation.....	62
IV.2.1. <i>Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la stratégie</i> .....	62
IV.2.2. <i>Les outils de suivi et d'évaluation</i> .....	63
IV.3. Le mécanisme de financement.....	63
V. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES .....	63
V.1. Analyse des risques .....	63
V.2. Mesures d'atténuation .....	65
ANNEXE 1 : EFFECTIF DU PERSONNEL PAR CATEGORIE DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER.....	i
ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA DECENTRALISATION .....	ii
ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS ET PROGRAMMES DU MATDS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION AVEC LEURS ZONES D'INTERVENTION ET LEUR MONTANT .....	xvii
ANNEXE 4 : CADRE DE MESURE DE PERFORMANCE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DECENTRALISATION.....	xviii

## LISTE DES TABLEAUX

<b>TABLEAU 1 : REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE ET PAR STRUCTURE DU BUDGET PROGRAMME DECENTRALISATION .....</b>	<b>14</b>
<b>TABLEAU 2 : EFFECTIFS DES RESSOURCES HUMAINES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ...</b>	<b>15</b>
<b>TABLEAU 3 : SITUATION DU MATERIEL DES STRUCTURES DU PROGRAMME BUDGETAIRE DECENTRALISATION EN 2022 .....</b>	<b>17</b>
<b>TABLEAU 4 : SITUATION DES RESSOURCES MATERIELLES DES CT .....</b>	<b>17</b>
<b>TABLEAU 5 : SITUATION DES RESSOURCES FINANCIERES ALLOUEES PAR LE BUDGET DE L'ETAT .....</b>	<b>18</b>
<b>TABLEAU 6 : EVOLUTION DES RESSOURCES PROPRES DES CT .....</b>	<b>21</b>
<b>TABLEAU 7 : EVOLUTION DES RESSOURCES FINANCIERES MOBILISEES DANS LE CADRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>22</b>
<b>TABLEAU 8 : EVOLUTION DES RESSOURCES FINANCIERES MOBILISEES AUPRES DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS .....</b>	<b>22</b>
<b>TABLEAU 9 : SYNTHESE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET DES MENACES .....</b>	<b>34</b>
<b>TABLEAU 10 : ANALYSE DES RISQUES .....</b>	<b>64</b>
<b>TABLEAU 11 : MESURES D'ATTENUATIONS DES RISQUES .....</b>	<b>66</b>

## LISTE DES FIGURES

<b>FIGURE 1 : SITUATION DE L'ABSORPTION DES RESSOURCES FINANCIERES TRANSFEREES .....</b>	<b>20</b>
<b>FIGURE 2 : EVOLUTION DE LA PART DES RESSOURCES PROPRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LES RESSOURCES GLOBALES .....</b>	<b>23</b>

## AVANT-PROPOS

Le Gouvernement burkinabè s'est résolument engagé dans le processus de décentralisation comme option stratégique du développement local et de lutte contre la pauvreté. A cet effet, plusieurs référentiels ont été élaborés et mis en œuvre. Les derniers en date sont adoptés par le décret n°2018-0269/PRES/PM/MATD du 09 avril 2018. Il s'agit de la vision prospective de la décentralisation (VPD), de la politique nationale de décentralisation (PND), de la stratégie décennale de la décentralisation (SDD) et de son premier plan d'action quinquennal (PAQ) 2018-2022. Ces référentiels consacrent le Cycle III de la décentralisation dont les actions ont déjà permis d'enregistrer de nombreux acquis fort appréciables malgré le contexte sécuritaire. Au nombre de ces acquis, l'on peut citer :

- le portage politique de la décentralisation par le Président du Faso ;
- la présidence de la Conférence nationale de la décentralisation par le Président du Faso ;
- la mise en place du système national de suivi évaluation de la décentralisation ;
- la mutation du Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) en Agence nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales (ADCT) pour améliorer le financement des collectivités territoriales ;
- l'élaboration des stratégies de développement économique local et cohérence territoriale ;
- l'élaboration du rapport de suivi annuel de mise en œuvre de la décentralisation.

Malgré ces progrès, le taux de réduction de la pauvreté dans les villes et campagnes reste faible. Les investissements demeurent insuffisants, limitant les efforts des collectivités territoriales à offrir les services publics locaux de qualité et accessibles. En outre, certaines collectivités territoriales sont sous l'emprise de la crise sécuritaire qui annihile les efforts de développement. De même, d'autres peinent à mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux flux importants de personnes déplacées internes.

Pour répondre à ces préoccupations, il s'est avéré urgent pour le gouvernement de relire la stratégie décennale de la décentralisation (SDD) qui a abouti à l'adoption de la stratégie nationale de la décentralisation (SND) et son plan d'action triennal. L'objectif majeur est d'engager au mieux les acteurs de la décentralisation à jouer pleinement leur partition dans la dynamique de sécurisation et de reconquête du territoire national.

Aussi, me plaît-il de saluer la démarche participative et inclusive qui a prévalu tout au long du processus d'élaboration de la stratégie nationale de la décentralisation et de son plan d'actions, qui a permis d'aboutir à un travail d'analyse approfondie et d'une synthèse des principaux enjeux et défis liés au processus de décentralisation.

Je voudrais exprimer ma satisfaction et mes vives félicitations à toutes les parties prenantes dont le don de soi individuel et collectif a permis de formuler la stratégie nationale de la décentralisation et son plan d'action qui ont pris suffisamment en compte les thématiques qui ont motivé son élaboration, à savoir, la donne sécuritaire, la problématique de la cohésion sociale et la dimension de la gestion humanitaire.

C'est aussi le lieu de remercier l'ensemble des représentants des départements ministériels et des structures du ministère en charge de la décentralisation, des Organisations de la Société Civile, des associations des faïtières des pouvoirs locaux, du Secrétariat Exécutif de la Politique Nationale de Développement (SE/PND), de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) et tous ceux dont les remarques et suggestions fort pertinentes ont permis d'obtenir ce document définitif.

Dans la même veine, je voudrais saluer l'importante contribution des partenaires techniques et financiers dans leur ensemble pour leur accompagnement constant de notre processus de décentralisation.

Cette stratégie se veut un document de convergence de la politique gouvernementale pour guider et stimuler l'action et la participation de tous les acteurs. C'est pourquoi, j'invite tous les acteurs clés de la décentralisation à accompagner le Ministère en charge de la décentralisation pour la mise en œuvre réussie de la stratégie nationale de la décentralisation 2024-2028 et son plan d'action triennal 2024-2026.

Le Ministre de l'Administration  
Territoriale et de la Mobilité

**Emile ZERBO**

*Magistrat*

*Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè*

## RESUME EXECUTIF

La Stratégie nationale de la décentralisation (SND) est le document d'opérationnalisation de la Politique nationale de décentralisation (PND) pour les cinq (05) prochaines années.

L'élaboration de la SND 2024-2028 intervient dans un contexte national marqué par les crises sécuritaire, humanitaire et de cohésion sociale qui constituent des défis majeurs et urgents à relever. Elle a été élaborée sur la base du rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan d'action quinquennal (PAQ) 2018-2022 et tient compte des orientations du Plan national de développement économique et social (PNDES), phase II et du Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD).

La vision de la stratégie est qu'à l'horizon 2028, **les communes et les régions disposent de capacités financières, humaines et techniques suffisantes pour impulser le développement socio-économique local inclusif en lien avec leurs potentialités et fournir des services de base accessibles aux populations.**

Son objectif global est **d'impulser un développement local harmonieux reposant sur une gouvernance locale vertueuse et sur la valorisation des potentialités locales et le renforcement de la résilience des collectivités territoriales.**

De façon spécifique, il s'agit de valoriser les potentialités locales et de renforcer les capacités des collectivités territoriales (CT) afin de disposer de ressources financières soutenables, de ressources matérielles adéquates et de ressources humaines compétentes pour booster un développement durable et inclusif.

Les impacts attendus de la mise en œuvre de la SND sont : (i) la gouvernance au niveau local est améliorée, (ii) des services publics de qualité et accessibles sont offerts aux populations et (iii) le développement économique local (DEL) est promu.

La SND est bâtie autour de six (06) axes stratégiques suivants : (i) délivrance des services publics locaux, (ii) développement économique local et cohérence territoriale, (iii) maîtrise d'ouvrage publique locale, (iv) financement de la décentralisation, (v) gouvernance locale, (vi) pilotage et coordination.

Chaque axe stratégique se décline en objectifs stratégiques, effets et actions.

La SND est mise en œuvre à travers le plan d'action triennal glissant et le plan de soutien de communication à la décentralisation. Ces instruments sont déclinés en axes, en actions et en activités assorties de coûts estimatifs, en responsables de mise en œuvre ainsi qu'un planning de la mise en œuvre.

Les actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette stratégie requièrent l'implication et la participation de l'ensemble des acteurs de la décentralisation. Le ministère en charge de la décentralisation pilote la mise en œuvre de la SND en collaboration avec les autres départements ministériels. Plusieurs autres acteurs sont parties prenantes comme les collectivités territoriales, les faitières des collectivités territoriales, le secteur privé, les Organisations Non Gouvernementales/Associations de Développement (ONG/AD) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le mécanisme de suivi et d'évaluation est organisé à trois niveaux à savoir le niveau national, régional et communal.

Au niveau national, le suivi de la SND est assuré par le Secrétariat Permanent de la Conférence Nationale de la Décentralisation (SP-CONAD).

Au niveau régional et communal, le suivi est assuré par le Gouverneur à travers la Cellule régionale de suivi-évaluation (CRSE) qui est chargée de la collecte des données auprès des CT, des structures déconcentrées, des projets et programmes, des faitières des CT, des OSC, etc.

La stratégie de financement de la SND prévoit des rencontres de plaidoyers pour la mobilisation des ressources auprès des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, des burkinabè de l'extérieur, des organisations de développement, etc.

Les principaux risques susceptibles de porter préjudice à l'atteinte des résultats escomptés et pour lesquels des mesures d'atténuation ont été définies sont : (i) l'instabilité socio-politique, (ii) l'instabilité institutionnelle, (iii) l'effritement de la cohésion sociale et de la paix, (iv) l'aggravation de l'insécurité, (v) la faible adhésion des acteurs, (vi) la faible mobilisation des ressources financières et (vii) les aléas climatiques.

## INTRODUCTION

La décentralisation au Burkina Faso a été consacrée dans la Constitution du 02 juin 1991 qui dispose que : « le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales » et que « la loi organise la participation des populations à la libre administration des collectivités territoriales » (article 143 et 145).

Elle constitue au sens de la politique nationale de décentralisation (PND) un processus de transfert de compétences au profit d'entités territoriales jouissant de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et de gestion, à travers la responsabilisation des représentants élus au niveau local.

Depuis la constitutionnalisation de la décentralisation au Burkina Faso, sa mise en œuvre a connu deux grands cycles :

- le cycle I de 1993 à 2003 avec comme faits majeurs, la création de la Commission nationale de la décentralisation, l'adoption des Textes d'orientation de la décentralisation (TOD) et la mise en place de 33 conseils municipaux, puis de 49 conseils municipaux à l'issue d'élections locales ;
- le cycle II de 2004 à 2015 marqué par l'adoption du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la communalisation intégrale du territoire du Burkina Faso avec la mise en place de conseils municipaux dans 302 communes rurales en plus des 49 communes dites urbaines et l'adoption du Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD).

L'état des lieux de la décentralisation réalisé en 2016 à l'issue des deux premiers cycles a relevé des acquis et des limites du processus. Sur la base de ces limites, le gouvernement s'est engagé dans un cycle III de la décentralisation afin de mieux promouvoir le développement du pays avec l'implication de collectivités territoriales capables de produire des services publics locaux accessibles et de qualité et d'impulser un développement économique local durable et inclusif.

Le cycle III de la décentralisation s'appuie désormais sur des référentiels prospectifs et stratégiques adoptés en avril 2018 que sont la Vision Prospective de la Décentralisation (VPD) à l'horizon 2040, la Politique Nationale de Décentralisation (PND) à l'horizon 2040, la Stratégie Décennale de la Décentralisation (SDD) couvrant la période 2017-2026 et son premier Plan d'Action Quinquennal (PAQ) 2018-2022.

La SDD a été mise en œuvre dans un contexte national marqué par la crise sécuritaire, humanitaire et une fragilité du tissu social. Après cinq (05) années de mise en œuvre de la SDD, une évaluation à mi-parcours a été réalisée. Il en ressort que la SDD n'apporte pas de réponses efficaces aux nouveaux défis auxquels le pays fait face.

Pour relever ces nouveaux défis, la révision de la SDD et de son plan d'action est rendue plus que nécessaire.

La présente Stratégie Nationale de la Décentralisation (SND) est élaborée pour une durée de cinq (05) ans (2024-2028) suivant une démarche participative et itérative et a connu les phases ci-après :

- l'analyse diagnostique dégagant les grands défis de la décentralisation ;

- la rédaction de la stratégie et son plan d'actions ;
- la validation ayant permis de disposer d'un projet de stratégie et de son plan d'actions à soumettre à la Commission Nationale de la Planification du Développement (CNPDP) pour examen.

La présente stratégie s'articule autour des points ci-après : (i) analyse diagnostique, (ii) éléments de la stratégie, (iii) orientations stratégiques (iv) dispositions de mise en œuvre de suivi et d'évaluation, (v) analyse et gestion des risques.

## **I. ANALYSE DIAGNOSTIQUE**

L'analyse diagnostique porte sur le contexte, le cadre institutionnel et organisationnel, le cadre juridique, l'évaluation des ressources, le bilan de la mise en œuvre des politiques passées et en cours et l'identification des grands défis à relever.

### **I.1. Analyse du contexte**

Cette partie consiste à faire une analyse du contexte démographique, socioéconomique, politique, sécuritaire, sociale et humanitaire tout en faisant ressortir l'évolution des différents indicateurs en lien avec la décentralisation.

#### ***I.1.1. Contexte démographique***

La population burkinabè est passée de 10 312 609 en 1996 à 14 017 262 en 2006 puis à 20 505 155 habitants en 2019<sup>1</sup>. Cette population s'est accrue à un rythme moyen de 3,1% entre 1996 et 2006 avant de se situer à 2,9% entre 2006 et 2019.

La structure de cette population est composée de 48,3% d'hommes contre 51,7% de femmes en 2019. La population est en majorité rurale avec un taux de 73,9% contre un taux d'urbanisation de 26,1%. Elle est majoritairement jeune, avec 45,3% qui a moins de 15 ans et 32,6% entre 15 et 34 ans.

Les mouvements des populations sont marqués par une migration interne qui touche 2 338 987 personnes vivant dans des communes où elles ne sont pas nées soit 13,8% de la population recensée. Quel que soit le type de migration interne, on remarque que les migrations intra-provinces (entre communes à l'intérieur de la province) et les migrations inter-régionales (entre régions) sont importantes<sup>2</sup>.

La structure de cette population en majorité jeune représente un atout pour la décentralisation mais, une charge sociale si les conditions relatives à la réalisation d'infrastructures socioéconomiques et à la création d'emplois décents par les collectivités territoriales ne sont pas réunies pour son plein épanouissement.

#### ***I.1.2. Contexte socio-économique***

Après les crises socio-politiques des années 2014 et 2015, l'économie burkinabè a connu un net rebond en 2016 (+4,4%) suivi par une phase de consolidation qui a porté la

---

<sup>1</sup> Cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Résultats définitifs juin 2022

<sup>2</sup> Cinquième Recensement général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso, Résultats préliminaires septembre 2020t

croissance jusqu'à 6,7%<sup>3</sup> en 2018. En 2020, la croissance est tombée à 2,5% sous les effets conjugués de la pandémie du Covid-19, de l'insécurité persistante et de la poursuite des mouvements de revendications sociales<sup>4</sup>.

L'incidence de la pauvreté monétaire a connu une légère baisse entre 2009 et 2018 tandis que entre 2018 et 2021 elle a connu une hausse. En effet, elle est passée de 46,7% en 2009 pour un seuil de 108 454 FCFA, à 41,4% en 2018 pour un seuil de pauvreté de 194 629 FCFA. Entre 2018 et 2021, la situation nationale a été caractérisée par une tendance haussière de l'incidence de la pauvreté de l'ordre de 1,8 point de pourcentage passant de 41,4% à 43,2% pour un seuil de 247 806 FCFA.

Selon les résultats du EHCM 2021, la distribution de l'incidence de la pauvreté par région administrative indique une forte incidence de la pauvreté dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun. Dans ces cinq régions, plus d'une personne sur deux vit en dessous du seuil national de pauvreté.

L'incidence de la pauvreté a augmenté de 31,9 points dans la région du Sahel, de 16,3 points dans les Cascades et de 8,9 points dans la région de l'Est.

Le pays reste vulnérable aux chocs exogènes tels que les variations pluviométriques, les crises financières et pétrolières internationales et l'instabilité sous régionale.

Les problèmes de sécurité alimentaire sont récurrents et la malnutrition reste très importante ; environ 30% de la population est confrontée à une insécurité alimentaire chronique. Le niveau de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Burkina Faso était de 0,449 en 2021, classant le Burkina Faso dans la catégorie des pays à faible niveau de développement et au 184<sup>e</sup> rang parmi 191 pays et territoires classés<sup>5</sup>.

Sur le plan de l'éducation, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 88,5 % en 2017 à 85,8% en 2022, soit une baisse de 2,7 points de pourcentage. Le taux brut de scolarisation au post-primaire, quant à lui, est passé de 49,0% en 2017 à 45,2% en 2022 soit une baisse de 3,8 points de pourcentage.

Quant au taux brut d'accès (TBA) au primaire, il est passé de 102,6% en 2017 à 95,2% en 2022, soit une régression de 7,4 points de pourcentage.

En dépit de la baisse constatée des indicateurs d'accès du fait de la fermeture de certaines écoles en raison de l'insécurité, le taux d'achèvement au primaire a connu une progression de 1,7 point de pourcentage entre 2017 et 2022. En effet, ce taux est passé de 60,3 % en 2017 à 62% en 2022.

Toutefois, pour ce qui est des écoles fermées, des mesures ont été prises pour l'accueil des élèves déplacés à travers la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'Education en Situation d'urgence (SN-ESU).

Aussi, selon les données des RGPH 2006 et 2019, le taux d'alphabétisation est passé de 22,5% en 2006 à 29,7% en 2019 soit un gain de pourcentage de 7,2 points. Cela a permis de rehausser la qualité des ressources humaines au service de l'économie nationale.

---

<sup>3</sup> PNDES II

<sup>4</sup> Idem

<sup>5</sup> Rapport sur le Développement humain 2021-2022. PNUD. [http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr\\_theme/country-notes/fr/BFA.pdf](http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/BFA.pdf)

En 2022, l'indice de parité (fille/garçon) du Taux brut d'admission (TBA) au primaire est de 0,97, au post-primaire de 1,1 et au secondaire de 0,88. Le taux brut de scolarisation (TBS) des filles est passé de 89,0 % en 2017 à 86,4% en 2022 et l'indice de parité est resté constant sur la période. Le taux d'achèvement des filles (TAP) est passé de 64,3% en 2017 à 66,5% en 2022 au primaire et de 35,3% en 2017 à 36,1% en 2022 au post-primaire, soit une hausse de 0,8 points de pourcentage.

Sur le plan sanitaire, selon les données des RGPH 2006 et 2019, l'espérance de vie à la naissance est passée de 56,7 ans en 2006 à 61,9 ans en 2019. Selon le sexe, l'espérance de vie à la naissance des hommes est passée de 55,8 en 2006 à 60 ans en 2019. Celle des femmes est passée de 57,5 en 2006 à 64 ans en 2019. Selon le milieu de résidence, en milieu rural, l'espérance de vie à la naissance est passée en 2006 de 55,1 à 60,9 ans en 2019. En milieu urbain, l'espérance de vie est de 65,1 ans en 2019. L'évolution de ces indicateurs traduit l'amélioration du système sanitaire au Burkina Faso.

Par ailleurs, le ratio de mortalité néonatale est passé de 23,2 pour mille en 2015 à 26 pour mille en 2019. Le rayon moyen d'action théorique est passé de 6,8 en 2015 à 6,2 en 2020. La proportion des formations sanitaires remplissant les normes minimales en personnel est passée de 94,3% en 2015 à 85,4% en 2020<sup>6</sup>.

En matière de chômage, le 5<sup>e</sup> RGPH (2019) a estimé le taux de chômage au sens du BIT<sup>7</sup> à 7,1%. Les femmes sont plus affectées par le chômage (8,8%) que les hommes (5,6%). Le chômage est deux fois plus élevé en milieu urbain (10%) qu'en milieu rural (5,1%). Les régions les plus touchées par le chômage sont le Sahel (17,1%) et le Nord (10,1%).

### ***1.1.3. Contexte politique***

Le contexte politique burkinabè, depuis l'instauration de la démocratie en 1991, a été caractérisé par une relative stabilité. Cependant, à partir de 1998, des périodes de remous sociopolitiques ont été enregistrées et ont atteint leur paroxysme en 2014 avec l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre suivie d'une transition 2014-2015. Le retour à l'ordre constitutionnel normal s'est matérialisé en novembre 2015 par l'organisation des élections couplées présidentielle/législative. Ce retour à l'ordre constitutionnel normal a été marqué par un engouement des acteurs accompagné d'une volonté politique pour une promotion accrue de la décentralisation. Toutefois, l'élan de renforcement de la démocratie, consolidé avec la tenue des élections présidentielle et législative en 2020 s'est estompé respectivement, le 24 janvier 2022 et le 30 septembre 2022 avec un changement institutionnel et la mise en place d'une nouvelle transition.

Ces changements institutionnels intervenus au sommet de l'Etat ont entraîné la dissolution des conseils de collectivités territoriales remplacés par les délégations spéciales. Cette instabilité affecte la conduite de la décentralisation.

### ***1.1.4. Contexte sécuritaire et humanitaire***

A l'instar de certains pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso, connaît un contexte sécuritaire difficile.

---

<sup>6</sup> Plan national de développement sanitaire 2021-2025

<sup>7</sup> Il est une mesure de la main d'œuvre non utilisée dans la main-d'œuvre globale

La détérioration de la sécurité au Burkina Faso touche particulièrement les milieux ruraux, où 80% de la population active dépend du pastoralisme et de l'agropastoralisme comme seul moyen d'existence. Cette situation a occasionné des déplacements massifs des populations vers des zones plus stables.

La situation humanitaire du Burkina Faso, déjà marquée par des conflits intercommunautaires, par l'extrémisme violent et les attaques terroristes. Les déplacements massifs de populations consécutifs à l'insécurité ont progressivement conduit à une crise profonde et complexe. En quelques années, d'importantes pertes en vies humaines, des déplacements massifs de populations, des pertes de bétail, des destructions d'habitats, des pertes de moyens de production et des difficultés d'accès aux services sociaux de base ont été enregistrés. La santé et l'éducation sont les secteurs les plus touchés par cette crise sécuritaire.

En effet, au 11 juillet 2023, on dénombrait 373 formations sanitaires fermées et 347 fonctionnant à minima<sup>8</sup>.

A la date du 31 mai 2023, le nombre d'établissements préscolaires, primaires, post-primaires et secondaires fermés étaient de 6149, soit environ 23,48 % des structures éducatives du Burkina Faso<sup>9</sup>. Ces fermetures affectent 1 041 681 élèves dont 505 748 filles.

Sur le plan humanitaire, le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) publié par le Secrétariat Permanent du CONASUR<sup>10</sup>, à la date du 31 mars 2023 est de 2 062 534 contre 1 938 792 PDI au 31 janvier 2022. Toutes les régions du Burkina Faso enregistrent des PDI, mais les plus touchées par ordre d'importance sont le Sahel (24,3%), le Centre-Nord (23,9%) le Nord (12,4%), l'Est (10,7%) et la Boucle du Mouhoun (6,5%)<sup>11</sup>.

Les PDI font face à des besoins d'urgence qui sont, par ordre d'importance : l'alimentation (95,4%), le logement (52,26%), l'argent en espèce (43,39%) et les articles non alimentaires/non financiers (36,42%).

Cette situation sécuritaire affecte de nombreuses collectivités territoriales avec la fermeture des mairies et la délocalisation des sessions des conseils de CT à cause des attaques terroristes ; ce qui impacte négativement leur développement. Aussi, le déplacement des populations crée une pression sur les infrastructures socio-économiques de base et sur les ressources naturelles dans les zones d'accueil.

## **I.2. Cadre organisationnel et institutionnel**

Le cadre organisationnel et institutionnel est composé d'acteurs étatiques et non étatiques.

---

<sup>8</sup> Ministère de la santé et de l'hygiène publique, rapport CORUS 2023

<sup>9</sup> MENAPLN, 2023, Rapport statistique mensuel de données de l'éducation en situation d'urgence du 31 mai 2023

<sup>10</sup> Tableau de bord général sur l'enregistrement des personnes déplacées internes (PDI) n°01/2023

<sup>11</sup> Rapport SP-CONASUR, 31 mars 2023

## **I.2.1. Acteurs étatiques**

Les acteurs étatiques sont composés du département en charge du pilotage de la décentralisation, des départements ministériels, des services déconcentrés de l'Etat, des institutions de contrôle et des collectivités territoriales.

### *I.2.1.1 Structure en charge du pilotage*

#### **❖ Ministère en charge de la décentralisation**

Il assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de décentralisation conformément au décret portant attributions des membres du gouvernement.

Lesdites attributions sont exercées par les structures ci-après :

#### **1. Secrétariat permanent de la conférence nationale de la décentralisation (SP-CONAD)**

Le SP-CONAD assure la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la vision prospective, des politiques et des stratégies sectorielles en matière de décentralisation. A ce titre il est chargé entre autres de :

- l'élaboration des lois et règlements régissant le processus de décentralisation ;
- la réforme du code général des collectivités territoriales ;
- l'organisation et l'appui à l'animation des cadres de concertations des acteurs de la décentralisation au niveau national et local.

#### **2. Direction générale des collectivités territoriales (DGCT)**

La DGCT assure la mise en œuvre et le suivi de la politique et des stratégies nationales en matière de décentralisation. A cet effet, elle est chargée notamment de :

- l'exercice de la tutelle administrative sur les collectivités territoriales ;
- l'appui aux collectivités territoriales dans leur mission de développement et de promotion de la participation citoyenne à la gouvernance locale ;
- la promotion de la coopération décentralisée au niveau national, frontalier et international en relation avec les ministères concernés ;
- la contribution du développement de stratégie de mobilisation de ressources des collectivités territoriales ;
- le suivi, la mise en œuvre, l'évaluation et la mise à jour périodique du processus de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités territoriales en collaboration avec les ministères concernés ;
- la mise en œuvre du suivi, de l'évaluation et de la mise à jour périodique de la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation en collaboration avec les ministères compétents ;

- le suivi en relation avec les ministères compétents des questions foncières, domaniales se rapportant aux collectivités territoriales.

### **3. Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT)**

L'ADCT a pour missions de concourir au développement des collectivités territoriales à travers la mobilisation, la centralisation et la mise à leur disposition de tous les appuis financiers et techniques qui leurs sont destinés. Elle est chargée notamment :

- d'accorder aux CT tous concours techniques ou financiers, notamment sous forme de subventions ou prêts et garanties aux emprunts pour le financement de leurs projets ou programmes d'investissements ;
- d'accompagner les collectivités territoriales à lever des fonds sur les marchés financiers ;
- de contribuer à mobiliser et fédérer toutes les interventions des partenaires techniques et financiers au profit des CT en lien avec les départements ministériels ;
- de promouvoir la mise en œuvre des financements innovants conformément à la politique nationale de décentralisation.

#### *1.2.1.2 Départements ministériels*

##### **❖ Ministère en charge des finances**

Il assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de pilotage de l'économie, des finances publiques, de gestion du domaine foncier national, de prospective, de planification, de programmation, de gestion durable de développement et d'aménagement du territoire. Il assure la tutelle financière des collectivités territoriales.

Ces missions sont entre autres :

- l'exercice de la tutelle financière des collectivités territoriales ;
- l'élaboration, la centralisation, la diffusion et le suivi des statistiques sur les finances publiques, les budgets des collectivités territoriales et les établissements publics locaux ;
- le suivi et le contrôle de l'exécution des budgets des collectivités territoriales et des établissements publics de l'Etat ;
- le contrôle de l'ensemble des services financiers, fiscaux et comptables de l'Etat, des collectivités territoriales et de manière générale, de toutes les structures qui reçoivent, détiennent ou gèrent des deniers publics ;
- la mise en œuvre et le suivi de la réglementation générale des marchés publics et des délégations de services publics ;
- l'élaboration, la coordination et le suivi des études prospectives en collaboration avec les institutions, les ministères et les collectivités territoriales concernés ;

- l'élaboration des prévisions budgétaires des collectivités territoriales et la mise à leur disposition des fonds au titre des transferts de compétences et de ressources ;
- la formulation des politiques et stratégies d'aménagement et de développement durable du territoire et la promotion du développement économique des collectivités territoriales ;
- l'appui aux collectivités territoriales à l'élaboration des politiques de développement locales.

#### ❖ **Autres départements ministériels**

Conformément au code général des collectivités territoriales, onze (11) blocs<sup>12</sup> de compétences sont transférés aux communes et dix<sup>13</sup> (10) aux régions CT. Chaque département ministériel concerné doit assurer le transfert effectif des compétences et des ressources aux CT. En plus des ministères à compétences transférées, d'autres ministères interviennent dans la mise en œuvre de la décentralisation.

##### *1.2.1.3 Services déconcentrés de l'Etat*

Suivant les dispositions de l'article 91 du CGCT, les collectivités territoriales élaborent et exécutent des politiques et des plans locaux de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat. A cet effet, elles bénéficient de l'appui des services compétents de l'Etat dans les conditions définies par la loi.

L'appui des services de l'Etat a pour objectif global de veiller à une meilleure conception et de contribuer mise en œuvre des plans locaux de développement. Spécifiquement, il vise, entre autres à :

- veiller d'une part à la cohérence entre les instruments de planification socio-économique et d'autre part, entre les instruments de planification socio-économique et les instruments de planification spatiale ;
- veiller au respect des lois et règlements;
- s'assurer de la cohérence des PLD avec les orientations nationale et sectorielles ;
- favoriser la constitution et la conservation des banques de données nécessaires à toute planification ;
- mobiliser les recettes fiscales et non fiscales au profit des CT.

##### *1.2.1.4. Institutions de contrôle*

Ces institutions sont la Cour des comptes, l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) et l'Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC).

---

<sup>12</sup> Foncier des collectivités territoriales ; Aménagement du territoire, gestion du domaine foncier et de l'aménagement urbain ; Environnement et gestion des ressources naturelles ; Développement économique et planification ; Santé et hygiène ; Education, emploi, formation professionnelle et alphabétisation ; Culture, sports et loisirs ; Protection civile, assistance et secours ; Pompes funèbres et cimetières ; Eau, assainissement et électricité ; Marchés, abattoirs et foires

<sup>13</sup> La région reçoit les mêmes compétences à l'exception des Pompes funèbres et cimetières

## ❖ **Cour des comptes**

La Cour des comptes exerce un contrôle juridictionnel sur l'exécution des budgets des collectivités territoriales à l'occasion :

- de l'examen du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur ;
- des missions particulières d'enquête ou d'étude qui peuvent lui être confiées par le Président du Faso.

## ❖ **Autorité de régulation de la commande publique**

Elle a pour mission la régulation des marchés publics et des délégations de service public. A ce titre, elle est chargée de :

- la définition des politiques ;
- la formation et l'information ;
- le maintien du système d'information ;
- la conduite des audits et l'évaluation du système.

## ❖ **Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption**

L'ASCE-LC a pour mission la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en vue de promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion des secteurs publics, privés et de la société civile. Elle a également en charge le contrôle des services publics en vue de garantir le respect des textes législatifs et réglementaires de même que l'optimisation des performances desdits services en la matière.

De manière spécifique, elle reçoit les attributions suivantes :

- la prévention de la corruption et des infractions assimilées ;
- la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- la déclaration d'intérêt et de patrimoine ;
- le contrôle administratif interne.

A ce titre, elle joue un rôle important dans la supervision, le contrôle et la répression des actions des acteurs en charge de la gestion des affaires locales.

### *1.2.1.5 Collectivités territoriales*

Les collectivités territoriales sont des démembrements de l'Etat, elles constituent les acteurs de premier plan dans la mise en œuvre de la décentralisation. A ce titre, elles entreprennent des actions en vue de promouvoir le développement économique, social, culturel, environnemental et mènent également des actions d'aménagement du territoire.

Ainsi, elles participent à la mise en œuvre de la stratégie de la décentralisation par la promotion de la gouvernance locale participative, la valorisation des potentialités économiques locales, la fourniture de services publics aux citoyens et la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de leurs actions de développement. Dans

un contexte de rareté de ressources financières, elles peuvent mutualiser leurs moyens par le biais de l'inter-collectivité pour mettre en œuvre des projets d'intérêt commun.

### ***1.2.2. Acteurs non étatiques***

Les acteurs non étatiques sont le secteur privé, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers, les faitières des collectivités territoriales (AMBF et ARBF), les autorités traditionnelles coutumières et religieuses et les partis et formations politiques.

#### *1.2.2.1. Secteur privé*

Le secteur privé joue un rôle essentiel dans le développement des collectivités territoriales. A ce titre, il :

- crée de l'emploi et de la richesse à travers les activités de production, transformation, distribution et de prestations de services divers ;
- participe au développement du potentiel économique des collectivités territoriales ;
- participe aux cadres de concertation pour le développement au plan régional et local ;
- entretient des relations de partenariat avec les collectivités territoriales pour la réalisation des actions de développement.

#### *1.2.2.2. Organisations de la société civile*

Elles participent aux actions de développement des collectivités territoriales et interpellent les élus locaux sur la gestion des affaires locales. Elles sensibilisent, forment et informent les acteurs sur les sujets d'intérêt local.

Les organisations de la société civile jouent un rôle de veille et d'éducation citoyenne, de participation au développement et de contre-pouvoir dans le jeu démocratique. A cet effet, elles ont pour rôle :

- d'interpeller l'Etat, les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales sur leurs missions ;
- de sensibiliser les citoyens sur leurs droits et devoirs ;
- de participer aux cadres de concertation pour le développement local ;
- de contribuer à la promotion de la culture citoyenne avec un accent particulier sur les personnes vulnérables et les personnes déplacées internes (PDI).

#### *1.2.2.3. Faitière des collectivités territoriales*

Les faitières des collectivités territoriales sont l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF) et regroupent l'ensemble des collectivités territoriales du Burkina Faso. Elles jouent un rôle d'appui-conseil, d'information et de communication au service de leurs membres.

Elles ont pour but :

- de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale ;
- de contribuer au renforcement de la décentralisation ;
- d'informer ses membres sur tous les sujets d'intérêt au niveau local ;
- de coordonner et d'harmoniser le travail des collectivités en relation avec les orientations des organisations nationales, sous régionales et régionales ;
- d'accompagner les collectivités territoriales dans l'animation de la vie des populations au niveau local ;
- de favoriser la participation de tous les acteurs locaux au développement des collectivités territoriales ;
- de développer, de capitaliser et de fructifier les expériences de gestion au niveau local pour renforcer les capacités des collectivités territoriales ;
- de représenter et de défendre les intérêts des collectivités territoriales membres auprès des pouvoirs publics et des partenaires nationaux et internationaux ;
- de promouvoir la paix, la solidarité, le partenariat et la coopération entre les collectivités territoriales burkinabè d'une part et entre celles-ci et les collectivités territoriales d'autres pays d'autre part ;
- de favoriser le développement de l'intercommunalité et plus particulièrement les réseaux de communes et les communautés de communes ;
- de faire du plaidoyer/lobbying pour l'approfondissement du processus de décentralisation ;
- d'accompagner les collectivités territoriales dans la recherche de jumelage.

#### *1.2.2.4. Partenaires techniques et financiers*

Ils sont chargés d'accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de manière collaborative, de projets et programmes de développement. A cet effet, ils ont pour rôles entre autres :

- d'apporter des ressources pour le financement des projets de développement local ;
- de contribuer au renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- d'apporter une assistance technique aux acteurs de la décentralisation ;
- de favoriser le partage des expériences.

#### *1.2.2.5. Autorités traditionnelles, coutumières et religieuses*

Les autorités traditionnelles, coutumières et religieuses bénéficient de la reconnaissance, du respect et de la considération de la majorité des populations. Elles s'imposent de fait comme des interlocuteurs incontournables de l'Etat et des collectivités territoriales. A cet effet, elles contribuent à la résolution des conflits fonciers, à la gestion des ressources naturelles, à la mobilisation des populations pour les actions de développement.

### *1.2.2.6. Partis et formations politiques*

La Constitution dispose que les partis et formations politiques concourent à l'animation de la vie politique, à l'information et à l'éducation du peuple ainsi qu'à l'expression du suffrage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, les partis et formations politiques ont pour rôles spécifiques :

- de conscientiser les citoyens sur les enjeux démocratiques de la décentralisation ;
- d'informer et sensibiliser les citoyens sur les textes relatifs à la mise en œuvre de la décentralisation ;
- de susciter une plus grande participation des citoyens aux consultations électorales;
- de contribuer à la formulation des politiques, programmes et plans de développement au niveau local ;
- de promouvoir tout débat constructif visant à améliorer le processus de mise en œuvre de la décentralisation.

En sus de ces acteurs, d'autres tels les médias et les citoyens participent aux actions de développement local.

En dépit de l'existence d'une volonté politique de promotion de la décentralisation, des insuffisances telles que la faible adéquation entre décentralisation et déconcentration et le faible fonctionnement des collectivités territoriales sont à noter.

### **1.3. Cadre juridique**

L'armature juridique de la décentralisation est constituée des différents textes pris au niveau communautaire et national.

Au niveau communautaire, on note l'existence de la directive portant régime financier des CT au sein de l'UEMOA et de la Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local.

Au titre des textes juridiques nationaux qui encadrent la décentralisation on retient :

- la Constitution de juin 1991 consacre l'organisation du territoire en collectivités territoriales en son article 143 qui dispose : « le territoire du Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales » ;
- la loi n° 2004-055/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales (CGCT), ensemble ses modificatifs. Elle détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d'actions, les organes et l'administration des CT<sup>14</sup> ;
- la loi n°014/2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales ;

---

<sup>14</sup> Son adoption a permis d'opérer au plan institutionnel des réformes suivantes la communalisation intégrale ; l'affirmation de la région comme pôle de développement socio-économique avec la mise en place d'organes délibérants et exécutifs dans les 13 régions ; la mise en place des Conseils villageois de développement dans la quasi-totalité des communes.

- la loi n°002-2017/AN du 13 janvier 2017 portant création d'une fonction publique territoriale au Burkina Faso<sup>15</sup> ;
- la loi n°003-2017/AN du 13 janvier 2017 portant statut de la fonction publique territoriale. Elle définit les règles qui s'appliquent aux personnels des collectivités territoriales ;
- la loi n°004-2017/AN du 13 janvier 2017 portant modalité de transfert de ressources humaines entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- les 21 décrets portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux CT ;
- le décret n°2019-0558/PRES/PM/MATDC du 05 juin 2019 portant création, composition, attributions, organisation et fonctionnement de la CONAD ;
- le décret n°2019-0575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso.

Bien que l'armature juridique de la décentralisation comporte de nombreux acquis, des insuffisances persistent tant dans le contenu des textes que dans leur application.

En termes d'acquis, le corpus juridique est assez fourni. Pour ce qui concerne les faiblesses, il y a entre autres la faible diffusion ou vulgarisation des textes et la non délimitation des CT.

#### **I.4. Analyse des ressources**

L'analyse des ressources est centrée prioritairement sur les structures du programme budgétaire décentralisation (DGCT, SP-CONAD et ADCT) et les collectivités territoriales. Elle porte sur les ressources humaines, matérielles et financières.

##### ***I.4.1. Ressources humaines***

Les ressources humaines sont constituées de personnel du programme budgétaire décentralisation et celui des collectivités territoriales.

##### ***I.4.1.1. Ressources humaines du programme budgétaire décentralisation***

La répartition des ressources humaines du programme est consignée dans le tableau ci-après :

---

<sup>15</sup> Elle définit la Fonction publique territoriale comme étant une structure et un ensemble de règles juridiques destinés à assurer le fonctionnement des collectivités territoriales et à régir les rapports entre celles-ci et leurs personnels.

**Tableau 1 : Répartition des effectifs par catégorie et par structure du budget programme décentralisation**

Structures	Effectif	Personnel existant 2022 désagrégé			Besoin en personnel désagrégé			Part du personnel existant par catégorie (%)		
		Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C	Cat A	Cat B	Cat C
<b>SP-CONAD</b>	35	23	3	9	0	0	0	65,71	8,57	25,71
<b>DGCT</b>	133	62	41	30	25	23	15	46,62	30,83	22,56
<b>ADCT</b>	91	45	22	24	18	9	0	49,45	24,18	26,37
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>130</b>	<b>66</b>	<b>63</b>	<b>43</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>53,93</b>	<b>21,19</b>	<b>24,88</b>

Source : SP-CONAD, 2023

Le tableau ci-dessus indique que 53,93% du personnel du programme décentralisation est de la catégorie A, 21,19 % est de la catégorie B et 24,88% est de la catégorie C.

La nouvelle expression de besoin représente 34,75% du personnel existant toute catégorie confondue. La proportion des cadres de conception (catégorie A) représente 33,08% de ces besoins exprimés. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les structures du programme ont pour mission principale la conception, l'appui-conseil et la production des documents.

#### *1.4.1.2. Ressources humaines des collectivités territoriales*

Les collectivités territoriales (CT) assurant la maîtrise d'ouvrage du développement à l'échelle locale, sont chargées d'opérationnaliser la SND à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux de développement.

A cet effet, elles s'appuient sur la ressource humaine constituée de diverses catégories d'agents.

Le tableau ci-dessous fait la situation de l'effectif des agents des CT par catégorie pour les années 2021 et 2022 et l'estimation de leurs besoins en personnel.

**Tableau 2 : Effectifs des ressources humaines des collectivités territoriales**

CT	ANNEE 2021										ANNEE 2022												
	Effectif total par catégorie					Part de chaque type de CT dans l'effectif global de la catégorie				Part de chaque type de CT dans l'effectif global	Effectif total par catégorie				Effectif Total	Part de chaque type de CT dans l'effectif global de la catégorie				Part de chaque type de CT dans l'effectif global			
	A	B	C	D et E	Total	A	B	C	D et E		A	B	C	D et E		A	B	C	D et E				
<b>Total CU</b>	377	1088	1347	2518	<b>5330</b>	<b>70,07%</b>	<b>55,71%</b>	<b>49,12%</b>	<b>74,04%</b>	<b>61,73%</b>	322	969	1240	2108	<b>4639</b>	<b>73,35%</b>	<b>52,32%</b>	<b>44,65%</b>	<b>70,48%</b>	<b>57,56%</b>			
<b>Total CR</b>	24	728	1330	766	<b>2849</b>	<b>4,46%</b>	<b>37,28%</b>	<b>48,50%</b>	<b>22,52%</b>	<b>33,00%</b>	46	802	1482	799	<b>3129</b>	<b>10,48%</b>	<b>43,30%</b>	<b>53,37%</b>	<b>26,71%</b>	<b>38,83%</b>			
<b>Total conseil régional</b>	137	137	65	117	<b>455</b>	<b>25,46%</b>	<b>7,01%</b>	<b>2,37%</b>	<b>3,44%</b>	<b>5,27%</b>	71	81	55	84	<b>291</b>	<b>16,17%</b>	<b>4,37%</b>	<b>1,98%</b>	<b>2,81%</b>	<b>3,61%</b>			
	<b>Total par catégorie</b>					<b>Part dans le total CT</b>						<b>Total par catégorie</b>						<b>Part dans le total CT</b>					
<b>Total CT</b>	<b>538</b>	<b>1953</b>	<b>2742</b>	<b>3401</b>	<b>8634</b>	<b>6,23%</b>	<b>22,62%</b>	<b>31,76%</b>	<b>39,39%</b>		439	1852	2777	2991	<b>8059</b>	<b>5,45%</b>	<b>22,98%</b>	<b>34,46%</b>	<b>37,11%</b>				

Source : SP-CONAD, 2023

Il ressort de l'analyse du tableau que les agents d'exécution (catégories C, D et E) constituent la plus grande proportion, soit 71,15% de l'effectif global des CT en 2021 et de 71,57% en 2022. Les agents d'application (catégories B) représentent 23% environ de l'effectif total sur la même période. Cette situation s'explique en partie par les faibles capacités financières des CT notamment celles rurales. Les cadres de conception (catégories A) représentent seulement 6% environ de l'effectif sur les deux années. Cet état de fait impacte négativement la capacité de maîtrise d'ouvrage des communes rurales. Par ailleurs, environ 90% des agents de catégorie A se trouvent dans les communes urbaines et dans les conseils régionaux.

Dans les communes urbaines, plus de 51%<sup>16</sup> des agents de catégorie A se trouvent dans les communes à statut particulier (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso).

Il se dégage donc un besoin en ressource humaine aussi bien en nombre qu'en qualité au sein des CT dans les différentes catégories à l'exception de la catégorie P.

<sup>16</sup> Calculé à partir des tableaux des effectifs du personnel de la commune de Ouagadougou par catégorie et celui des effectifs du personnel de la commune de Bobo-Dioulasso, en annexe.

Au regard des attributions des CT et du personnel dont elles disposent, la délivrance des services de qualité ne peut être assurée de façon optimale, d'où la nécessité de renforcer leurs capacités en ressources humaines à travers des mises à disposition, des recrutements, des formations et l'assistance technique des PTF.

## 1.4.2. Ressources matérielles

Le bon fonctionnement des structures de pilotage, de coordination et de mise en œuvre de la SND requiert des ressources matérielles en quantité et en qualité.

### 1.4.2.1. Ressources matérielles du programme budgétaire décentralisation

Les structures du programme budgétaire décentralisation ne disposent pas d'infrastructures adaptées et propres à elles (bâtiments) pour la mise en œuvre de leurs activités. On note également une insuffisance d'équipements (matériels informatiques, mobilier de bureau et moyens roulants) concourant à leur réalisation comme l'illustre le tableau ci-dessous.

**Tableau 3 : Situation du matériel des structures du programme budgétaire décentralisation en 2022**

Désignation	Quantité disponible	Bon	Mauvais état	Besoins	Taux de fonctionnalité du matériel (%)	Part des besoins exprimés /stock disponible (%)
Matériel de bureau	913	856	57	287	94	31
Matériel informatique	555	485	70	165	87	30
Matériel roulant	65	44	21	24	67,69	36,92
<b>Total</b>	<b>1533</b>	<b>1385</b>	<b>148</b>	<b>476</b>	<b>90,34</b>	<b>31,05</b>

*Source* : SP-CONAD, 2022

Il ressort que 90% des ressources matérielles des structures sont fonctionnelles. Cependant, les besoins exprimés en ressources matérielles pour le bon fonctionnement sont estimés à 31% du matériel disponible.

### 1.4.2.2. Ressources matérielles des collectivités territoriales

L'état des ressources matérielles existantes dans les collectivités territoriales et leurs besoins se présente dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4 : Situation des ressources matérielles des CT**

Désignation	Quantité disponible	Bon	Mauvais état	Besoins	Taux de fonctionnalité du matériel (%)	Part des besoins exprimés /stock disponible (%)
Matériel de bureau	37 597	31 267	6 330	18 719	83	50
Matériel informatique	18 778	14 100	4 678	13 642	75	73
Matériel roulant	1 068	732	336	745	69	70
<b>Total</b>	<b>57443</b>	<b>46099</b>	<b>11344</b>	<b>33106</b>	<b>80</b>	<b>58</b>

*Source* : SP-CONAD, 2022

Du tableau, il ressort que les CT disposent d'un minimum de ressources matérielles pour leur fonctionnement. Cependant, la part des besoins exprimés en matériel par l'ensemble des collectivités territoriales est de 58% du matériel disponible.

De ce taux, il convient de renforcer les capacités des CT en ressources matérielles à travers de nouvelles acquisitions et dotations conformément aux besoins exprimés.

### **I.4.3. Ressources financières**

L'analyse des ressources financières porte sur le fonctionnement des structures du programme budgétaire décentralisation et des ressources des collectivités territoriales.

#### **I.4.3.1. Ressources financières du programme budgétaire décentralisation**

Pour la mise en œuvre de leurs activités, les structures du programme budgétaire décentralisation bénéficient de l'appui de l'Etat et des partenaires techniques et financiers<sup>17</sup>. Le tableau ci-après récapitule les ressources financières allouées par le budget de l'Etat sur la période 2020-2022 aux structures ci-après :

- le Secrétariat permanent de la CONAD ;
- la Direction générale des collectivités territoriales ;
- l'Agence nationale pour le développement des collectivités territoriales.

**Tableau 5 : Situation des ressources financières allouées par le budget de l'Etat**

Structures	2020			2021			2022		
	Prévisions (montant prévu DPBEB) en millier	Allocations (montant prévu dans le budget de l'année) en millier	Exécution (en millier)	Prévisions	Allocations (en millier)	Exécution (en millier)	Prévisions (en millier)	Allocations (en millier)	Exécution (en millier)
SP CONAD	500 000	110 000	110 000		175 000	175 000		110 000	110 000
DGCT	1200 000	155 000	132 600		221 630	211 354		362 472	349 960
ADCT	7 500 000	2 135 372	2 135 372		6 645 372	6 645 372		2 224 416	2 224 416
<b>TOTAL</b>	<b>9 200 000</b>	<b>2 400 372</b>	<b>2 377 972</b>		<b>7 042 002</b>	<b>7 071 726</b>		<b>2 696 888</b>	<b>2 784 376</b>

Source : SP-CONAD, 2022

Les montants alloués par l'Etat aux structures du programme budgétaire décentralisation sont insuffisants pour la conduite efficiente du processus de décentralisation. En effet, pour une prévision d'environ 1 700 000 000 FCFA, les deux structures SP-CONAD et la DGCT ont reçu en moyenne 300 000 000 FCA pour conduire les actions de décentralisation. Pour ce qui est de l'ADCT, les montants alloués pour le financement des investissements des collectivités territoriales connaissent une baisse considérable d'environ 6 milliards en 2021 à 2 milliards en 2022.

En somme, les montants alloués par le budget de l'Etat aux structures du programme budgétaire ne couvrent pas les charges liées aux missions qui leur sont assignées.

<sup>17</sup> Les ressources financières des PTF sont pris en compte dans les projets et programmes.

#### *I.4.3.2. Ressources financières des collectivités territoriales*

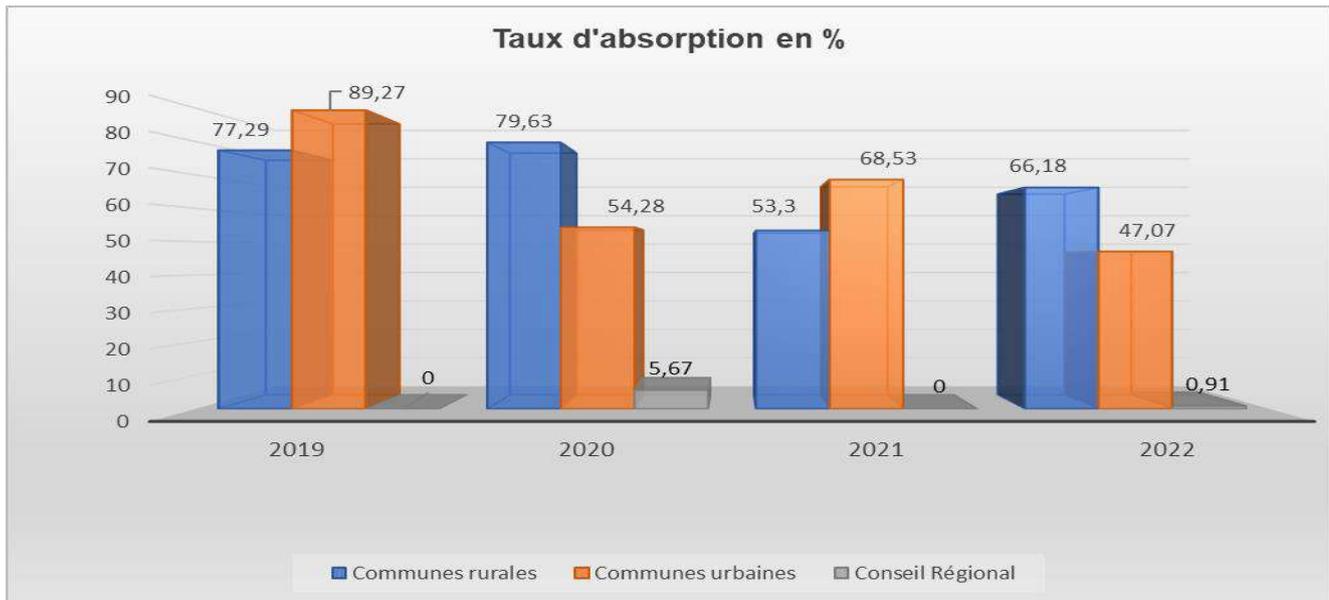
Les ressources financières des CT sont constituées entre autres des ressources transférées, des ressources propres, des ressources de la coopération décentralisée et des ressources des partenaires techniques et financiers.

##### **I.4.3.2.1. Ressources financières transférées par l'Etat aux collectivités territoriales**

L'Etat dans la conduite de sa politique de décentralisation accompagne les CT à travers le transfert des ressources financières pour l'exercice des compétences transférées.

Le tableau suivant fait le point des ressources financières transférées aux CT.

**Figure 1 : Situation de l'absorption des ressources financières transférées**



*Source : CNSE, rapport de suivi des indicateurs de 2019 à 2022*

Du graphique 1, il ressort que les taux d'absorption au niveau des communes urbaines ont connu une tendance à la baisse sur la période 2019 à 2022. Toutefois, en 2021 le taux d'absorption a connu une hausse passant de 54,28% en 2020 à 68,53%.

En ce qui concerne les communes rurales, après une légère hausse de 2019 à 2020, le taux d'absorption a globalement baissé de 2020 à 2022.

Pour ce qui est des conseils régionaux, l'Etat a transféré une seule fois les ressources pour l'aménagement des pistes rurales. Toutefois, les conseils régionaux ont rencontré des difficultés dans la réalisation des investissements, ce qui explique le faible taux d'absorption estimé à 5,67% en 2020 et 0,91% en 2022. En effet, l'Etat a transféré les ressources financières pour la réalisation des pistes rurales sans au préalable transférer les ressources financières nécessaires à la réalisation des études de faisabilité.

En somme, le niveau d'absorption des ressources transférées aux CT a été fortement impacté d'une part par la crise sécuritaire qui n'a pas permis la réalisation des investissements dans certaines localités et d'autre part par la faible capacité d'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale. Aussi, les ressources transférées aux CT dans certains domaines sont en inadéquation avec les charges liées à l'exercice de la compétence transférée.

#### **I.4.3.2.2. Ressources propres des collectivités territoriales**

La situation de mobilisation des ressources propres des CT est consignée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 6 : Evolution des ressources propres des CT**

Domaines	Montant				Taux d'accroissement en %		
	2019	2020	2021	2022	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Recette fiscales et non fiscales ou ressources propres</b>							
<b>Communes rurales</b>	14 905 430 899	15 533 479 149	17 966 949 180	14 429 345 222	<b>15,30</b>	17,25	25,77
<b>Communes urbaines</b>	30 565 679 458	30 886 767 834	35 976 287 762	34 554 023 667	<b>9,12</b>	52,76	60,62
<b>Total communes</b>	45 471 110 357	46 420 246 983	53 943 236 942	48 983 368 889	<b>11,15</b>	31,30	44,22
<b>Conseil Régional</b>	2 088 066 189	2 509 366 439	3 122 685 215	2 706 180 725	<b>22,00</b>	21,32	54,32
<b>Total CT</b>	<b>47 559 176 546</b>	<b>48 929 613 422</b>	<b>57 065 922 157</b>	<b>51 689 549 614</b>	<b>11,62</b>	<b>30,52</b>	<b>44,66</b>

**Source :** CNSE, rapport de suivi des indicateurs de 2019 à 2022

Au cours de la période 2019-2022, les ressources propres des CT ont connu une augmentation continue passant de 47,5 milliards de FCFA en 2019 à 51,6 milliards de FCFA en 2022, soit un taux d'accroissement moyen de 8,68%. La part des ressources propres mobilisées par les communes urbaines représente en moyenne 68% des ressources propres globales des communes.

Cette situation s'explique en partie par l'avènement du fonds minier pour le développement local mais aussi aux efforts consentis par certaines CT dans la maîtrise de l'assiette fiscale.

Par ailleurs, cette dynamique pourrait être maintenue voire s'améliorer si des actions de sensibilisation sur le civisme fiscal, la redevabilité et l'accompagnement des services techniques compétents sont assurées.

#### **I.4.3.2.3. Ressources financières de la coopération décentralisée**

Outre les ressources propres, les CT mobilisent des ressources dans le cadre de la coopération décentralisée.

Le tableau ci-dessous présente la situation des ressources mobilisées dans le cadre de la coopération décentralisée.

**Tableau 7 : Evolution des ressources financières mobilisées dans le cadre de la coopération décentralisée**

Années	2019	2020	2021	2022
Montant	1 263 924 665	1 675 012 554	1 454 337 634	544 263 047
Taux de croissance		32,52	- 13,17	-62,57

**Source** : CNSE, rapport de suivi des indicateurs de 2019 à 2022

Les ressources mobilisées par les CT dans le cadre de la coopération décentralisée restent encore faibles sur toute la période. En moyenne, le montant total des ressources financières mobilisé par l'ensemble des CT est de 1 200 000 000 FCFA sur la période 2019-2022. En effet, on observe une évolution en dent de scie des ressources de la coopération décentralisée avec une baisse significative de 62,57% en 2022.

Cette situation s'explique par le contexte national et international marqué par la conjoncture économique, la crise sécuritaire et la dissolution des conseils de collectivités territoriales. A cela, s'ajoute la faible appropriation des textes de mobilisation des ressources financières liées à la coopération décentralisée.

Cette situation requiert entre autres, la conduite d'actions de sensibilisation, de renforcement de capacités et de promotion de la coopération décentralisée auprès des acteurs locaux.

#### **I.4.3.2.4. Ressources financières mobilisées auprès des partenaires techniques et financiers**

Les CT dans leurs efforts de mobilisation des ressources financières, bénéficient de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF).

Le tableau 8 présente l'évolution des ressources financières mobilisées auprès des PTF.

**Tableau 8 : Evolution des ressources financières mobilisées auprès des partenaires techniques et financiers**

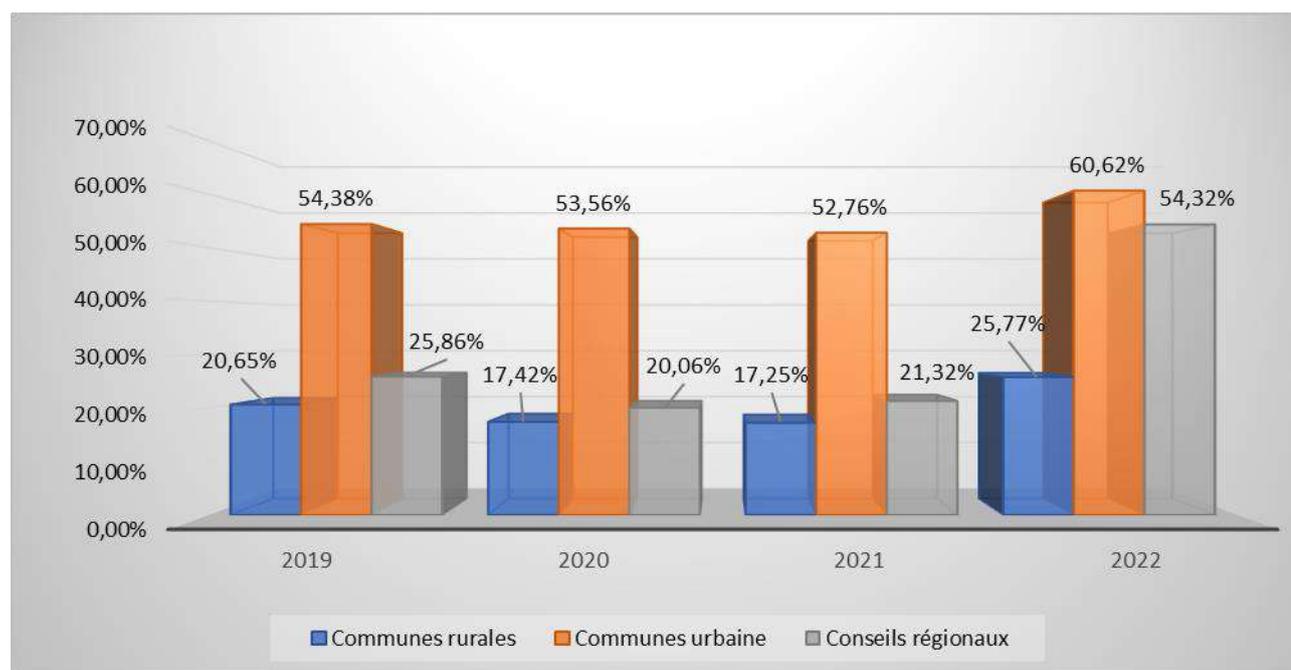
Intitulé	Années			
	2019	2020	2021	2022
Financement des PTF d'appui à la décentralisation	10 039 455 963	14 955 095 302	ND	ND
Financement des PTF utilisant le cadre d'intervention unique (ADCT)	3 269 174 068	9 515 689 237	2 206 694 687	783 359 586
Proportion des PTF utilisant le cadre d'intervention unique (%)	32,56	63,63		
Taux de croissance du financement des PTF utilisant le cadre d'intervention unique (%)	-59,14	191,07	-76,81	

**Source** : CNSE, rapport de suivi des indicateurs de 2019 à 2022

De l'analyse du tableau 8, il ressort que l'appui financier des PTF aux CT a connu une hausse de 2019 à 2020.

Aussi, le montant des ressources des PTF utilisant le cadre unique d'intervention représente 32,56% et 63,63% respectivement sur la période 2019-2020. Cela traduit l'adhésion des PTF à utiliser le cadre d'intervention unique de financement des CT qui l'Agence nationale d'appui au Développement des Collectivités Territoriales.

**Figure 2 : Evolution de la part des ressources propres des collectivités territoriales dans les ressources globales**



**Source :** CNSE, rapport de suivi des indicateurs de 2019 à 2022

Le graphique 2 montre que la part des ressources propres des communes rurales dans leurs ressources globales est relativement stable sur la période 2019-2022. Elle varie entre 20,65% et 25,77%.

Aussi, la part des ressources propres des communes urbaines dans leurs ressources globales demeure stable sur la même période. Elle varie entre 54,38% et 60,62%.

En ce qui concerne les conseils régionaux, après un taux de 25,86% en 2019, on constate une hausse sur la période de 2020 à 2022. Le taux en 2022 est de 54,32%.

L'analyse du poids des ressources propres des CT dans les ressources globales, montre que des efforts restent à consentir pour assurer aux communes rurales notamment, une viabilité économique. Cela permettra aux communes rurales d'avoir des capacités d'autofinancement des projets structurants de développement.

### **I.5. Analyse des politiques et stratégies antérieures et en cours/résultats d'interventions dans le sous-secteur**

L'analyse des politiques et stratégies porte sur la Stratégie décennale de la Décentralisation (SDD), la stratégie nationale de l'état civil (SNEC), la Stratégie nationale de déconcentration

administrative (SNDA), la stratégie de la coopération décentralisée et les politiques sectorielles en lien avec les compétences transférées.

Ces politiques et stratégies sont analysées en termes d'acquis et d'insuffisances en matière de décentralisation.

### ***1.5.1. Stratégie décennale de la décentralisation 2017-2026***

Le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de réforme dans la conduite de la décentralisation. Ce processus a conduit à l'adoption par décret n°2018-0269/PRESS/PM/MATD du 09 avril 2018 des nouveaux référentiels de la décentralisation.

Ces référentiels constitués d'un document de vision prospective de la décentralisation (VPD), de politique nationale de décentralisation (PND), d'une stratégie décennale de la décentralisation (SDD) et d'un premier plan d'actions quinquennal (PAQ), s'inscrivent dans une dynamique de transformation structurelle des collectivités territoriales afin de lutter contre la pauvreté.

Après des années de mise en œuvre de la SDD à travers son PAQ, des acquis majeurs ont été engrangés. Il s'agit de :

- la création d'une agence nationale d'appui au développement des Collectivités territoriales : cette agence se veut un mécanisme unifié avec pour mission la mobilisation des ressources des PTF et l'appui technique aux CT ;
- la présidence effective de la CONAD par le Président du Faso ;
- l'élaboration d'un manuel du dispositif général de gestion de la décentralisation définissant les rôles et responsabilités des acteurs, leurs missions, les activités et les interactions entre les acteurs ;
- le taux d'achèvement au primaire est passé de 60,30% en 2017 à 62,00% en 2022 ;
- le rayon moyen d'accès aux services de santé est passé de 6,5Km en 2017 à 6,1Km en 2022 ;
- le taux d'accès à l'eau potable est passé de 73,40% en 2017 à 76,30% en 2022 ;
- le taux d'accès à l'assainissement est passé de 21,60% en 2017 à 27,50% en 2022 ;
- le taux de couverture électrique nationale est passé de 35,58% en 2017 à 49,99% en 2022 ;
- le taux de fonctionnalité des services essentiels des CT est passé de 11,40% en 2017 à 33,05% en 2022 ;
- le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes est passé de 330 en 2015 à 222,9 en 2022.

Toutefois, l'analyse de la mise en œuvre de la SDD sur la période 2018-2022 met en exergue un certain nombre d'insuffisances spécifiques à chaque acteur. Au-delà des questions spécifiques, certaines difficultés transversales ont contribué à limiter sa mise en œuvre. Il s'agit :

- de la faible prise en compte des thématiques transversales telles que l'insécurité, la cohésion sociale, les questions humanitaires ;
- la fermeture et la délocalisation de certains sièges de mairies entraînant des difficultés dans la délivrance des services publics locaux ;
- la fermeture des services de santé et d'éducation dans certaines localités entraînant des difficultés d'offre de services ;
- de certaines localités qui se sont vidées de leurs populations ;
- de l'inadaptation des prévisions budgétaires des activités qui s'est traduite par un cout très élevé du PAQ ;
- de l'insuffisance de la communication de soutien à la décentralisation ;
- la non tenue de la table ronde pour la mobilisation des ressources pour le financement du PAQ.

Tenant compte de ces insuffisances, le gouvernement a souhaité l'élaboration d'une nouvelle stratégie assortie d'un plan d'action triennal afin de l'adapter au contexte du pays.

### ***1.5.2. Stratégie nationale de la déconcentration administrative 2014- 2023***

La déconcentration administrative apparait de nos jours comme une exigence de bonne gouvernance. C'est dans cette optique que la Stratégie nationale de la déconcentration administrative (SNDA) au Burkina Faso pour la période 2014- 2023 a été adoptée avec pour but de décongestionner l'administration centrale afin d'accélérer les prises de décisions au niveau local. Il s'agit spécifiquement de : (i) satisfaire les besoins en ressources humaines des administrations publiques, (ii) gérer efficacement les ressources humaines de l'Etat, (iii) promouvoir le service public de qualité, (iv) coordonner les actions de la déconcentration administrative, (v) améliorer le traitement des libertés publiques et (vi) améliorer la gestion des zones frontalières.

La mise en œuvre de la SNDA a permis d'obtenir les résultats ci-après :

- la mise à la disposition des structures déconcentrées du personnel avec un niveau de satisfaction en ressources humaines des administrations publiques de 70,63% ;
- la disponibilité de 32 lois ;
- la mise en ligne de 19 e-services et 667 procédures administratives.

Toutefois, des insuffisances subsistent quant à l'opérationnalisation de certains textes régissant le fonctionnement des structures déconcentrées, la faiblesse des ressources humaines, financières et matérielles et la faible déconcentration de certains ministères notamment le ministère en charge des finances. En effet, le rapport global sur l'état de la mise en œuvre de la déconcentration administrative fait ressortir que 34,78 % des structures déconcentrées connaissent une faible application des textes. On note également des contradictions entre certains textes et des chevauchements d'attributions des structures déconcentrées et de celles des collectivités territoriales.

Le principal défi à relever se rapporte au renforcement des capacités humaines, matérielles et financières des structures déconcentrées de l'Etat pour un accompagnement efficace de la décentralisation.

### ***1.5.3. Stratégie Nationale de la Coopération Décentralisée 2021-2025***

L'objectif général visé par la Stratégie Nationale de la Coopération Décentralisée (SNCooD) est l'amélioration du cadre de la coopération décentralisée pour un meilleur impact sur le développement local.

Les principaux résultats engrangés dans sa mise en œuvre sont :

- la signature des accords de coopération avec le Maroc et la Guinée ;
- la réalisation d'une étude sur l'inter collectivité au Burkina Faso et la capitalisation des bonnes pratiques en la matière ;
- la mise en place d'une plateforme sur le système d'information géographique de la coopération décentralisée ;
- la disponibilité d'un projet de décret unique sur la coopération décentralisée ;
- l'organisation des missions d'appui conseil au profit des CT pour la mise en place de l'inter collectivités.

Les difficultés qui entravent la mise en œuvre de la SNCooD sont entre autres l'insuffisance des ressources financières et l'aggravation du contexte sécuritaire.

### ***1.5.4. Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation 2012-2015***

La stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation (SNRC-AD) 2012-2015 avec son plan d'actions 2013-2015 constitue la seule stratégie antérieure dans le domaine.

Elle se fixe comme objectif global de renforcer durablement les capacités de tous les acteurs de la décentralisation pour créer les conditions nécessaires à la fourniture de services de qualité aux populations locales et contribuer ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Sa mise en œuvre a permis d'enregistrer des avancées majeures dans la formation des acteurs de la décentralisation. Il s'agit notamment : (i) l'institutionnalisation de la formation initiale des agents des collectivités territoriales, (ii) l'adoption du plan d'actions opérationnel triennal 2013-2015, (iii) la mise en place effective des cadres de concertation, et (iv) l'élaboration de modules standardisés de formation dans la décentralisation.

Concernant les insuffisances dans la mise en œuvre de la SNRC-AD et de son plan d'actions 2013-2015 quelques difficultés sont à relever. Elles sont relatives précisément à : (i) un pilotage et une coordination insuffisamment assurés, (ii) un plan d'actions aux résultats très mitigés et (iii) une faible prise en compte de la dimension « économie locale » dans la stratégie.

Au terme de la première stratégie, une seconde ouvrant la période de 2019-2023 a été élaborée. Le bilan annuel 2020 de sa mise en œuvre fait ressortir des acquis et des insuffisances :

- disponibilité d'une charte qualité de la formation des CT de l'ENAM ;
- formation de cent (100) agents des CT ;
- disponibilité de deux plans d'aménagement forestier (PAF) pour les CT ;
- disponibilité d'un guide pratique d'intervention du policier municipal;
- 1407 conseillers municipaux ont été formés en création et gestion des espaces de conservation, traitement et valorisation des déchets ;
- 42 acteurs de la décentralisation ont bénéficié de formations certifiantes en matière de finances locales et mobilisation des ressources des CT, en gestion des ressources humaines des CT, en management du développement local appliqué aux CT, en gestion du foncier rural et urbain des CT, en management stratégique des CT, en techniques d'archivage et en gestion de l'état civil ;
- 1395 agents ont été formés en maîtrise d'œuvre sociale, en maîtrise d'ouvrage publique locale et en gestion entretien maintenance.

Nonobstant ces acquis, des difficultés ont émaillé la mise en œuvre de la SNRC-AD. Il s'agit principalement des régulations budgétaires de l'Etat et des difficultés de déblocage des fonds de certains partenaires techniques et financiers qui ont influencé négativement l'acquisition et l'exécution du financement prévu.

#### ***1.5.5. Stratégie Nationale de l'Etat Civil 2017-2021***

L'objectif général visé par la SNEC est d'améliorer l'efficacité et l'efficience du système d'enregistrement des faits d'état civil comme moyen d'assurer à chaque individu la jouissance de ses droits et de produire des statistiques sociodémographiques, utiles à la planification du développement.

La mise en œuvre de son plan d'actions (2017-2021) s'est faite dans un contexte assez difficile marqué par la crise sécuritaire, les multiples attaques terroristes et la maladie à covid-19, apparue au Burkina Faso en mars 2020. Les principaux résultats engrangés dans sa mise en œuvre sont :

- l'adoption de deux décrets distincts portant adoption d'une stratégie nationale de l'état civil au Burkina Faso et adoption d'un plan d'actions de mise en œuvre de la SNEC ;
- l'existence d'un rapport d'étude portant sur la sécurisation des actes de l'état civil avec l'institution d'un identifiant unique du citoyen à l'état civil (IUCEC) ;
- l'adoption d'un système intégré de gestion de l'état civil (SIGEC) aux fins de mise en réseau des structures intervenant dans la gestion des faits d'état civil ;
- l'acquisition et le déploiement du logiciel du CITOYEN pour la gestion des actes d'état civil et des statistiques de vie à déployer dans les communes, les ambassades, les consulats avec un accès à l'ONI, à la CENI, à l'INSD, les ministères en charge de la justice (TGI), de l'éducation nationale, des affaires étrangères, de la santé ;
- l'interconnexion de centres principaux d'état civil au logiciel CITOYEN ;

- la numérisation des actes d'état civil et de la saisie des antériorités contenues dans les registres des faits d'état civil ;
- l'établissement de 451 504 actes de naissance à travers les campagnes de délivrance d'actes de naissances sur la période 2017-2021 ;
- la dotation des services communaux et des structures en matériels (informatique, imprimés) ;
- le renforcement des capacités des acteurs en matière d'état civil ;
- la disponibilité d'un annuaire statistique de vie 2017-2018-2019 ;
- l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNEC révisée ;
- l'élaboration du protocole d'interopérabilité entre le ministère en charge de la décentralisation et le Ministère de la Santé.

Toutefois, des difficultés ont impacté négativement la mise en œuvre de la SNEC au niveau de l'état, des collectivités territoriales et des partenaires techniques et financiers.

**Au niveau de l'Etat**, on note entre autres (i) l'insuffisance de moyens de locomotions pour les sorties d'appui-conseil, (ii) l'absence de connexion internet dans les services impactant le traitement de certains dossiers, (iii) l'inexistence d'une loi spécifique sur l'état civil, (iv) l'insuffisance de ressources financières qui a entravé la mise en œuvre de certaines activités majeures du plan d'actions.

**En ce qui concerne les collectivités territoriales**, il y a (i) la faible adhésion de certains responsables des collectivités territoriales en faveur de l'état civil, (ii) l'insuffisance de ressources humaines en nombre et en qualité affectées aux services de l'état civil, (iii) l'insuffisance du nombre de centres secondaires d'état civil, (iv) l'insuffisance de formation des agents affectés dans les services d'état civil, (v) le manque de registres, de mobiliers et d'équipements informatiques des centres principaux et secondaires d'état civil, (vi) la faible digitalisation des actes d'état civil et des antériorités, (vii) l'insuffisance de suivi de proximité et de collecte de façon rigoureuse ne permettant pas de disposer des statistiques vitales de façon intégrale.

**Au niveau des partenaires techniques et financiers**, on relève (i) le non alignement des interventions de certains PTF au plan d'actions, (ii) l'insuffisance de coordination/cadres de concertation avec les PTF intervenant dans l'état civil.

Au terme de la première stratégie, une seconde ouvrant la période de 2023-2027 a été élaborée. Aussi, un avant-projet de loi spécifique sur l'état civil a été élaboré en 2023.

#### ***1.5.6. Politique Sectorielle Gouvernances Administrative et Locale 2018-2027***

L'objectif global de la Politique sectorielle Gouvernances administrative et locale (PS-GAL 2018-2027) est de promouvoir la bonne gouvernance administrative et de renforcer la décentralisation au Burkina Faso.

La mise en œuvre de cette politique a permis d'engranger les résultats ci-après :

- la conception du logiciel de gestion des effectifs des agents des CT ;

- l'élaboration du guide d'exercice de la redevabilité ;
- l'appui conseil aux CT en matière de gestion foncière, de gestion domaniale et environnementale ;
- la mise en place et l'organisation d'un mécanisme d'appui à la maîtrise d'ouvrage publique locale ;
- l'élaboration de la stratégie nationale de la coopération décentralisée et de son plan d'actions triennal.

Nonobstant ces acquis, plusieurs insuffisances ont été constatées dans la mise en œuvre de ladite politique et sont entre autres le faible fonctionnement des conseils de collectivités territoriales, la non-exécution de certains marchés publics dans les zones à fort défi sécuritaire et la régulation budgétaire.

Par ailleurs, les collectivités territoriales restent confrontées à d'importants défis liés à la mobilisation des ressources propres, au renforcement de la gouvernance foncière et à la promotion de la bonne gouvernance locale.

### ***1.5.7. Politique Sectorielle Gouvernance économique 2017-2026***

L'objectif global visé par la politique sectorielle gouvernance économique (PSGE) est de promouvoir une bonne gouvernance économique assurant le développement économique et social du Burkina Faso. Il s'agit de mesurer la marge d'amélioration de l'efficacité de la planification et de la gestion du développement et de l'efficacité de la gestion des finances publiques et du financement du développement.

Les acquis engrangés dans la mise en œuvre de cette politique en matière de décentralisation concernent l'augmentation des appuis financiers de l'Etat aux collectivités territoriales et des centres d'états civil secondaires. En effet, la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales est passée de 9,12% en 2016 à 11,7% en 2020<sup>18</sup>.

En outre, le secteur a bénéficié de la mise en œuvre de projets et programmes tels le Programme d'Appui au Développement des Economies locales (PADEL) et le Programme d'Urgence pour le Sahel-Burkina Faso (PUS-BF) qui ont permis de réaliser plusieurs infrastructures au profit des collectivités territoriales.

Pour ce qui est des insuffisances, la mise en œuvre de la PSGE a connu beaucoup de difficultés relatives au retard dans le transfert de ressources de l'Etat aux CT et à la faible capacité d'absorption des ressources financières par les CT.

L'optimisation de la mobilisation des ressources pour le financement du développement et la mise en place de dispositifs sécuritaires permettent de mener à bien les activités.

### ***1.5.8. Politique Sectorielle Environnement, Eau et Assainissement 2018-2027***

La politique sectorielle Environnement, Eau et Assainissement (PS-EEA 2018-2027), instrument de mise en œuvre des référentiels nationaux de développement, poursuit comme objectif d'assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et de renforcer la gouvernance

---

<sup>18</sup> Rapport national de suivi des indicateurs de la décentralisation, SP-CONAD 2020

environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations.

Dans la mise en œuvre de cette politique, des acquis ont été engrangés certes, mais des insuffisances demeurent toujours.

Au nombre des acquis, nous pouvons retenir :

- l'amélioration de l'accès à l'eau potable aux populations. En effet, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 65 % en 2015 à 69,5% en 2020 tandis qu'en milieu urbain, il est passé de 89,9% en 2015 à 93,4% en 2020.
- l'amélioration de l'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta. Le taux d'accès à l'assainissement familial en milieu rural est passé de 12% en 2015 à 19,9% en 2020. En milieu urbain il est passé de 34,2% en 2015 à 38,6% en 2020 ;
- l'assainissement de l'environnement. Le pourcentage de communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides est passé de 13% en 2015 à 28,13% en 2020 pour une cible de 25%<sup>21</sup> ;
- la prise en compte de l'éducation environnementale dans les programmes d'enseignement ;
- la prise en compte des problématiques émergentes de développement durable dans les politiques sectorielles, les plans locaux de développement est passée de 17% en 2015 à 40% en 2020.

Ces acquis sont rendus possibles grâce à la réalisation d'un certain nombre d'investissements relatifs à des forages, à des AEPS, aux reboisements d'espace, etc.

Au titre des insuffisances, on note l'insuffisance de ressources financières pour la mise en œuvre des projets des ministères composant le secteur, la COVID-19, l'insécurité, etc.

De la mise en œuvre de cette politique, il se dégage un constat majeur, qui est la réalisation des forages et d'AEPS par le ministère en charge de l'eau et de l'assainissement bien que cette compétence ait été transférée aux collectivités territoriales. En tant que maître d'ouvrage, il conviendrait donc pour ce département ministériel de respecter les textes et de transférer toutes les ressources financières aux CT en accompagnement de la compétence transférée afin qu'elles puissent les réaliser conformément à la réglementation en vigueur.

### ***1.5.9. Politique Sectorielle Transformation industrielle et artisanale 2017-2026***

La politique sectorielle Transformation industrielle et artisanale (PS-TIA) a pour objectif global de « rendre le secteur industriel et artisanal compétitif, créateur de forte valeurs ajoutées et d'emplois décents ».

Sa mise en œuvre a permis une amélioration globale du taux d'électrification nationale qui est passé de 18,8% en 2015 à 22,57% en 2019. Au niveau urbain ce taux est passé de 59,88% en 2015 à 67,38% en 2019.

---

<sup>19</sup> Rapport de performance annuelle 2020 du secteur Environnement, Eau et Assainissement, mars 2021, 80 pages

<sup>20</sup> Idem

<sup>21</sup> Idem

Nonobstant ces efforts, il faut relever que le taux d'électrification demeure faible et particulièrement au niveau rural où il s'est établi à 5,32 % en 2019 ; ce qui constitue un handicap majeur au développement du tissu industriel et artisanal dans ces zones.

#### ***1.5.10. Plan Sectoriel de l'Education et de la formation 2017-2030***

Le PSEF est le cadre de référence du secteur de l'éducation et de la formation. Dans son volet orientation stratégique, il vise : « l'Accroissement de l'offre et amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie ». Il retient la déconcentration comme un principe de gouvernance du système éducatif. L'intention est d'accroître le degré de délégation de pouvoir et de crédits aux administrations déconcentrées.

Sa mise en œuvre a permis d'améliorer certains indicateurs de l'éducation. En effet, sur la période de 2015 à 2022, le taux de préscolarisation est passé de 3,9% à 6,6%, soit une progression de 2,7 points de pourcentage. Quant aux taux d'achèvement au primaire et au post primaire, ils ont connu respectivement une hausse de 3,6 points, 8,9 points de pourcentage sur la même période, mais restent insatisfaisant au regard des ambitions affichées.

Par contre, sur la même période, le TBA au primaire est passé de 98,8% à 97,3%, soit une baisse de -1,5 point de pourcentage.

Malgré les efforts fournis par l'Etat et ses partenaires, l'offre d'éducation préscolaire demeure très faible (6,6% en 2022) et principalement dominée par le secteur privé. Sur la même période, le TBA au primaire est passé de 98,8% à 97,3%, soit une baisse de - 1,5 point de pourcentage avec un indice de parité du TBA de 0,97.

En outre, la situation sécuritaire affecte le système éducatif avec pour corollaire, la fermeture de structures éducatives et le déplacement des élèves. Cela implique une mobilisation importante de l'Etat, des collectivités territoriales et des Partenaires technique et financier autour de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence (SN-ESU) 2019-2024 qui permet de maintenir les élèves affectés par l'insécurité dans le système éducatif.

Par ailleurs, le ministère en charge de l'éducation nationale a procédé à l'opérationnalisation des passerelles qui permet la réinscription des élèves qui n'étaient pas dans le système après une formation de neuf mois à travers la Stratégie de Scolarisation accélérée/Passerelle (SSA/P).

#### ***1.5.11. Politique Sectorielle Santé 2018-2027***

La politique sectorielle de la santé 2018-2027 a pour l'objectif global : « améliorer l'état de santé de la population ». Les actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique ont permis une amélioration globale des indicateurs d'accès notamment le taux de couverture en consultations prénatales qui s'établit à 38% en 2020 contre 34,5% quatre ans plus tôt et du rayon moyen d'accès théorique à une formation sanitaire qui s'est amélioré de 0,6 km entre 2018 et 2020. Ces résultats sont le reflet de réformes et investissements réalisés dans le domaine de la santé en particulier la gratuité des soins en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans, la gratuité des services de planification familiale, le renforcement des infrastructures sanitaires ainsi que le recrutement et le déploiement du personnel de santé.

Malgré ces améliorations en termes d'accès, l'efficacité du système sanitaire demeure préoccupante en témoigne l'augmentation du taux de mortalité intra hospitalière et du taux de mortalité néonatale qui sont passés de 56,4 pour 1000 et 5,8 pour 100 000 naissances vivantes en 2016 à 59,3 et 7,1 en 2020, respectivement. L'offre de santé reste également affectée par la situation sécuritaire qui a entraîné la fermeture de nombreuses formations sanitaires dans les collectivités territoriales affectées et une forte pression sur les formations sanitaires des zones d'accueil des personnes déplacées.

En outre, le transfert des compétences et des ressources en matière de santé se heurte à une faiblesse des ressources effectivement transférées aux collectivités territoriales.

#### ***1.5.12. Politique Sectorielle Infrastructures de Transport, de Communication et d'Habitat 2018-2027***

La Politique Sectorielle Infrastructures de Transport, de Communication et d'Habitat (PS-ITCH) 2018-2027 se fixe comme objectif global de : « Développer les équipements et infrastructures de transport, de communication et d'habitat durables et résilients en vue d'améliorer leur accessibilité à toutes les couches socio-professionnelles ». A cet effet, il est attendu une amélioration de l'accès aux équipements et aux infrastructures de transport, de communication et d'habitat.

La mise en œuvre de la PS-ITCH a certes connu des acquis, mais des insuffisances demeurent.

Au titre des acquis en 2020, on peut retenir :

- l'amélioration de l'accès à l'information à travers l'évolution des taux de couverture du territoire national par la radiodiffusion qui est passé de 45,5 % de 2016 à 98% en 2020 et du taux de couverture du territoire national par la télévision de 48 % de 2016 à 98% en 2020 ;
- le renforcement de l'accès à un cadre de vie amélioré avec la proportion des villes disposant de SDAU qui est passé de 24% de 2016 à 48,98% en 2020, la réalisation de 864,71 km linéaire de voies primaires et secondaires aménagées dans les communes, etc. ;
- l'amélioration de l'accès à un logement décent à travers la réalisation de 10 362 logements sur une cible de 35 000 ;
- l'amélioration de la mobilité avec le renforcement du réseau de routes bitumées qui passe de 24,5 % en 2016 à 27,42% en 2020, tandis que la proportion de pistes rurales aménagées est passée de 29 % à 33,27 % en 2020, etc.

La principale difficulté rencontrée est l'inaccessibilité de certains sites liés au contexte sécuritaire.

#### ***1.5.13. Politique Sectorielle Culture sport et loisirs 2018-2027***

L'adoption d'une politique sectorielle culture, tourisme, sport et loisir (PS-CSL) 2018-2027 participe de l'ambition pour le Burkina Faso de développer des industries culturelles, touristiques, sportives et de loisirs, créatrices d'emplois et de valeurs ajoutées qui participent au

renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales, à l'épanouissement de la population et au rayonnement international du pays. La mise en œuvre de la politique a permis d'enregistrer en 2020 les acquis suivants :

- le financement de Projets culturels et touristiques principalement au travers du Fonds de développement culturel et touristique (FDCT) ;
- la formation, la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs culturels et touristiques ;
- l'aménagement de sites touristiques et la réhabilitation des musées ;
- la construction d'infrastructures sportives modernes et de centres de sport et de loisirs de proximité (CSLP).

Malgré ces acquis, il reste évident que les contraintes financières auxquelles le secteur fait face et la situation sécuritaire du pays ont entravé la réalisation des investissements structurants dans les domaines touristiques.

Aussi, en dépit du transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux régions et aux communes dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs, les ressources transférées aux CT notamment aux musées et aux Centres de lecture publique et d'animation culturelle (CELPAC) demeurent modestes.

## I.6. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et des menaces

La synthèse des forces, faiblesse, opportunités et menaces au niveau juridique, institutionnel et organisationnel, du financement de la décentralisation, de la maîtrise d'ouvrage publique locale, de la gouvernance locale participative, du pilotage et la coordination du processus de décentralisation est consignée dans les tableaux ci-dessous.

**Tableau 9 : Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et des menaces**

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Analyse du cadre juridique</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de la loi 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales</li> <li>- Existence de la loi n°14-2006/AN du 9 mai 2006 portant détermination des ressources financières et des charges des collectivités territoriales.</li> <li>- Existence de la loi n°02-2017/AN du 13 janvier 2017, portant création de la fonction publique territoriale</li> <li>- Les 21 décrets portant modalités de transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux CT</li> <li>- Existence de la loi n°003-2017/AN du 13 janvier 2017, portant statut de la fonction publique territoriale</li> <li>- Décret 2019 0558/PRES/PM/MATDC portant création composition, attributions, organisation et fonctionnement de la CONAD ;</li> <li>- Existence du décret 2018-269/ PRES/PM/MATD du 09 avril 2018 portant adoption des référentiels de la décentralisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisances de certaines dispositions du CGCT (fonctionnement des Conseils de CT, la répartition des compétences, limites territoriales des CT...);</li> <li>- Faible diffusion ou vulgarisation des textes ;</li> <li>- Insuffisance de mesures d'accompagnement (ressources financières, humaines,) pour la mise en œuvre des différents textes réglementaires ;</li> <li>- Absence de textes juridiques (lois) portant détermination des limites des CT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté des acteurs à reformer le code général des CT ;</li> <li>- Existence de textes juridiques au niveau communautaire sur la décentralisation</li> <li>- Non remise en cause du principe de la décentralisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instabilité politique</li> </ul>

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Analyse du cadre institutionnel et organisationnel</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectivité de la Communalisation intégrale du territoire ;</li> <li>- Existence d'une structure de coordination (SP-CONAD) et de structures opérationnelles dans le domaine de décentralisation (DGCT, ADCT) ;</li> <li>- Existence d'instance d'orientation et pilotage de la décentralisation (CONAD et CORED) ;</li> <li>- Tenue régulière des instances de la CONAD ;</li> <li>- Existence d'association de pouvoirs locaux (APL) ;</li> <li>- Existence des cadres Sectoriels de Dialogue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible adéquation entre décentralisation et déconcentration ;</li> <li>- Faible fonctionnement des collectivités territoriales (services essentiels, commissions permanentes) ;</li> <li>- Non tenue régulière des instances de la CORED ;</li> <li>- Insuffisance de ressources humaines (mise à disposition et recrutement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des PTF qui accompagnent la décentralisation ;</li> <li>- Existence d'associations et de réseaux de pouvoirs locaux (CCT-UEMOA, AIMF, CGLUA, CGLU)</li> <li>- Existence des OSC qui jouent le rôle d'éducation et de veille citoyenne ;</li> <li>- Existence d'instances et d'organisation au niveau sous régional et international (Conseil des Collectivités Territoriales (CCT), Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), Association Internationale des Régions Francophones (AIRF), etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crises socio-politiques ;</li> <li>- Instabilité institutionnelle du fait des changements (fusion/scission du Ministère en charge de la décentralisation) ;</li> <li>- Insécurité ;</li> <li>- Baisse du dynamisme des APL communautaires en matière de plaidoyer/lobbying pour la mise en place d'un milieu propice pour leurs membres.</li> </ul>
<b>Analyse financement de la décentralisation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de guichets de l'ADCT ;</li> <li>- Existence d'un cadre législatif pour faciliter et promouvoir davantage le Partenariat Public-Privé (PPP) et l'accès à l'emprunt par les CT ;</li> <li>- Appuis financiers de l'Etat ;</li> <li>- Existence de la SNCooD ;</li> <li>- Existence du guide de mobilisation des ressources de la coopération décentralisée ;</li> <li>- Existence de fonds minier de développement local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inadéquation de certaines ressources financières transférées aux CT en lien avec les charges des compétences ;</li> <li>- Inexistence d'un cadre national de répartition géographique et sectorielle des interventions des projets et programmes, ONG au niveau des CT ;</li> <li>- Faiblesse du transfert de ressources financières aux CT ;</li> <li>- Non adoption de la loi de programmation financière de la décentralisation ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de PTF qui soutiennent conséquemment la décentralisation et les CT depuis de nombreuses années ;</li> <li>- Existence de cadre de financement participatif ;</li> <li>- Existence du secteur privé ;</li> <li>- Existence de potentialités économiques locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des appuis des partenaires au développement ;</li> <li>- Aggravation du climat sécuritaire</li> </ul>

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du financement de la décentralisation et des CT de la part des PTF et de la coopération décentralisée liée à l'insécurité ;</li> <li>- Faible recouvrement des recettes fiscales et non fiscales</li> </ul>		
<b>Analyse de la MOPL</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un cadre législatif et réglementaire ;</li> <li>- Existence de guichets d'appui technique (GAT) ;</li> <li>- Existence d'une stratégie nationale de déconcentration administrative (SNDA) ;</li> <li>- Existence d'un dispositif institutionnel de régulation, de contrôle et de mise en œuvre de la MOPL également conforme aux standards et normes communautaires et internationales ;</li> <li>- Disponibilité d'outils et supports divers pour faciliter l'exercice de la MOP par les CT ;</li> <li>- Disponibilité d'une offre de formation en MOP au profit des CT (formations initiales et continues par les projets et programmes et les écoles de formation) ;</li> <li>- Renforcement progressif des capacités opérationnelles des CT dans l'exercice de la MOP et le renforcement du tissu économique et social à travers les réalisations d'infrastructures ;</li> <li>- Existence d'une Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation (SNRC/AD) 2019-2023 ;</li> <li>- Élaboration et la mise en œuvre des PLD.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité des CT à assumer leurs responsabilités en matière d'exercice de la MOP ;</li> <li>- Faible opérationnalisation des GAT ;</li> <li>- Non-respect des procédures de passation de marché ;</li> <li>- Absence de dispositif spécifique à la formation en MOPL des CT ;</li> <li>- Insuffisance de personnel en qualité et en nombre ;</li> <li>- Faible assistance technique des STD à l'endroit des CT dans l'exercice de la MOP ;</li> <li>- Lenteur dans le traitement des dossiers des marchés publics (non-respect des délais de traitement des dossiers, insuffisance dans le montage des dossiers d'appel à concurrence) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des PTF à appuyer la MOPL à travers les projets et programmes</li> </ul>	<p>La dégradation du climat sécuritaire</p>

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Analyse de la gouvernance locale participative</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue régulière d'élections locales ;</li> <li>- Appui-conseil de la tutelle rapprochée des CT ;</li> <li>- Existence de la loi sur le quota genre ;</li> <li>- Existence des cadres de concertation au niveau communal, provincial et régional ;</li> <li>- Existence de plateforme numérique sur la décentralisation (CIVITAC)</li> <li>- Existence de ressources documentaires sur la décentralisation ;</li> <li>- Existence de la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation 2019-2023.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode de désignation des exécutifs locaux au suffrage universel indirect sources de crises ;</li> <li>- Faible redevabilité des exécutifs vis-à-vis des populations ;</li> <li>- Faible respect des principes de bonne gouvernance dans la gestion des affaires locales ;</li> <li>- Faible représentation des femmes dans les conseils de collectivité ;</li> <li>- Absence de planification ou budgétisation sensible au genre</li> <li>- Analphabétisme de certains conseillers ;</li> <li>- Faible fonctionnement des CVD ;</li> <li>- Faible maîtrise par les CVD de leurs rôles et responsabilités ;</li> <li>- Multiplicité et superposition des cadres de concertation ;</li> <li>- Faible fonctionnement des cadres de concertation ;</li> <li>- Faible capacité des OSC et du privé à accompagner le processus de la décentralisation ;</li> <li>- Faible formation des citoyens par les partis et formations politiques ;</li> <li>- Absence d'un dispositif institutionnel et opérationnel de communication exclusivement réservé à la décentralisation,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'acteurs (OSC, secteurs privés, PTF...) accompagnant la mise en œuvre de la décentralisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crise sécuritaire ;</li> <li>- Réduction des appuis des partenaires au développement dû à la dégradation du climat sécuritaire ;</li> <li>- La réduction ou la suppression des actions de sensibilisation, de communication et de formation des populations à la dégradation du climat sécuritaire</li> </ul>

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	<p>aussi bien au niveau régional que communal ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de ressources financières et matérielles et humaines pour la mise en œuvre des activités de communication.</li> </ul>		
<b>Analyse du pilotage et la coordination du processus de décentralisation</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institution de la CONAD comme instance suprême d'orientation et du pilotage de la décentralisation ;</li> <li>- Portage politique de la décentralisation par le Président du Faso ;</li> <li>- Existence d'un dispositif de gestion de la décentralisation ;</li> <li>- Existence d'un dispositif de suivi-évaluation de la décentralisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible synergie d'actions entre les acteurs ;</li> <li>- Faible fonctionnalité des cadres de concertation (CONAD, CORED) due à l'insuffisance de ressources financières ;</li> <li>- Insuffisance de ressources financières pour le pilotage et la coordination du processus de décentralisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui des PTF ;</li> <li>- Existence de conseil des collectivités territoriales de l'espace UEMOA (CCT), de l'AIMF, de l'AIRF.</li> </ul>	<p>Crise sécuritaire</p>

## **I.7. Grands défis à relever**

Les principaux défis à relever sont : (i) l'amélioration de la délivrance des services publics locaux, (ii) la promotion du développement économique local et cohérence territoriale, (iii) le renforcement de la maîtrise d'ouvrage publique locale, (iv) le financement de la décentralisation, (v) la gouvernance locale participative, (vi) le pilotage et la coordination de la décentralisation.

### ***I.7.1. L'amélioration de la délivrance des services publics locaux***

Le défi consiste à concevoir des modalités de délivrance des services qui impliquent tous les acteurs locaux et qui tiennent compte du partenariat entre administrations locales, services déconcentrés de l'Etat, organisations de la société civile et opérateurs privés afin de permettre aux collectivités territoriales de couvrir l'ensemble des attentes des citoyens. Pour ce faire, il est alors prévu que les normes et standards de délivrance de ces services locaux soient définis. Il s'agit également de définir les services essentiels à fournir et mettre en place au sein des collectivités territoriales des services fonctionnels capables de délivrer des services publics locaux de qualité et accessibles.

Par ailleurs, l'insécurité dans certaines régions occasionne le déplacement des populations ; ce qui rend difficile leur prise en charge et la délivrance des services publics locaux de base par les collectivités territoriales d'accueil.

Les défis à relever face à cette problématique se résument entre autres : (i) au renforcement de la présence de l'Etat sur tout le territoire national, (ii) au renforcement de la collaboration entre les FDS et la population, (iii) au renforcement des capacités organisationnelles, logistiques, opérationnelles des FDS ; (iv) au renforcement des initiatives communautaires de sécurité, (v) au renforcement de la présence de l'administration publique sur le territoire, (vi) au renforcement des infrastructures sociales de base (eau potable, assainissement, éducation, santé etc.) dans les collectivités territoriales à fort défi sécuritaire et les collectivités hôtes, (vii) au renforcement des capacités des CT à la prévention et à la gestion des catastrophes et crises humanitaires.

### ***I.7.2. La promotion du développement économique local et cohérence territoriale***

Le cycle III de la décentralisation a consacré une nouvelle approche qui est le développement économique local et la cohérence territoriale en vue de valoriser les potentialités locales et de renforcer la viabilité économique des CT. Pour insuffler une dynamique, la région collectivité territoriale, désignée comme la porte d'entrée du développement assure la coordination (planification et exécution) du développement économique local en étroite collaboration avec les parties prenantes. Elle se justifie par le fait que l'échelle communale constitue un espace trop cloisonné pour jouer un rôle de catalyseur dans les dynamiques de développement local. Cette approche révèle également que la gestion des filières de production, des politiques de transport et d'aménagement du territoire, ne sauraient être effectuées qu'à une échelle régionale, voire interrégionale.

Les implications du choix de cette option centrée sur le développement économique local à partir de la collectivité territoriale région doivent susciter des mesures d'accompagnement de l'Etat au secteur privé et aux CT ainsi que de la CT au secteur privé.

Cette approche devrait à terme permettre aux CT d'engranger des ressources financières complémentaires pour le financement de leur développement.

Les défis à relever dans cette approche sont : (i) valoriser les potentialités économiques des régions collectivités territoriales, (ii) créer des emplois décents au profit des acteurs locaux et (iii) renforcer la gouvernance foncière des CT.

### ***1.7.3. Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage publique locale***

Dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage publique locale, il est à souligner des interventions directes de certains projets et programmes et des acteurs étatiques en dépit des textes qui consacrent la MOPL aux CT. Cela fragilise l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale par les collectivités territoriales.

Dans le cadre des compétences transférées, des réalisations relevant du champ de compétences des CT sont faites par l'Etat.

L'insuffisance de ressources humaines en nombre et en qualité ne permet pas aux administrations des collectivités territoriales et certains STD d'exercer pleinement les compétences qui leur sont dévolues et de traiter diligemment les dossiers. En effet, certains profils spécifiques manquent au sein des collectivités territoriales.

Pour un meilleur exercice de la maîtrise d'ouvrage par les CT, les défis à relever sont entre autres : (i) renforcer les capacités des CT et rendre effectif l'assistance des STD, (ii) opérationnaliser le Guichet d'Appui Technique de l'ADCT aux CT, (iii) dynamiser les relations de coopération décentralisée.

### ***1.7.4. Le financement de la décentralisation***

Les défis majeurs à relever sont liés au transfert régulier des ressources de l'Etat, à l'autonomisation financière des CT et à la mobilisation des financements extérieurs ou innovants (PTF, secteur privé, les Burkinabè de l'étranger...).

En effet, les ressources financières transférées aux CT dans l'exercice des compétences sont insuffisantes dans certains domaines. Pour pallier cette difficulté, il est judicieux d'adopter et d'opérationnaliser la loi de programmation financière.

S'agissant de l'autonomie financière des CT, il ressort une faible capacité des CT à mobiliser les ressources internes et une assiette fiscale inadaptée. Pour ce faire, il faut réformer la fiscalité locale et revoir la clé de répartition des ressources entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Concernant les ressources des autres acteurs, il convient de renforcer le cadre juridique pour mieux encadrer et faciliter les actions de la coopération décentralisée, vulgariser le manuel sur la mobilisation des ressources extérieures et le guide sur le Partenariat Public Privé.

### ***1.7.5. La gouvernance locale participative***

La réussite du processus de la décentralisation dépend en grande partie de l'implication de tous les acteurs dans la gestion des affaires locales.

En effet, la gouvernance locale qui devait permettre une synergie d'actions entre les différents acteurs est émaillée par endroit de dysfonctionnement. Dans certaines collectivités territoriales, ces difficultés sont matérialisées par des actes qui fragilisent la gestion des affaires locales. Ainsi, le mode de désignation des présidents des conseils de collectivités territoriales est souvent remis en cause par les citoyens. De ce fait, il apparaît un problème de légitimité desdits présidents.

Aussi, le faible fonctionnement des espaces de concertation au sein des collectivités territoriales constitue une des problématiques de la gouvernance au niveau local. Dès lors, la participation citoyenne se trouve fragilisée, en ce sens que les citoyens sont faiblement impliqués dans les prises de décision.

En outre, la faible représentativité féminine dans les sphères de décisions au niveau local demeure un obstacle à une gestion participative et inclusive des affaires locales.

Par ailleurs, l'impact de l'insécurité entraîne la délocalisation des administrations locales ce qui entrave la participation des citoyens dans la gestion des affaires locales.

Pour relever ce défi, il s'agira entre autres: (i) d'améliorer le mode de désignation des représentants locaux, (ii) de dynamiser le fonctionnement des espaces de concertation, (iii) de renforcer la justice et les droits humains pour une plus grande équité, (iv) de promouvoir les valeurs traditionnelles/locales de cohésion sociale et la communication non violente, (v) d'assurer l'éducation à la paix et à la citoyenneté et (vi) de renforcer la résilience des collectivités territoriales face à l'insécurité.

### ***1.7.6. Le pilotage et la coordination de la décentralisation***

Le pilotage et la coordination de la décentralisation sont des prérogatives de l'Etat central. Ils impliquent une impulsion politique, une tutelle, un appui technique et une représentation de l'Etat. En clair, l'Etat doit assurer la coordination, veiller à la cohérence des interventions et à la mobilisation des ressources nécessaires.

L'état des lieux de la décentralisation (ELD) réalisé en 2015 a révélé que le leadership en matière de décentralisation est insuffisamment affirmé et assumé. Ce faible leadership a fragilisé l'affirmation de la volonté politique en faveur de la décentralisation tant réclamée par les différents acteurs.

Par ailleurs, le fonctionnement des structures de coordination de la décentralisation au niveau local (gouvernorat, haut-commissariat)<sup>22</sup> est fragilisé par l'insécurité ; il en est de même du fonctionnement des CT dans certaines régions.

L'analyse du cadre juridique de la décentralisation a montré qu'outre la Constitution, trois (3) lois<sup>23</sup> posent les fondements et régissent la décentralisation au Burkina Faso. Au regard de l'évolution du processus de décentralisation à savoir le démarrage du cycle III de la

---

<sup>22</sup> Décret 2016-878/PRES/PM/MATDSI/MINEFID portant organisation administrative du territoire et attribution des chefs de circonscription administrative

<sup>23</sup> Le CGCT, la loi sur la fonction publique territoriale et la loi sur les ressources financières et les charges des collectivités territoriales

décentralisation, certaines de ces lois, notamment le CGCT ne sont plus totalement en phase avec les besoins des collectivités territoriales et les aspirations des acteurs de la décentralisation. Une relecture de ces textes s'impose et constitue une priorité afin de disposer d'un corpus juridique en phase avec la nouvelle vision gouvernementale en matière de décentralisation. Aussi, la tenue régulière des instances de la décentralisation, le renforcement de la communication de soutien à la décentralisation et du dispositif de suivi-évaluation sont nécessaires pour un meilleur pilotage du processus.

## **II. ELEMENTS DE LA STRATEGIE**

### **II.1. Fondements**

La stratégie nationale de la décentralisation (SND) tire ses fondements des référentiels de portée nationale et internationale et communautaire.

#### ***II.1.1. Au niveau international et communautaire***

##### **❖ Les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030**

Le Burkina Faso s'est engagé à internaliser la réalisation des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) dans ses politiques publiques. La stratégie nationale de la décentralisation s'adosse à neuf (09) objectifs de ce référentiel à travers les axes ci-après :

- services publics locaux ;
- développement économique local et cohérence territoriale ;
- financement de la décentralisation.

##### **❖ La Charte africaine des valeurs et des principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement**

La Charte conçoit la décentralisation comme le moteur du développement local des Etats africains à travers les résolutions suivantes :

- promouvoir les valeurs et les principes de la décentralisation, de la gouvernance locale et du développement local en Afrique ;
- assurer l'accès aux services de base pour l'ensemble des peuples du continent.

La présente stratégie est construite autour des principes et des valeurs de la décentralisation. Aussi, elle dédie un axe à la délivrance des services publics locaux.

##### **❖ L'agenda 2063 de l'Union Africaine**

Dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), sept (07) aspirations ont été définies afin d'orienter les pays africains vers la nécessité d'assurer un développement harmonieux du continent. La présente stratégie tire son fondement sur l'aspiration 1 qui met en exergue l'émergence d'un continent par une prospérité fondée sur la croissance inclusive et le développement durable.

Les items spécifiques indexant les collectivités territoriales sont relatifs principalement à :

- la qualité de vie des populations dans leurs bassins de vie respectifs ;
- l'éclosion d'une citoyenneté locale, nationale et continentale responsable et prospectiviste ;
- la croissance soutenue et exponentielle de fournitures de services aux populations ; services en constante adaptation aux normes et standards les plus probants de performance et de qualité, etc.

#### ❖ **Le protocole de décentralisation de la CEDEAO**

Le Protocole de la CEDEAO, adopté en 2001, invite les Etats à prioriser les politiques d'aménagement du territoire afin de pérenniser la logique d'intégration.

La stratégie nationale a largement prise en compte cette invite en intégrant la territorialisation des politiques publiques et le développement territorial comme principe directeur et en consacrant tout un axe au développement économique local et à la cohérence territoriale.

L'objectif dudit axe consiste à faire des régions du Burkina Faso des territoires porteurs de stratégies de développement économique, qui placent leurs filières de production à des niveaux de compétitivité au moins aussi élevés que les standards des autres pays de la zone CEDEAO.

#### **II.1.2. Au niveau national**

##### ❖ **L'Etude Nationale Prospective (ENP) « Burkina 2025 »**

La vision future voulue par le Burkina Faso à l'horizon 2025 est « le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ». Cette projection des tendances d'évolution du pays indique que la décentralisation fait partie des déterminants majeurs dont la bonne conduite serait le socle d'un développement harmonieux et durable. La stratégie nationale de la décentralisation est donc un document d'opérationnalisation pour l'atteinte de cette vision.

##### ❖ **Le Plan d'action pour la stabilisation et le développement**

Les piliers du plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) indexent la contribution substantielle des collectivités territoriales en raison des vocations propres induites par les compétences dévolues d'une part et des missions de soutien, d'impulsion et d'accompagnement des politiques publiques en général à partir des territoires locaux, d'autre part.

La stratégie nationale de la décentralisation met en exergue le pilier 3 intitulé « Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » dont l'objectif stratégique 2.4 « renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale » fait de la décentralisation et des collectivités territoriales le centre d'impulsion des transformations quantitatives et qualitatives à la base.

##### ❖ **La vision prospective de la décentralisation à l'horizon 2040**

La vision prospective de la décentralisation prend en compte l'ensemble des problématiques couvertes par le champ de la décentralisation. Elle fixe, à partir de l'établissement de scénarios, les orientations et les situations attendues à un horizon d'environ 25 ans, ceci afin d'aider les

décideurs et les partenaires à prendre des décisions et des orientations dans un cadre convenu. La vision prospective de la décentralisation à l'horizon 2040 est formulée comme suit : **« des collectivités territoriales performantes délivrent des services publics locaux de qualité et accessibles, impulsent un développement local inclusif et durable et animent une démocratie locale ancrée dans le substrat socio-culturel ».**

#### ❖ **La politique nationale de décentralisation à l'horizon 2040**

La politique nationale de décentralisation (PND) est un document d'orientation de la décentralisation fondée sur la vision prospective de la décentralisation. Adoptée en 2018, elle fait ressortir, au sujet des deux cycles précédents de la décentralisation, les acquis à consolider, les freins à lever, les tendances lourdes sur lesquelles s'appuyer et les défis à relever au cours du cycle III de la décentralisation. Son objectif est de contribuer à réduire la pauvreté à l'horizon 2040.

#### ❖ **La politique sectorielle gouvernances administrative et locale 2018-2027**

La politique sectorielle gouvernance administrative et locale concourt à l'atteinte des objectifs des référentiels stratégiques et prospectifs de la décentralisation adoptée en 2018. Son « *Axe 2 : Consolidation de la décentralisation* » est consacré à la viabilité des collectivités territoriales et à la gouvernance locale. Il se décline en deux (02) Objectifs stratégiques (OS) à savoir : OS.2.1 : Assurer la viabilité des collectivités territoriales et OS.2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance locale.

#### ❖ **La politique sectorielle gouvernance économique 2018-2027**

La politique sectorielle gouvernance économique dont l'objectif est de promouvoir une bonne gouvernance économique assurant le développement économique et social contribue à la mise en œuvre de la stratégie nationale de la décentralisation. L'axe I de la politique sectorielle gouvernance économique concourt à la mise en œuvre de la décentralisation à travers ses deux (2) objectifs stratégiques : OS 1.1 : Améliorer la planification, et la gestion de l'économie et du développement locales et OS 1.2 : Renforcer la coopération au développement.

#### ❖ **La politique sectorielle justice et droits humains 2018-2027**

La politique sectorielle justice et droits humains (PS-JDH) vise à renforcer la protection, la promotion des droits et les libertés des hommes et des femmes au Burkina Faso. Elle contribue à la mise en œuvre de la décentralisation. En effet, l'objectif stratégique 5 traite principalement de de la démocratie à la base, de la sécurité des biens et des personnes, des inégalités sociales, de la cohésion sociale et de la participation citoyenne.

#### ❖ **La politique de sécurité nationale à l'horizon 2050**

La politique de sécurité nationale du Burkina Faso s'exerce sur l'ensemble des secteurs de la vie nationale. Elle vise à procurer au peuple burkinabè, une sécurité humaine qui couvre sa sécurité physique individuelle et collective, la sécurité de ses biens matériels et immatériels, sa sécurité alimentaire, sa sécurité sanitaire, sa sécurité économique, sa sécurité sociale, sa sécurité juridique et l'exercice de ses droits fondamentaux.

La politique de sécurité nationale participe à la mise en œuvre de la décentralisation, suivant les objectifs 2, 3, 4 et 5. Il s'agit de :

- protéger le peuple burkinabè et ses biens à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national, contre toutes les formes de menaces et de risques tout en lui garantissant la sécurité humaine durable nécessaire à l'exercice de ses droits fondamentaux ;
- protéger l'économie nationale contre toutes les formes de menaces et de risques pouvant compromettre le développement humain durable du peuple burkinabè ;
- protéger l'environnement contre toutes les formes de menaces et de risques pouvant compromettre la sécurité humaine du peuple burkinabè ;
- préserver et consolider l'unité nationale et garantir la stabilité politique, la justice et la paix sociale.

## **II.2. Vision et objectifs de la stratégie**

La vision de la stratégie nationale de la décentralisation est qu'à l'horizon 2028, ***les communes et les régions disposent de capacités financières, humaines et techniques suffisantes pour impulser le développement socio-économique local inclusif en lien avec leurs potentialités et fournir des services de base accessibles aux populations.***

**Les capacités financières, humaines et techniques** désignent l'ensemble des ressources nécessaires pour le bon fonctionnement de la CT.

**Le développement économique local** est un processus d'auto-promotion d'un territoire dont le but est de contribuer à la construction concertée d'une économie locale durable ayant des retombées sur la communauté. De façon spécifique, il s'agit d'un processus par lequel les acteurs du territoire, particulièrement la collectivité territoriale, le secteur privé local et la société civile, décident de travailler ensemble en vue de faire face à des défis communs ou valoriser diverses potentialités.

**Un service de base** est l'ensemble des services offerts par la CT aux populations.

## **II.3. Les principes directeurs**

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation de la stratégie nationale de la décentralisation obéissent aux principes directeurs ci-après :

- la subsidiarité ;
- la territorialisation des politiques publiques et le développement territorial ;
- la prise en compte de la sensibilité au genre, à l'équité et à l'inclusion ;
- la prise en compte des préceptes du développement durable ;
- l'obligation de redevabilité.

### **II.3.1. Subsidiarité**

Ce principe implique que le partage des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales s'opère en se référant au niveau territorial le mieux indiqué pour l'exercice efficace de ces

compétences, se traduisant aussi par une spécialisation des fonctions par niveau de collectivité territoriale.

### ***II.3.2. Territorialisation des politiques publiques et le développement territorial***

Approche des politiques publiques qui met l'accent sur la spécificité de chaque territoire, la territorialisation des politiques publiques, est la volonté d'adapter les politiques publiques aux caractéristiques particulières d'un territoire en associant les partenaires locaux à leur conception, à leur mise en œuvre et à leur évaluation.

Dans cette optique, l'Etat s'engage vers la territorialisation de ses politiques publiques pour les adapter aux spécificités de chaque « région » avec trois objectifs complémentaires :

- amener les ministères à repenser la mise en œuvre de leur politique sectorielle en tenant compte des spécificités régionales afin d'optimiser l'offre de services et les potentialités des territoires ;
- donner la marge de manœuvre nécessaire, notamment budgétaire, aux services techniques déconcentrés et aux collectivités territoriales afin qu'ils puissent travailler ensemble sur leurs objectifs de développement et articuler leurs actions ;
- réduire progressivement les disparités spatiales.

La territorialisation part de la reconnaissance des prérogatives de chaque acteur à un niveau donné. Elle devrait aboutir, à terme, à des rapports contractuels entre l'Etat et les collectivités territoriales.

### ***II.3.3. Prise en compte de la sensibilité au genre, à l'équité et à l'inclusion***

La prise en compte de la sensibilité au genre, à l'équité et à l'inclusion implique, d'une part la prise de mesures de péréquation pour pallier les inégalités de potentiels naturels des collectivités territoriales, d'autre part l'engagement d'actions destinées à faciliter de façon équitable l'accès aux biens sociaux et aux facteurs de développement par les catégories sociales défavorisées, enfin l'implication et la prise en compte des intérêts et des capacités de tous les citoyens sans discrimination liée au sexe, à l'ethnie, à l'appartenance politique et toutes autres formes de discrimination.

### ***II.3.4. Prise en compte des préceptes du développement durable***

Des menaces pèsent sur le modèle de développement qui prévaut. Les contraintes des dérèglements climatiques, la fin programmée du système énergétique fondé sur les énergies fossiles, des inégalités entre villes et zones rurales qui tardent à se réduire et engendrent des migrations vers les centres urbains constituent des éléments qui fragilisent les équilibres socio-économiques de la société burkinabè. S'atteler à un nouveau paradigme de développement, soutenable sur le plan environnemental, respectueux des individus et des équilibres socio-culturels, correspond aux objectifs de développement durable.

L'aspiration à la proximité et à la valorisation des produits locaux doit prendre le pas sur les logiques de développement basées sur les lois du marché international et trouver un écho qui tendanciellement s'amplifie auprès des citoyens-consommateurs. Les collectivités territoriales

doivent trouver les modalités pour soutenir cette tendance en intégrant des critères qui favorisent les circuits courts et valorisent les produits locaux.

### **II.3.5. L'obligation de redevabilité**

La redevabilité s'entend de l'obligation faite aux élus locaux de rendre compte aux populations, de la gestion administrative, économique et financière de leur collectivité territoriale.

La bonne gouvernance est au centre de toute gestion efficace des affaires publiques. Elle traduit la capacité des gouvernants à diffuser les bonnes pratiques de fonctionnement, à élaborer les bonnes politiques, à les mettre en œuvre et à les évaluer. Elle fait référence à la transparence, à l'obligation de rendre compte, à l'obligation de résultats, à la responsabilité au plan politique, administratif et économique.

Appliquer ce principe demande que les élus locaux, tout comme les agents de leurs services, l'intègrent dans leur mode d'action, leur façon d'être au quotidien face à des citoyens-usagers des services publics locaux. L'amélioration de la qualité de cette redevabilité ne peut résulter du seul affichage de son objectif. Une démarche d'information, d'éducation et de communication devra concerner, à la fois, les militants des partis politiques, les agents des collectivités territoriales mais également les organisations de la société civile (à travers en particulier une vulgarisation via les radios et relais locaux d'opinion ainsi que pour les élèves, un programme d'éducation civique partant de l'école primaire jusqu'au lycée).

L'obligation d'appliquer ce principe va au-delà des seuls acteurs locaux mais concerne toutes les autres parties prenantes engagées dans la mise en œuvre du cycle III du processus de décentralisation.

## **III. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

### **III.1. Objectif global et impacts attendus**

L'objectif global est d'impulser un développement local équitable et durable reposant sur une gouvernance locale vertueuse et sur la valorisation des potentialités locales et le renforcement de la résilience des collectivités territoriales.

Les impacts attendus de la mise en œuvre de la SND sont : (i) la gouvernance au niveau local est améliorée, (ii) des services publics de qualité et accessibles sont offerts aux populations et (iii) le développement économique local est promu.

### **III.2. Axes stratégiques**

La stratégie est bâtie autour de six axes que sont : (i) délivrance des services publics locaux, (ii) développement économique local et cohérence territoriale, (iii) maîtrise d'ouvrage publique locale, (iv) financement de la décentralisation, (v) gouvernance locale, (vi) pilotage et coordination.

Chaque axe stratégique se décline en objectifs stratégiques, effets et actions.

### **III.2.1. Axe stratégique 1 : «Délivrance des services publics locaux»**

La délivrance des services publics locaux est l'une des missions principales dévolues aux collectivités territoriales. L'objectif de l'axe est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services publics locaux délivrés par les collectivités territoriales. L'axe comprend deux objectifs stratégiques, à savoir : (i) OS 1.1 : améliorer l'offre de services publics locaux et (ii) OS1.2 : assurer le contrôle de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux.

#### **Objectif Stratégique 1.1 : Améliorer l'offre de services publics locaux**

Cet objectif stratégique vise à rendre plus accessibles les principaux services publics locaux. Deux effets sont attendus de la réalisation de cet objectif. Il s'agit : (i) EA.1.1.1 : les capacités d'offre des services publics locaux des CT sont renforcées et (ii) EA.1.1.2 : des services publics locaux sont de qualité et accessibles.

#### **Effet Attendu 1.1.1 : Les capacités d'offre des services publics locaux des CT sont renforcées**

La mesure de l'effet est faite à travers la proportion des communes dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels<sup>24</sup>.

Pour l'atteinte de l'effet, les actions à réaliser portent sur :

- l'accroissement de l'ingénierie de production et de délivrance des SPL de qualité et accessibles par les collectivités territoriales ;
- le renforcement des capacités des polices municipales ;
- l'organisation du partenariat et contractualisation pour la production efficiente des services publics ;
- la prévention et gestion des catastrophes et crises humanitaires ;
- le renforcement des capacités des services de sécurité.

#### **Effet attendu 1.1.2 : Des services publics locaux sont de qualité et accessibles**

L'effet est mesuré par les indicateurs suivants : (i) le niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des SPL, (ii) le taux d'accès national à l'eau potable, (iii) le taux d'accès national à l'assainissement, (iv) le taux d'électrification nationale urbaine, (v) le taux d'électrification nationale rurale, (vi) le taux d'achèvement au primaire, (vii) le taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes, (viii) le quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes, (ix) le rayon moyen d'accès aux formations sanitaires (y compris les centres privés), (x) le nombre de nouveaux contacts par habitant/an, (xi) le rayon moyen d'accès aux infrastructures d'éducation, (xii) le rayon moyen d'accès théorique à l'eau potable (xiii) le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels (%) et (xiv) le taux de satisfaction des besoins de base des PDI (%).

Pour l'atteinte de cet effet, les actions à mener portent sur :

---

<sup>24</sup> Les services essentiels sont définis par :

- arrêté conjoint n°2012-000027/MATDS/MEF du 06 avril 2012 portant organisation-type de mairie de commune rurale ;
- arrêté conjoint n°2012-000028/MATDS/MEF du 06 avril 2012 portant organisation-type de mairie de commune à statut particulier ;
- arrêté conjoint n°2012-000029/MATDS/MEF du 06 avril 2012 portant organisation-type de mairie de commune urbaine

- la capitalisation des normes de qualité et d'accessibilité des SPL ;
- la modernisation du système de l'état civil ;
- la construction et l'équipement d'infrastructures de SPL.

### ***Objectif Stratégique 1.2. Assurer le contrôle de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux***

Cet objectif stratégique vise à rendre accessible des services publics locaux de qualité répondant aux normes et standard par un meilleur contrôle. La réalisation de cet objectif doit produire les effets suivants : (i) EA 1.2.1 : le contrôle de l'accessibilité des services publics locaux est assuré et (ii) EA 1.2.2 : le contrôle de la qualité des services publics locaux est assuré.

#### ***Effet attendu 1.2.1 : Le contrôle de l'accessibilité des services publics locaux est assuré***

La mesure du changement est faite à travers les indicateurs suivants : (i) proportion des communes dont les mécanismes de contrôle d'accessibilité géographique sont fonctionnels et (ii) la proportion des CT respectant les normes d'accessibilité géographique des SPL.

Pour l'atteinte de cet effet, les actions planifiées portent sur :

- le renforcement des capacités des acteurs sur les mécanismes de contrôle de l'accessibilité et de la qualité des SPL ;
- la réalisation du suivi et contrôle de l'accessibilité des SPL fournis ;
- la promotion des voies d'interpellation citoyenne.

#### ***Effet attendu 1.2.2 : Le contrôle de la qualité des services publics locaux est assuré***

Les principaux indicateurs retenus pour la mesure cet effet sont : (i) la proportion des communes ayant fait l'objet d'un contrôle exercé par la chaîne de contrôle dans la délivrance des SPL et (ii) la proportion des CT respectant les normes de qualité dans la délivrance des SPL.

Les actions ci-après concourent à la réalisation de l'effet :

- la mise en place des mécanismes de veille citoyenne pour la fourniture de services publics locaux de qualité ;
- la réalisation du suivi et contrôle de la qualité des SPL fournis.

### ***III.2.2. Axe stratégique 2 : « Développement économique local et cohérence territoriale »***

L'axe stratégique 2 vise à assurer un développement économique cohérent au niveau local. Il s'agit de faire des régions du Burkina Faso des territoires porteurs de stratégies de développement économique, qui placent leurs filières de production à des niveaux de compétitivité au moins aussi élevés que les standards des autres pays de la zone CEDEAO. Pour ce faire, il se décline en deux (02) objectifs stratégiques que sont (i) OS2.1 : promouvoir les potentialités économiques des collectivités territoriales et (ii) OS2.2 : promouvoir la bonne gouvernance foncière.

## **Objectif Stratégique 2.1 : promouvoir les potentialités économiques des collectivités territoriales**

L'objectif poursuivi est de permettre à chaque CT de tirer profit de ses potentialités en les valorisant. L'atteinte de l'objectif doit produire les effets suivants : (i) EA 2.1.1 : les potentialités économiques des régions collectivités territoriales sont valorisées et (ii) EA 2.1.2 : la création d'emplois décents s'est améliorée.

### Effet attendu 2.1.1 : Les potentialités économiques des régions collectivités territoriales sont valorisées

Pour ce qui est de la mesure de l'effet les indicateurs suivants sont retenus : (i) la proportion des régions collectivités territoriales qui disposent d'une SDELCoT adoptée, (ii) la proportion des régions collectivités territoriales qui ont mis en œuvre et/ou évalué leurs SDELCoT, (iii) le taux moyen de mise en œuvre des activités des SDELCoT, (iv) les proportion des infrastructures socio-économiques fonctionnels dans les CT et (v) le taux moyen des infrastructures socio-économiques fonctionnels réalisées dans le cadre de la SDELCoT.

Deux (02) actions sont définies pour l'atteinte de l'effet :

- élaboration des documents d'orientation de la SDELCoT et des outils de planification du DELCoT ;
- mise en œuvre des SDELCoT.

### Effet attendu 2.1.2 : La création d'emplois décents s'est améliorée

L'effet est apprécié à travers le taux de chômage combiné et le taux de chômage selon le BIT.

Deux (02) actions sont définies pour l'atteinte de cet effet :

- l'accompagnement à la structuration des entreprises locales.
- le renforcement des capacités techniques des acteurs des filières porteuses.

## **Objectif Stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance foncière**

L'objectif est de contribuer à une meilleure gestion du domaine foncier tant en milieu urbain que rural. Les changements attendus à moyen terme sont : (i) EA 2.2.1 : les espaces d'habitation, de production et de conservation sont définis et (ii) EA 2.2.2 : la gestion foncière est améliorée.

### Effet attendu 2.2.1 : Les espaces d'habitation, de production et de conservation sont définis

Les indicateurs retenus pour la mesure de l'effet sont : (i) la proportion de commune disposant de SDADDC, (ii) la proportion de communes disposant d'un POS, (iii) la proportion de communes disposant d'un SDAU, (iv) et la proportion de régions disposant d'un SRADDT.

Pour l'atteinte de cet effet, deux (02) actions sont définies :

- la création des conditions pour le renouvellement des zones urbanisées sur elles-mêmes (urbanisation à extension verticale) ;

- l'identification et matérialisation des trois types de zones en milieu rural et urbain (habitation, production et conservation).

#### Effet attendu 2.2.2 : La gestion foncière est améliorée

L'amélioration recherchée dans la gestion foncière est appréciée à travers les indicateurs suivants : (i) le taux de réduction des conflits fonciers, (ii) la proportion de communes disposant des services fonciers fonctionnels, (iii) la proportion de commissions foncières villageoises fonctionnelles et (iv) le nombre de commissions de conciliation foncière villageoises fonctionnelles.

Pour l'atteinte de l'effet, deux (02) actions sont définies :

- l'opérationnalisation du cadre juridique ;
- la mise en application du cadre juridique relatif aux différentes zones matérialisées.

### **III.2.3. Axe stratégique 3 «Maîtrise d'ouvrage publique locale »**

La maîtrise d'ouvrage publique locale constitue un pilier essentiel à la production de services publics locaux de qualité et à l'impulsion d'un développement économique valorisant les potentialités locales. A cet effet, l'axe vise le renforcement des capacités d'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale par les collectivités territoriales. Il comprend deux objectifs stratégiques, à savoir : (i) OS3.1 : améliorer la maîtrise d'ouvrage publique locale des collectivités territoriales et (ii) OS3.2 : promouvoir les relations de coopération décentralisée.

#### **Objectif Stratégique 3.1 : Améliorer la maîtrise d'ouvrage publique locale**

Cet objectif stratégique vise à améliorer l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale afin de faire de la collectivité territoriale un acteur majeur de la construction du développement à la base. La réalisation de cet objectif stratégique doit produire à moyen terme les effets suivants : (i) EA 3.1.1 : Les capacités des CT à l'exercice de la MOPL sont renforcées et (ii) EA 3.1.2 : une maîtrise d'ouvrage publique locale de qualité est assurée par les collectivités territoriales.

#### Effet attendu 3.1.1 : Les capacités des CT à l'exercice de la MOPL sont renforcées

La mesure de cet effet se fait à travers les indicateurs suivants : (i) le taux d'exécution physique des PLD, (ii) le taux d'exécution financière des PLD, (iii) le taux d'accroissement des effectifs des agents de la fonction publique territoriale, (iv) le nombre de CT ayant bénéficié d'appui conseils effectué par les CCA et (v) la proportion des CT ayant bénéficié d'appui technique effectué par l'ADCT.

Pour l'atteinte de cet effet, les actions à réaliser portent sur :

- la redéfinition du champ de compétences des collectivités territoriales en respectant le principe de subsidiarité ;
- l'effectivité de l'exercice des compétences par les collectivités territoriales ;
- le renforcement de l'autonomie de gestion et la responsabilité des collectivités territoriales ;

- l'appropriation du cadre juridique (législatif et réglementaire) de la FPT ;
- la création et le fonctionnement des services techniques locaux spécifiques à une fonction publique territoriale performante ;
- la réorganisation des circonscriptions administratives (CA) pour un accompagnement efficace des CT ;
- le renforcement des capacités des STD pour un accompagnement efficace des CT ;
- la conception et mise en œuvre des instruments de planification socio-économique.

*Effet attendu 3.1.2 : une maîtrise d'ouvrage publique locale de qualité est assurée par les collectivités territoriales*

Les indicateurs retenus pour capter la réalisation de cet effet sont : (i) la proportion des CT disposant d'un PLD à jour, (ii) la part des ressources propres des CT dans l'investissement, (iii) le nombre de projets réalisés sous forme de PPP par les CT, (iv) la part des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales, (v) le taux d'absorption des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées, (vi) le taux d'exécution du budget d'investissement des CT, (vii) la proportion des CT disposant d'une expertise en assistance à la MOPL et (viii) le nombre des CT disposant d'un comité de suivi des investissements.

Les actions dont la mise en œuvre doivent concourir à l'atteinte de cet effet sont :

- la création et/ou l'organisation des mécanismes d'appui à la maîtrise d'ouvrage des CT ;
- la réforme de la réglementation sur les marchés publics ;
- la promotion de la qualité, de l'entretien et de la maintenance des ouvrages ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation intervenant dans l'exécution des marchés publics locaux ;
- la dynamisation des conseils villageois de développement/Comité de veille et de développement (CVD/COVED) dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des actions de développement au niveau du village.

***Objectif Stratégique 3.2 : Promouvoir les relations de coopération décentralisée***

Une des possibilités de financement des collectivités territoriales est la capacité de chaque commune ou région de nouer des relations de partenariat entrant dans le cadre de la coopération décentralisée. Cet objectif stratégique se donne pour ambition, d'accompagner les collectivités territoriales à accroître leur capacité de négociation de partenariat avec d'autres organisations. L'atteinte de cet objectif devra produire les effets suivants : (i) EA 3.2.1 : Les collectivités territoriales établissent des relations de coopération décentralisée et (ii) EA 3.2.2 : Le dispositif de la coopération décentralisée est renforcé.

*Effet attendu 3.2.1 : Les collectivités territoriales établissent des relations de coopération décentralisée*

La mesure de cet effet est faite à travers les indicateurs suivants : (i) la proportion des CT ayant des protocoles ou conventions de collaboration entre elles, (ii) le pourcentage des CT ayant des

conventions de partenariat avec les CT étrangères, (iii) la proportion des CT frontalières mettant en œuvre au moins un projet transfrontalier et (iv) le nombre de structures inter collectivités créé.

Pour atteindre cet effet, les actions à mettre en œuvre portent sur la promotion de la coopération décentralisée et le développement de la coopération transfrontalière.

#### Effet attendu 3.2.2 : Le dispositif de la coopération décentralisée est renforcé

La réalisation de cet effet est mesurée à travers les indicateurs suivants : (i) la proportion de comité de jumelage fonctionnel et (ii) le nombre de CT qui ont établi des relations de coopération décentralisée.

Les actions prévues pour l'atteinte de cet effet sont :

- l'élaboration des textes législatifs et réglementaires adéquats pour une meilleure pratique de la coopération décentralisée ;
- l'animation des organes des collectivités territoriales chargés de la coopération décentralisée.

#### **III.2.4. Axe stratégique 4 « Financement de la décentralisation »**

Il est convenu de procéder à un changement d'échelle pour le nouveau cycle afin de sécuriser les financements de la décentralisation et d'assurer la stabilité et la prévisibilité. Il s'agit dans cet axe d'assurer un financement durable de la décentralisation avec comme perspective l'autonomisation financière progressive des collectivités territoriales.

Pour ce faire, il se décline en deux (02) objectifs stratégiques que sont : (i) OS4.1 : accroître les capacités de mobilisation des ressources financières et (ii) OS4.2 : améliorer les mécanismes nationaux de financements des CT.

#### **Objectif Stratégique 4.1 : Accroître les capacités de mobilisation des ressources financières**

Le bon fonctionnement des CT nécessite une mobilisation conséquente des ressources financière tant au niveau de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé et des partenaires au développement. Cet objectif ambitionne de créer les conditions pour un accroissement des ressources internes et externes des CT. L'atteinte de cet objectif doit produire les effets suivants : (i) EA 4.1.1 : les ressources propres des CT sont accrues et (ii) EA 4.1.2 : les ressources financières mobilisées par les CT sur le marché financier sous forme d'emprunt sont accrues.

#### Effet attendu 4.1.1 : les ressources propres des CT sont accrues

Les indicateurs de mesure de cet effet sont : (i) le taux d'accroissement annuel des ressources fiscales et non fiscales des CT et (ii) la capacité d'autofinancement des CT.

Pour l'atteinte de cet effet, trois (03) actions sont définies :

- réforme du cadre de la fiscalité locale en prenant en compte de nouvelles formes d'impôts ;

- mise en œuvre du nouveau cadre fiscal en s'appuyant sur une administration fiscale locale performante ;
- maîtrise du potentiel fiscal et non fiscal des CT ;
- réforme du cadre de la fiscalité partagée entre Etat et CT.

*Effet attendu 4.1.2 : les ressources financières mobilisées par les CT sur le marché financier sous forme d'emprunt sont accrues*

Le changement attendu à moyen terme de cet effet sont : (i) la part des emprunts dans le montant total des PAI des CT (PAI) et (ii) le ratio des emprunts sur les ressources propres des CT.

Pour l'atteinte de cet effet, deux (02) actions sont définies :

- opérationnalisation du guichet prêt et garantie aux emprunts (PGE) ;
- mise en place d'un cadre incitatif et d'un partenariat (secteur bancaire et financier) pour la mise à disposition des ressources financières au profit des CT.

**Objectif Stratégique 4.2 : Améliorer les mécanismes nationaux de financements des CT**

Il s'agit d'accroître le volume des ressources financières des CT pour une meilleure prise en charge des actions de développement. Les effets attendus retenus sont : (i) EA 4.2.1 : Les ressources financières allouées par l'Etat aux CT conformément aux compétences transférées se sont accrues et (ii) EA 4.2.2 : la part du financement de la décentralisation s'est accrue.

*Effet attendu 4.2.1 : Les ressources financières allouées par l'Etat aux CT conformément aux compétences transférées se sont accrues*

La mesure de cet effet est faite par les indicateurs suivants : (i) le taux d'accroissement des ressources financières liées aux compétences transférées et (ii) la part du budget de l'Etat transférée aux CT.

Pour l'atteinte de cet effet, deux (02) actions sont définies :

- définition d'un cadre de programmation à moyen terme des ressources à transférer ;
- renforcement et fonctionnement du cadre de redevabilité des CT (vis à vis de l'Etat, les populations) sur l'utilisation des ressources financières transférées.

*Effet attendu 4.2.2 : la part du financement de la décentralisation s'est accrue*

Le changement souhaité se mesure par les indicateurs suivants : (i) le pourcentage du financement des PTF destinée à la décentralisation utilisant le cadre d'intervention unique, (ii) le volume du montant financier des projets réalisés par les CT sous forme de PPP et (iii) le volume des apports de la diaspora au budget des CT.

Pour l'atteinte de cet effet, trois (03) actions sont définies :

- optimisation de l'Agence Nationale d'Appui au Développement des Collectivités territoriales (ADCT) ;

- mobilisation des potentialités financières de la diaspora.

### **III.2.5. Axe stratégique 5 «Gouvernance locale participative »**

La gouvernance locale participative constitue un facteur primordial de réussite de toute action de développement local durable au sein d'une collectivité territoriale. De ce fait, elle est l'option d'un développement au niveau local initié et conduit par les acteurs à la base. Ainsi, l'axe vise le renforcement de la participation citoyenne et la bonne gouvernance dans la cohésion et une paix durable au sein des collectivités territoriales. Il comprend quatre objectifs stratégiques, à savoir : (i) OS5.1 : promouvoir la démocratie à la base, (ii) OS5.2 : assurer la sécurité au niveau local, (iii) OS5.3 : promouvoir la cohésion sociale et la paix et (iv) OS5.4 : promouvoir les espaces locaux de concertation.

#### **Objectif Stratégique 5.1 : Promouvoir la démocratie à la base**

Cet objectif stratégique vise à accompagner la promotion des libertés démocratiques au niveau local. L'atteinte de cet objectif produira les effets suivants : EA 5.1.1 : la participation citoyenne au processus démocratique s'est améliorée et (ii) EA 5.1.2 : la gestion des affaires locales est transparente, responsable et participative.

#### **Effet attendu 5.1.1 : la participation citoyenne au processus démocratique s'est améliorée.**

Les indicateurs traceurs de cet effet sont : (i) le taux brut de participation aux élections locales, (ii) le taux de participation aux élections locales et (iii) la proportion des femmes élues au sein des conseils de collectivités et (iv) la proportion des femmes occupant des postes de responsabilité au sein des conseils de collectivités.

La réalisation de l'effet passe par :

- l'enracinement d'une culture citoyenne et de veille au niveau local ;
- la mise en œuvre des modes d'appropriation sociale ;
- le redécoupage des collectivités territoriales.

#### **Effet attendu 5.1.2 : la gestion des affaires locales est transparente, responsable et participative.**

Cet effet est mesuré par les indicateurs suivants : (i) la proportion des commissions permanentes des conseils de CT fonctionnelles, (ii) la proportion des conseils de CT tenant régulièrement leurs sessions, (iii) le pourcentage des CT dont les organes délibérants sont restés non dissouts et (iv) la proportion des CT dont les conseils ont connu des crises dans leur fonctionnement.

Trois actions ont été retenues pour sa réalisation. Il s'agit de :

- la mise en œuvre de nouveaux modes de scrutin pour la désignation des présidents de conseils de CT ;
- la dynamisation des commissions permanentes des conseils de CT ;

- la mise en œuvre des mécanismes pour l'appropriation du processus par les partis et formations politiques.

### ***Objectif Stratégique 5.2 : Assurer la sécurité au niveau local***

L'ambition est d'accompagner les collectivités territoriales dans la sécurisation des personnes et des biens. Ainsi, deux effets sont retenus pour marquer le changement issu de l'atteinte de cet objectif. Il s'agit : (i) EA 2.2.1 la sécurité des personnes et des biens au niveau local est renforcée et (ii) EA 5.5.2 : la résilience des populations face à la radicalisation et à l'extrémisme violent est renforcée.

#### ***Effet attendu 5.2.1 : la sécurité des personnes et des biens au niveau local est renforcée***

Les indicateurs retenus pour la mesure de cet effet sont : (i) la proportion des communes disposant de coordination communale de sécurité (CCS), (ii) la proportion de départements disposant de conseil départemental de veille et de développement et (iii) la proportion de communes disposant de volontaires pour la défense de la patrie (VDP).

Pour atteindre cet effet, deux actions sont définies :

- la mise en place d'un dispositif endogène de sécurité au niveau local ;
- la fonctionnalité du dispositif endogène de sécurité au niveau local.

#### ***Effet attendu 5.2.2: la résilience des populations face à la radicalisation et à l'extrémisme violent est renforcée.***

La réalisation de l'effet est mesurée à travers les indicateurs suivants : (i) la proportion des CT ayant organisé des campagnes de sensibilisation sur les actes de radicalisation et d'extrémisme violent, (ii) le nombre d'initiatives de dialogues inter et intra religieux mené.

Deux actions ont été prévues pour l'atteinte de cet effet, ce sont :

- le renforcement des informations sur la radicalisation et l'extrémisme violent,
- le renforcement des capacités des communautés sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre l'extrémisme violent.

### ***Objectif Stratégique 5.3 : Promouvoir la cohésion sociale et la paix***

L'objectif est de contribuer à l'amélioration du vivre ensemble en paix des communautés à la base en promouvant les valeurs locales de cohésion, de prévention et de gestion des conflits. Le changement à moyen terme est vécu à travers les effets suivants : (i) EA 5.3.1 : la prévention et la gestion des conflits sont assurées, (ii) EA 5.3.2 : les inégalités sociales sont réduites et (iii) EA 5.3.3 : les liens sociaux et le vivre-ensemble en paix sont renforcés.

#### ***Effet attendu 5.3.1 : la prévention et la gestion des conflits sont assurées***

La mesure de cet effet est faite à travers les indicateurs suivants : (i) le taux de résolution des conflits locaux par les mécanismes traditionnels et endogènes, (ii) le nombre de conflits locaux recensés, (iii) le nombre de conflits locaux résolus avec l'implication des autorités coutumière, traditionnelle et religieuse et (iv) le nombre des conflits intra et interreligieux résolus.

Les actions planifiées pour l'atteinte de cet effet sont :

- la prévention des conflits au niveau des CT ;
- la gestion des conflits au niveau des CT.

*Effet attendu 5.3.2 : les inégalités sociales sont réduites*

Les indicateurs de mesure de l'effet sont : (i) la proportion de femme des régions à fort défi sécuritaire ayant bénéficié de crédits des institutions financières, (ii) la proportion des personnes vulnérables des régions à fort défi sécuritaire ayant bénéficié de crédits des institutions financières, (iii) la proportion de femmes vulnérables bénéficiaires de cash transfert et (iv) la proportion des personnes vulnérables bénéficiaires de cash transfert.

Les actions déterminées en vue de l'atteinte de cet effet sont :

- la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes ;
- l'inclusion économique des couches sociales vulnérables.

*Effet attendu 5.3.3 : Les liens sociaux et le vivre-ensemble en paix sont renforcés*

Les indicateurs retenus pour mesurer la réalisation de cet effet sont : (i) la proportion des CT ayant organisé des journées des communautés et (ii) la proportion de personnes sensibilisées sur les valeurs communes et des facteurs entravant le vivre-ensemble (1 000 000)/population des 15-64 ans (10 516 620).

Pour l'atteinte de l'effet, deux actions sont retenues :

- la sensibilisation des acteurs locaux en matière de cohésion sociale et de paix ;
- l'appropriation des thématiques de cohésion sociale et de paix par les acteurs locaux.

**Objectif Stratégique 5.4 : Promouvoir les espaces locaux de concertation**

Cet objectif stratégique doit permettre la création et l'animation des cadres de concertation au niveau local.

Pour atteindre cet objectif, les effets suivants sont poursuivis : (i) EA 5.4.1 : les cadres de concertation sont optimisés et (ii) EA 5.4.2 : les cadres d'expression des acteurs locaux sont dynamisés.

*Effet attendu 5.4.1 : les cadres de concertation sont optimisés*

L'indicateur identifié pour la mesure de cet effet est la proportion des CT ayant tenu des sessions des cadres de concertation statutaires (CCCo, CCR).

Les actions retenues pour la réalisation de cet effet sont :

- la rationalisation des cadres de concertation locaux ;
- la dynamisation des cadres de concertation locaux.

*Effet attendu 5.4.2 : les cadres d'expression des acteurs locaux sont dynamisés*

Le changement à moyen terme est mesuré à travers les indicateurs suivants : (i) la proportion des CT ayant tenu au moins une journée de redevabilité (dialogue), (ii) la proportion des CVD/COVED tenant leur réunion de bureau conformément aux textes et (iii) la proportion des CVD/COVED tenant leur assemblée générale conformément aux textes.

Pour l'atteinte de cet effet, deux actions sont retenues :

- la dynamisation des Conseils Villageois de Développement ;
- l'appui à l'organisation des cadres redevabilité.

### **III.2.6. Axe stratégique 6 « Pilotage et coordination »**

Cet axe a pour but de gérer et d'impulser de façon efficace et efficiente le processus de décentralisation. Pour ce faire, deux objectifs stratégiques sont définis à savoir : (i) OS6.1 : assurer le pilotage et la coordination et (ii) OS6.2 : renforcer les capacités des acteurs et des structures du pilotage.

#### **Objectif Stratégique 6.1. Assurer le pilotage et la coordination**

Cet objectif stratégique vise à améliorer le fonctionnement de la décentralisation à travers des réformes profondes et la mise en place d'organes et d'instances fonctionnels pour une meilleure mise en œuvre et un suivi efficace de la stratégie. Pour ce faire deux effets attendus permettront de s'assurer de la réalisation de cet objectif. Il s'agit : (i) EA 6.1.1 : les réformes en matière de décentralisation sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente, (ii) EA 6.1.2 : les acteurs de pilotage et de coordination de la décentralisation se sont appropriés la stratégie.

#### **Effet attendu 6.1.1 : Les réformes en matière de décentralisation sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente**

L'indicateur retenu pour la mesure de cet effet est : (i) la proportion des réformes de la décentralisation mises en œuvre.

Les actions nécessaires pour l'atteinte de cet effet sont :

- la mise en œuvre des réformes et des mesures pour impulser le processus de décentralisation ;
- la définition de dispositifs de gestion de la décentralisation ;
- la prise en compte de la décentralisation dans les politiques sectorielles et les stratégies ;
- la mise en œuvre de l'initiative commune modèle (ICM).

#### **Effet attendu 6.1.2 : Les instances de pilotage et de coordination sont fonctionnelles**

Cet effet est mesuré à travers les indicateurs suivants : (i) le nombre de sessions de la CONAD tenues et (ii) le nombre de sessions de la CORED tenues.

L'atteinte de cet effet nécessite la mise en œuvre des actions suivantes :

- la tenue des instances de la décentralisation ;
- l'élaboration des documents de planification ;

- le suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie ;
- la gestion des risques.

*Effet attendu 6.1.3 : Les acteurs de pilotage et de coordination se sont appropriés la stratégie*

Le changement à moyen terme est mesuré à travers : (i) la proportion des CT qui mènent des activités de communication sur la décentralisation et (ii) le taux d'exécution du plan de communication.

Au titre de cet effet, deux actions sont définies :

- l'actualisation et la mise en œuvre du plan de communication de soutien à la décentralisation ;
- la prise en compte des actions du plan de communication de soutien à la décentralisation dans les documents de planification au niveau local.

***Objectif Stratégique 6.2 : Renforcer les capacités des acteurs et des structures du pilotage***

Il vise à doter les collectivités territoriales de compétences, de ressources matérielles et financières nécessaires à leur développement. Deux effets sont retenus pour capter le changement. Il s'agit : (i) EA 6.2.1 : les acteurs de la décentralisation disposent de compétences pour conduire efficacement le processus et (ii) EA 6.2.2 : les structures de pilotage disposent de ressources matérielles et financières suffisantes pour coordonner efficacement le processus de décentralisation.

*Effet attendu 6.2.1 : Les acteurs de la décentralisation disposent de compétences pour conduire efficacement le processus.*

Les indicateurs de mesure de cet effet sont : (i) la proportion des acteurs du dispositif de pilotage ayant bénéficié de formation et (ii) le taux de couverture des besoins de renforcement des capacités exprimé dans la stratégie.

Les actions à mettre en œuvre sont :

- le renforcement des capacités des acteurs de coordination et de mise en œuvre de la stratégie ;
- le renforcement des capacités des acteurs du pilotage et de suivi-évaluation de la stratégie.

*Effet attendu 6.2.2 : Les structures de pilotage disposent de ressources matérielles et financières suffisantes pour conduire efficacement le processus de décentralisation*

Cet effet est mesuré par les indicateurs suivants, (i) le taux de couverture des besoins en ressources financières des structures de pilotage, (ii) le taux de couverture des besoins en ressources matérielles des structures de pilotage, (iii) le taux d'exécution physique de la tranche annuelle du PAT de la SND, (iv) le taux d'exécution financière de la tranche annuelle du PAT de la SND, (v) le taux d'exécution des recommandations issues de la CONAD et (vi) le taux de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la SND.

Deux actions sont prévues pour l'atteinte de cet effet. Il s'agit de :

- la mobilisation de ressources financières conséquentes au profit des structures de pilotage ;
- l'acquisition de matériels au profit des structures de pilotage.

## **IV. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION**

### **IV.1. Dispositions de mise en œuvre**

Les instruments et les acteurs de mise en œuvre de la SND constituent les dispositions de mise en œuvre de la SND.

#### ***IV.1.1. Les instruments de mise en œuvre de la stratégie***

La stratégie est mise en œuvre à travers le plan d'actions triennal glissant et le plan de communication.

##### *IV.1.1.1. Le plan d'actions triennal glissant*

Pour la mise en œuvre de la stratégie, il est élaboré un Plan d'actions triennal (PAT) glissant qui se décline en axes, en actions et en activités. Ces dernières sont assorties de coûts estimatifs, de responsables de mise en œuvre ainsi que de planning de mise en œuvre.

Les interventions annuelles dans le cadre de la mise en œuvre du PAT se font à travers des plans de travail annuels (PTA).

##### *IV.1.1.2 Le plan de communication*

La mise en œuvre efficace et efficiente de la stratégie de la décentralisation nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication. La communication renforce la visibilité et l'appropriation de la stratégie et des actions en matière de décentralisation par tous les acteurs.

Les éléments de communication de cette stratégie sont issus du plan de communication de soutien à la décentralisation.

### ***IV.1.2 Les acteurs de mise en œuvre***

La mise en œuvre de la stratégie requiert la participation des acteurs étatiques et non étatiques.

#### *IV.1.2.1. Les acteurs étatiques*

Les départements ministériels, les institutions et les collectivités territoriales sont au premier plan dans la mise en œuvre des actions de la stratégie.

#### **❖ Le Ministère en charge de la décentralisation**

Le ministère en charge de la décentralisation assure le pilotage et la coordination de la stratégie.

### ❖ **Le Ministère en charge des finances**

Le ministère en charge des finances assure la tutelle financière des CT.

### ❖ **Les départements ministériels et les institutions**

Les départements ministériels intervenant dans le domaine de la décentralisation à travers leurs structures centrales et déconcentrées jouent un rôle dans la mobilisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Quant aux institutions, elles interviennent dans la mise en œuvre de la stratégie conformément à leurs attributions et contribuent à la mobilisation des ressources pour le financement des actions.

### ❖ **Les collectivités territoriales**

Les CT jouent un rôle important dans la mise œuvre de la stratégie. En effet, les CT élaborent et mettent en œuvre leurs plans de développement.

Pour la mise en œuvre de ces plans de développement, il est nécessaire pour ces acteurs locaux de mobiliser davantage des ressources financières provenant des partenaires étrangers, de la coopération décentralisée, du secteur privé, des marchés financiers et bancaires, des burkinabè de l'extérieur et de toutes les autres formes de financements innovants.

#### *IV.1.2.2. Les acteurs non étatiques*

Les Organisations non gouvernementales et Associations de développement (ONG/AD), les Partenaires techniques et financiers, le secteur privé et les burkinabè de l'extérieur jouent également un rôle important dans la mise en œuvre de la décentralisation à travers les appuis techniques ou financiers et la sensibilisation.

### ❖ **Les Organisations non gouvernementales et Associations de Développement**

Les ONG/AD interviennent dans la mise en œuvre des actions de la stratégie à travers la mobilisation sociale et financière.

### ❖ **Les faïtières des collectivités territoriales**

Elles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie en apportant un appui-conseil, d'information et de communication à leurs membres.

### ❖ **Les partenaires techniques et financiers**

Les PTF contribuent techniquement et financièrement à la mise en œuvre des actions de la stratégie. A ce titre, ils accompagnent la mise en œuvre des stratégies, participent aux cadres de concertation, ainsi que le renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.

### ❖ **Le secteur privé**

Le secteur privé en tant qu'acteur majeur du financement du développement local contribue au financement des activités d'investissement à travers les contrats partenariat public privé (PPP)

et les dons. Il participe aux cadres de concertation et à la mise en œuvre des plans d'actions de la stratégie.

### ***IV.1.3. Le cadre organisationnel***

La mise en œuvre de la stratégie est assurée par un organe d'orientation et de pilotage qui est la Conférence nationale de la décentralisation (CONAD). Placée sous la présidence du Chef de l'Etat, elle est l'instance suprême d'orientation et de pilotage de la décentralisation. Aux termes du décret n°2019-558/PRES/PM/MATDC du 05 juin 2019 portant création, composition, attributions, organisation et fonctionnement de la CONAD, cette instance a pour attributions : (i) de donner l'orientation et d'assurer le pilotage de la décentralisation, (ii) d'assurer la participation des acteurs et l'animation de la concertation nationale sur la décentralisation, (iii) d'assurer le suivi-évaluation du processus de la décentralisation.

Les conférences régionales de la décentralisation (CORED), démembrements de la CONAD au niveau régional constituent des cadres d'échanges entre acteurs de la décentralisation au niveau local dont les produits et les propositions alimentent les assises de la CONAD.

## **IV.2. Le suivi et l'évaluation**

Le suivi et l'évaluation de la stratégie comprend le mécanisme et les outils de suivi et d'évaluation.

### ***IV.2.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation de la stratégie***

Le mécanisme de suivi et d'évaluation repose sur un dispositif appelé système national de suivi-évaluation de la décentralisation.

Le suivi et l'évaluation consistent à une collecte des données afin de faire une analyse de l'état de la mise en œuvre de la décentralisation. Ils permettent de mesurer les niveaux d'atteinte des résultats de la stratégie nationale.

Le mécanisme de suivi et d'évaluation est organisé à trois niveaux à savoir le niveau national, régional et communal.

Au niveau national, le suivi de la SND est assuré par le SP-CONAD à travers le Centre national de suivi-évaluation de la décentralisation (CNSE). A cet effet, un rapport national annuel de suivi des indicateurs de la décentralisation est produit.

Au niveau régional et communal, le suivi est assuré par le Gouverneur à travers la Cellule régionale de suivi-évaluation (CRSE) qui est chargée de la collecte des données auprès des CT, des structures déconcentrées, des projets et programmes, des faitières des CT, des OSC, etc. Elle produit annuellement un rapport régional de suivi des indicateurs de la décentralisation.

En ce qui concerne l'évaluation, elle consiste à faire une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale pour mesurer et apprécier le niveau de réalisation au regard des objectifs poursuivis. L'évaluation finale est réalisée au dernier semestre de l'année 2027 de même que l'élaboration d'une nouvelle SND.

## **IV.2.2. Les outils de suivi et d'évaluation**

Les outils de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie sont constitués d'un cadre de mesure de performance (CMP), d'un cadre logique et des fiches de collecte de données.

## **IV.3. Le mécanisme de financement**

La stratégie est financée principalement par le budget de l'État, les collectivités territoriales et les contributions des PTF. En plus de ces acteurs, le secteur privé, les burkinabè de l'extérieur, les organisations de développement contribuent également au financement de la stratégie.

Pour la réussite de ce mécanisme, des rencontres de plaidoyers sont organisées avec l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre efficace et efficiente des actions.

De manière générale, un dispositif de gestion de la décentralisation détermine les missions des acteurs. Ce dispositif fera l'objet d'un manuel qui sera élaboré et validé par les parties prenantes.

## **V. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES**

L'analyse et la gestion des risques sont des éléments essentiels à prendre en compte dans tout processus de planification. En effet, elles permettent d'identifier et d'évaluer les risques en vue d'adopter des mesures visant à minimiser et à maîtriser ces risques ainsi que leurs conséquences potentielles dans la mise en œuvre de la stratégie.

### **V.1. Analyse des risques**

La mise en œuvre de la stratégie est exposée à des risques susceptibles de porter préjudice au bon déroulement des interventions et à l'atteinte des résultats escomptés. Ainsi, les éventuels risques sont entre autres :

- **l'instabilité sociopolitique** : le Burkina Faso a connu ces dernières années de nombreuses crises socio-politiques. Elles ont fragilisé certaines institutions étatiques et mis en mal la cohésion sociale. L'effritement de l'autorité de l'Etat, de la cohésion sociale, de la solidarité et du vivre ensemble sont bien réels et constituent une menace pour la stabilité politique et la bonne marche des institutions républicaines ;
- **l'instabilité institutionnelle** : les mutations institutionnelles, caractérisées par les fusions et les scissions des départements ministériels, pourraient perturber la mise en œuvre de la stratégie. Cette situation qui engendre fréquemment des réformes organisationnelles et la mobilité du personnel n'est pas de nature à garantir la stabilité, le suivi normal et la bonne exécution des actions programmées ;
- **la persistance de l'incivisme** : l'incivisme est devenu un phénomène inquiétant au Burkina Faso. En effet, des actes d'incivisme sont légion et cette persistance s'explique entre autres par l'ignorance, la pauvreté, l'impunité et la rupture de confiance entre les institutions de la république et les citoyens ;
- **la faible adhésion des acteurs** : la réussite de la mise en œuvre de la stratégie nécessite l'implication effective et l'engagement soutenu des différents acteurs pour

l'atteinte des objectifs. La faible appropriation et adhésion des acteurs constitue une menace qui pourrait impacter négativement la mise en œuvre de la stratégie ;

- **la survenue et la recrudescence des pandémies** : la survenue de nouvelles pandémies pourraient limiter les possibilités de financement de la stratégie avec pour conséquences la perturbation de la mise en œuvre des actions ;
- **la persistance des attaques terroristes** : la stabilité politique, la paix sociale et l'accessibilité à toutes les zones du pays demeurent une condition majeure pour le succès de la stratégie. A l'instar des autres pays du Sahel, le Burkina Faso est actuellement placé sous la menace permanente des mouvements terroristes dont les activités criminelles peuvent saper la mise en œuvre de la stratégie ;
- **la faible mobilisation des ressources financières** : la disponibilité des ressources financières est une des conditions majeures à la réussite de toute stratégie. En effet, la faible mobilisation des ressources financières entacherait la mise en œuvre efficace et efficiente de la stratégie ;
- **les catastrophes naturelles** : la mise en œuvre de la stratégie n'est pas exempt des effets des changements climatiques notamment les inondations, la dégradation des voies de communication etc.

**Tableau 10 : Analyse des risques**

N°	Enoncé du risque	*Occurrence (O) 1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	*Incidence (I) 1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	Criticité = (O) X (I) 1-2 : faible 3-4 : moyenne 6-9 : élevée
1	Instabilité sociopolitique	2	3	6
2	Instabilité institutionnelle	1	1	1
3	Persistance de l'incivisme	3	3	9
4	Faible adhésion des acteurs	2	2	4
5	Survenue des pandémies	1	2	2
6	Persistance des attaques terroristes	3	3	9
7	Faible mobilisation des ressources financières	2	3	6
8	Catastrophes naturelles	1	2	2

Source : SP-CONAD, 2023

**NB** : \*Occurrence : probabilité de la survenance du risque : existence d'événements potentiels susceptibles de se réaliser.

\*Incidence : conséquence du risque : suite logique négative = gravité ou impact

On a donc la formule : Criticité du risque = *probabilité d'occurrence* × *gravité*

## **V.2. Mesures d'atténuation**

L'analyse du niveau de criticité des risques et des mesures d'atténuations est présentée dans les tableaux ci-dessous.

**Tableau 11 : Mesures d'atténuations des risques**

N°	Enoncé du risque	Atténuation	
		Stratégie	Actions
1	Instabilité sociopolitique	Promouvoir la bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer des cadres de redevabilité à tous les niveaux</li> <li>- Instaurer des cadres de dialogue permanent</li> </ul>
2	Instabilité institutionnelle	Promouvoir la bonne gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les principes suivants : responsabilité, transparente, redevabilité, équité, inclusion, participation, intégrité efficacité et efficience</li> </ul>
3	Persistance de l'incivisme	<p>Promouvoir une éducation citoyenne et civique</p> <p>Renforcer la confiance entre les citoyens et les gouvernants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réinstaurer l'éducation civique à l'école primaire, au post-primaire et au secondaire en mettant l'accent sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le respect des symboles de l'Etat ;</li> <li>- la crédibilité et l'accessibilité à la justice</li> <li>- l'égal accès aux emplois et la promotion de la méritocratie</li> </ul> </li> </ul>
4	Faible adhésion des acteurs	Elaboration d'un plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre le plan de communication</li> </ul>
5	Survenue des pandémies	Respect des mesures sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre des projets et programmes information-éducation-communication (IEC) à l'attention des populations</li> </ul>
6	Persistance des attaques terroristes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dissimulation et sécurisation des cibles</li> <li>- Sécurisation des populations et restauration de l'intégrité territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le maillage sécuritaire ;</li> <li>- Renforcer la collaboration entre les FDS et les populations ;</li> <li>- Mettre en place des comités locaux de sécurité</li> <li>- Renforcer le dispositif de renseignement</li> </ul>
7	La faible mobilisation des ressources financières	Développement d'une stratégie de mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan de mobilisation des ressources</li> <li>- Faire le plaidoyer et le lobbying auprès des partenaires ;</li> <li>- Développer des initiatives de mobilisation des ressources des CT</li> </ul>
8	Catastrophes naturelles	Développement d'un mécanisme de gestion des catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre du plan national multirisque et de réponse aux catastrophes ;</li> <li>- Renforcer les moyens opérationnels des sectoriels intervenant dans la gestion des catastrophes.</li> </ul>

**Source** : SP-CONAD, 2023

## **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : EFFECTIF DU PERSONNEL PAR CATEGORIE DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER

**Tableau 1 : Effectifs du personnel de la commune de Ouagadougou par catégorie**

Désignation	Catégorie P		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie D		Catégorie E		Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
<b>Recrutés</b>	0	1	25	78	148	188	126	289	140	697	1	144	<b>1837</b>
<b>Mise à disposition</b>	2	2	15	21	38	48	34	25	11	4	0	0	<b>200</b>
<b>Autres mises à disposition</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>40</b>	<b>99</b>	<b>186</b>	<b>236</b>	<b>160</b>	<b>314</b>	<b>151</b>	<b>701</b>	<b>1</b>	<b>144</b>	<b>2037</b>

**Source** : SP-CONAD, 2023

**Tableau 2 : Effectifs du personnel de la commune de Bobo-Dioulasso par catégorie**

Désignation	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie D		Catégorie E		Effectif total agent recruté en 2021
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
<b>Recrutés</b>	3	17	18	52	28	87	28	190	0	99	<b>522</b>
<b>Mise à disposition</b>	10	24	14	37	12	33	2	3	0	0	<b>135</b>
<b>Autres mises à disposition</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>41</b>	<b>32</b>	<b>89</b>	<b>40</b>	<b>120</b>	<b>30</b>	<b>193</b>	<b>0</b>	<b>99</b>	<b>657</b>

**Source** : SP-CONAD, 2023

## ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA DECENTRALISATION

### Objectif global :

Promouvoir le développement local dans le respect des principes de bonne gouvernance

### Impacts attendus :

La gouvernance locale est améliorée

Les services publics de qualité et accessibles sont offerts aux populations

Le développement économique local (DEL) est promu

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
	Indice de gouvernance local (IGL)	ND			Rapport d'enquête	SP-CONAD/MATDS	Dysfonctionnement des CT
	Proportion des citoyens satisfaits de la gestion des collectivités territoriales	35,90%	2021	60%	Rapport d'enquête	SP-CONAD/MATDS	Aggravation de l'insécurité
	Incidence de la pauvreté	41,40%	2018	35%	Rapport statistique	INSD/MEFP	Manque de ressources financières
	Indice de développement économique local (IDEL)	ND			Rapport d'enquête	SP-CONAD/MATDS	
<b>Axe stratégique 1 : Délivrance des services publics locaux</b>							
<b>Objectif stratégique 1.1 : Améliorer l'offre de services publics locaux</b>							
<b>Effet attendu 1.1.1. Les capacités d'offre des services publics locaux des Collectivités Territoriales sont renforcées</b>							
I.1.1.1.1	Proportion des communes dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels	33,05%	2022	60%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes
I.1.1.1.2	Pourcentage des communes dotées d'un service de pompes funèbres fonctionnel	4,27%	2022	10%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion des acteurs

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
<b>Effet attendu 1.1.2 : Des services publics locaux sont de qualité et accessibles</b>							
I.1.1.2.1	Niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des SPL	ND	2022	80%	Rapport d'enquête	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources
I.1.1.2.2	Taux d'accès national à l'eau potable	76,30%	2022	81,40%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEEA	Persistance des attaques terroristes
I.1.1.2.3	Taux d'accès national à l'assainissement	27,50%	2022	33,30%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEEA	Instabilité socio-politique
I.1.1.2.4	Taux de couverture électrique national	49,99%	2022	60%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEMC	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes
I.1.1.2.5	Taux d'électrification national	25,27%	2022	35%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEMC	
I.1.1.2.6	Taux d'électrification national urbain	86,96%	2022	95%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEMC	Instabilité institutionnelle
I.1.1.2.7	Taux d'électrification national rural	5,49%	2022	10%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEMC	
I.1.1.2.8	Taux d'achèvement au primaire	62,00%	2022	89,60%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MENAPLN	
I.1.1. 2.9	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	222,9	2019	91	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MSHP	

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
I.1.1.2.10	Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	10,54%	2022	35%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Faible adhésion des acteurs
I.1.1.2.11	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	79,1‰	2022	45‰	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MSHP	
I.1.1.2.12	Rayon moyen d'accès en km aux formations sanitaires (y compris les centres privés)	6,1	2022	4,8	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MSHP	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes
I.1.1.2.13	Rayon moyen d'accès en km aux infrastructures d'eaux potable	1	2022	0,9	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEEA	
I.1.1.2.14	Nombre de nouveaux contacts par habitant/an	1,15	2022	3	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MSHP	Faible adhésion des acteurs
I.1.1.2.15	Rayon moyen d'accès en km aux infrastructures d'éducation	3	2022	2	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MENAPLN	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes
I.1.1.2.16	Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels (%)	69,23%	2022	80,00%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MATDS	
I.1.1.2.17	Taux de satisfaction des besoins de base des PDI (%)	ND	2022	75%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MSAHRNGF	

**Objectif stratégique 1.2 : Assurer le contrôle de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux**

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
<b>Effet attendu 1.2.1 : Le contrôle de l'accessibilité des services publics locaux est assuré</b>							
I.1.2.1.1	Proportion des CT respectant les normes d'accessibilité géographique des SPL	ND	2023	50%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Instabilité socio-politique
<b>Effet attendu 1.2.2: Le contrôle de la qualité des services publics locaux est assuré</b>							
I.1.2.2.1	Proportion des communes ayant fait l'objet d'un contrôle exercé par la chaîne de contrôle dans la délivrance des SPL	14,81%	2022	50%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes Faible adhésion des acteurs Instabilité socio-politique
I.1.2.2.2	Proportion des CT respectant les normes de qualité dans la délivrance des SPL	ND	2023	50%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
<b>Axe stratégique 2 : Développement économique local et cohérence territoriale</b>							
<b>Objectif stratégique 2.1 : Promouvoir les potentialités économiques des collectivités territoriales</b>							
<b>Effet attendu 2.1.1. Les potentialités économiques des régions collectivités territoriales sont valorisées</b>							
I.2.1.1.1	Proportion des régions collectivités territoriales qui disposent d'une SDELCoT adoptée	15,38%	2023	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion et engagement des acteurs
I.2.1.1.2	Proportion des régions collectivités territoriales qui disposent une SDELCoT évaluée	0	2023	80%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Manque de politiques convergentes pour l'approche filière
I.2.1.1.3	Taux moyen de mise en œuvre des activités des SDELCoT	0	2023	60%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
<b>Effet attendu 2.1.2 : La création d'emplois décents s'est améliorée</b>							
I.2.1.2.1	Taux de chômage combiné	34,10%	2019	30%	Rapport d'enquête	INSD/MEFP	Absence d'acteurs porteurs de projets économiques Instabilité institutionnelle et socio politique
I.2.1.2.2	Taux de chômage au sens de BIT	7,10%	2019	6%	Rapport d'enquête	INSD/MEFP	
<b>Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance foncière</b>							
<b>Effet attendu 2.2.1 : Les espaces d'habitation, de production et de conservation sont définis</b>							
I.2.2.1.1	Proportion de communes disposant de SDADDC	ND	2022	10%	Rapports d'activités	DGDT/MEFP	Faible mobilisation des ressources financières
I.2.2.1.2	Proportion des infrastructures socio-économique fonctionnels dans les CT	ND	2022	80%	Rapport PADEL/études de références	DGDT/MEFP	Faible adhésion des acteurs
I.2.2.1.3	Proportion de communes disposant d'un POS	3,97%	2022	10%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources financières
I.2.2.1.4	Proportion de communes disposant d'un SDAU	36,73%	2019	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.2.2.1.5	Proportion de région disposant d'un SRADDT	23,07%	2022	100%	Rapport de suivi des indicateurs	DGDT/MEFP	
<b>Effet attendu 2.2.2: La gestion foncière est améliorée</b>							
I.2.2.2.1	Taux de réduction des conflits fonciers	ND	2022	30%	Rapport de suivi des indicateurs	DGAT/MATDS	Persistance de l'incivisme

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
I.2.2.2.2	Proportion de communes disposant des services fonciers fonctionnel	77,21%	2022	100%	Rapport de suivi des indicateurs	DGFOMR/MARAH	Faible adhésion des acteurs
I.2.2.2.3	Proportion de commissions foncières villageoises fonctionnelles	58,71%	2021	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.2.2.2.4	Nombre de commissions de conciliation foncière villageoises fonctionnelles	57,5%	2021	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
<b>Axe stratégique 3 : Maîtrise d'ouvrage publique locale de qualité</b>							
<b>Objectif stratégique 3.1 : Améliorer la maîtrise d'ouvrage publique locale</b>							
<b>Effet attendu 3.1.1. Les capacités des CT à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale sont renforcées</b>							
I.3.1.1.1	Proportion de CT disposant d'un PLD à jour	50,27%	2022	80%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion des acteurs Faible mobilisation des ressources financières Persistance des attaques terroristes
I.3.1.1.2	Taux d'exécution physique des PLD	72,83%	2021	88%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.1.3	Taux d'exécution financière des PLD	51,4%	2021	90%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.1.4	Taux d'accroissement des effectifs des agents de la fonction publique territoriale	1,24%	2022	9%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.1.5	Nombre CT ayant bénéficié d'appui conseils effectué par les CCA	50	2022	364	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.1.6	Proportion de collectivités territoriales ayant bénéficié d'appui technique	ND	2022	100%	Rapports de suivi des indicateurs	ADCT/MATDS	Faible mobilisation des ressources

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
	effectué par l'ADCT						financières
<b>Effet attendu 3.1.2 : Une MOPL de qualité est assurée par les Collectivités Territoriales</b>							
I.3.1.2.1	Part des ressources propres des CT affectées à l'investissement	ND	2023	30%	Rapport de suivi des indicateurs CNSE	SP-CONAD/MATDS	Instabilité socio-politique
I.3.1.2.2	Nombre de projets réalisés sous forme de Partenariat public privé	1	2021	13	Rapport de suivi des indicateurs CNSE	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.2.3	Part des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales	28,67%	2022	40%	Rapport de suivi des indicateurs CNSE	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.2.4	Taux d'absorption des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées	57,98%	2022	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.2.5	Taux d'exécution du budget d'investissement des Collectivités Territoriales	47,90%	2021	75%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.2.6	Proportion des Collectivités Territoriales disposant d'une structure d'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique locale	1,10%	2022	10%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.2.7	Nombre des Collectivités Territoriales disposant d'un comité de suivi des investissements	ND	2022	364	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
<b>Objectif stratégique 3.2 : Promouvoir les relations de coopération décentralisée</b>							
<b>Effet attendu 3.2.1 : Les collectivités territoriales établissent des relations de coopération décentralisée</b>							
I.3.2.1.1	Proportion des Collectivités Territoriales ayant des protocoles ou conventions de collaboration entre elles	23,08%	2022	57%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion des acteurs Instabilité socio-politique Persistence des attaques terroristes

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
I.3.2.1.2	Pourcentage des Collectivités Territoriales ayant des conventions de partenariat avec les Collectivités Territoriales étrangères	18,68%	2022	32%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.2.1.3	Proportion des Collectivités Territoriales frontalières mettant en œuvre au moins un projet d'inter-territorialité transfrontalière	19,32%	2022	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.2.1.4	Nombre de structures inter collectivités créé	5	2020	15	Rapport de suivi des indicateurs	DGCT/MATDS	
<b>Effet attendu 3.2.2: Le dispositif de la coopération décentralisée est renforcé</b>							
I.3.2.2.1	Proportion de comité de jumelage fonctionnel	48,91%	2022	56,71%	Rapport de suivi des indicateurs	DGCT/MATDS	Faible adhésion des acteurs Instabilité socio-politique Persistance des attaques terroristes
I.3.2.2.2	Nombre de Collectivités Territoriales qui ont établi des relations de coopération décentralisée	185	2022	194	Rapport de suivi des indicateurs	DGCT/MATDS	Survenue des pandémies
<b>Axe stratégique 4 : Financement de la décentralisation</b>							
<b>Objectif Stratégique 4.1 : Accroître les capacités de mobilisation des ressources financières</b>							
<b>Effet attendu 4.1.1 : Les ressources propres des Collectivités Territoriales sont accrues</b>							
I.4.1.1.1	Taux d'accroissement annuel des ressources fiscales et non fiscales des Collectivités Territoriales	16,63%	2021	25%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Persistance de l'incivisme fiscal ; Mauvaise gouvernance locale Crise financière internationale

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
I.4.1.1.2	Capacité d'autofinancement des Collectivités Territoriales	44,66%	2022	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Crise sécuritaire
<b>Effet attendu 4.1.2 : Les ressources financières mobilisées par les Collectivités Territoriales sur le marché financier sous forme d'emprunt sont accrues</b>							
I.4.1.2.1	Part des emprunts dans les ressources financières des investissements des Collectivités Territoriales (PAI)	0%	2022	5%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Mauvaise gouvernance locale
I.4.1.2.2	Part des emprunts dans les ressources propres des Collectivités Territoriales	0%	2022	5%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Non maîtrise les effets spéculatifs
<b>Objectif stratégique 4.2 : Améliorer les mécanismes nationaux de financements des CT</b>							
<b>Effet attendu 4.2.1 : Les ressources financières allouées par l'Etat aux CT conformément aux compétences transférées se sont accrues</b>							
I.4.2.1.1	Taux d'accroissement des ressources financières liées aux compétences transférées	-4,23%	2022	15%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Instabilité politique au niveau national et local Mauvaise gouvernance locale
I.4.2.1.2	Part du budget de l'Etat transférée aux Collectivités Territoriales	15,53%	2022	20%	Rapport de suivi de la finance locale	DGB/ MEFP	Résistance aux changements
<b>Effet attendu 4.2.2 : La part du financement destiné à la décentralisation s'est accrue</b>							
I.4.2.2.1	Pourcentage du financement des PTF destinée à la décentralisation utilisant le cadre d'intervention unique	26,61%	2020	80%	Rapport de suivi des indicateurs	ADCT/MATDS	Crise financière internationale Mauvaise gouvernance locale Manque d'organisation de la diaspora
I.4.2.2.2	Volume du montant financier des projets réalisés par les Collectivités Territoriales sous forme de Partenariat	ND	2022	≥ 2 000 000 000	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
	public privé						
I.4.2.2.3	Volume des apports de la diaspora au budget des CT	17 525 000	2020	100 000 000	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
<b>Axe stratégique 5 : Gouvernance locale participative</b>							
<b>Objectif stratégique 5.1 : Promouvoir la démocratie à la base</b>							
<b>Effet attendu 5.1.1. La participation citoyenne au processus démocratique s'est améliorée</b>							
I.5.1.1.1	Taux brut de participation aux élections locales	48,90%	2016	75%	Annuaire statistique	INSD/MEFP	Faible adhésion des citoyens
I.5.1.1.2	Taux de participation aux élections locales	49,20%	2016	80%	Rapport de commission chargée des élections	CENI	
I.5.1.1.3	Proportion des femmes élues au sein des conseils de collectivités	13,21%	2017	30%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.5.1.1.4	Proportion des femmes occupant des postes de responsabilité au sein des conseils de collectivités	8,01%	2021	30%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
<b>Effet attendu 5.1.2 : La gestion des affaires locales est transparente, responsable et participative</b>							
I.5.1.2.1	Proportion des commissions permanentes des conseils de CT fonctionnelles	ND	2022	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Instabilité socio-politique Persistance des attaques terroristes
I.5.1.2.2	Proportion des Conseils de collectivités tenant régulièrement leurs sessions	62,98%	2021	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.5.1.2.3	Pourcentage des CT dont les organes délibérants sont restés non dissouts	95,56%	2017	100%	Rapport de suivi des indicateurs	DGCT/MATDS	

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.1.2.4	Proportion des CT dont les conseils ont connu des crises dans leur fonctionnement	1,30%	2021	0%	Rapport de suivi des indicateurs	DGCT/MATDS	
<b>Objectif stratégique 5.2 : Assurer la sécurité au niveau local</b>							
<b>Effet attendu 5.2.1 : La sécurité des personnes et des biens au niveau local est renforcée</b>							
I.5.2.1.1	Proportion des communes disposant de volontaires pour la défense de la patrie (VDP)	ND	2022	100%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MDAC	L'adhésion insuffisante des acteurs
<b>Effet attendu 5.2.2: La résilience des populations face à la radicalisation et à l'extrémisme violent est renforcée</b>							
I.5.2.2.1	Proportion des Collectivités territoriales ayant organisé des campagnes de sensibilisation sur les actes de radicalisation et d'extrémisme violent	ND	2020	100%	Rapport de suivi des indicateurs	DGARCT/MATDS	Faible mobilisation des ressources financières
I.5.2.2.2	Nombre d'initiatives de dialogues inter et intra religieux menées	3	2022	53	Rapport de suivi des indicateurs	DGARCT/MATDS	
<b>Objectif stratégique 5.3 : Promouvoir la cohésion sociale et la paix</b>							
<b>Effet attendu 5.3.1 : La prévention et la gestion des conflits sont assurées</b>							
I.5.3.1.1	Taux de résolution des conflits locaux par les mécanismes traditionnels et endogènes	9,50%	2020	38%	Rapport de suivi des indicateurs	DGAT/MATDS	Faible adhésion des acteurs
I.5.3.1.2	Nombre de conflits locaux résolus avec l'implication des autorités coutumières, traditionnelles et religieuses	2	2020	75	Rapport d'activités	DGARCT/MATDS	
I.5.3.1.3	Nombre des conflits intra et interreligieux résolus	2	2022	45	Rapport d'activités	DGARCT/MATDS	

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
<b>Effet attendu 5.3.2 : Les inégalités sociales sont réduites</b>							
I.5.3.2.1	Proportion de femme dans les régions à fort défi sécuritaire ayant bénéficié de crédits des institutions financières	75,30%	2020	85%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MSAHRNGF	Instabilité socio-politique Persistance des attaques terroristes
I.5.3.2.2	Proportion des personnes vulnérables dans les régions à fort défi sécuritaire ayant bénéficié de crédits des institutions financières	ND	2022	85%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MSAHRNGF	
I.5.3.2.3	Proportion de femmes vulnérables bénéficiaires de cash transfert	ND	2022	35,00%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MSAHRNGF	
I.5.3.2.4	Proportion des personnes vulnérables bénéficiaires de cash transfert	ND	2022	35,00%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MSAHRNGF	
<b>Effet attendu 5.3.3 : Les liens sociaux et le vivre-ensemble en paix sont renforcés</b>							
I.5.3.3.1	Proportion des CT ayant organisé des journées des communautés	5%	2020	40%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MCCAT	Non adhésion des acteurs Persistance des attaques terroristes Faible mobilisation des ressources
I.5.3.3.2	Proportion de personnes sensibilisées sur les valeurs communes et des facteurs entravant le vivre-ensemble	9,50%	2020	38%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MJDH	
<b>Objectif stratégique 5.4 : Promouvoir les espaces locaux de concertation</b>							
<b>Effet attendu 5.4.1 : Les cadres de concertation sont optimisés</b>							

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.4.1.1	Proportion des CT ayant tenu des sessions des cadres de concertation statutaires (CCCo, CCR)	2,210%	2022	25%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion des acteurs Persistence des attaques terroristes Faible mobilisation des ressources

**Effet attendu 5.4.2 : Les cadres d'expression des acteurs locaux sont dynamisés**

I.5.4.2.1	Proportion de CT ayant tenu au moins une journée de redevabilité (dialogue)	40,33%	2021	75%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion des acteurs
I.5.4.2.2	Proportion des Collectivités territoriales qui mènent des activités d'appropriation sociale (séance de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année	27,07%	2021	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.5.4.2.3	Proportion des CVD/COVED tenant leur réunion de bureau conformément aux textes	ND	2022	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.5.4.2.4	Proportion des communes tenant l'assemblée générale annuelle des CVD/COVED	10,50%	2022	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

**Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination**

**Objectif Stratégique 6.1 : Assurer le pilotage et la coordination**

**Effet Attendu 6.1.1 : Les réformes en matière de décentralisation sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente**

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
I.6.1.1.1	Proportion des réformes de la décentralisation mises en œuvre	30,33%	2022	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes Faible adhésion des acteurs Instabilité socio-politique
I.6.1.1.2	Nombre de sessions de la CONAD tenues	1	2021	5	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes Faible adhésion des acteurs Instabilité socio-politique
I.6.1.1.3	Nombre de sessions de la CORED tenues	12	2019	65	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes Faible adhésion des acteurs Instabilité socio-politique
<b>Effet attendu 6.1.2 : Les acteurs de pilotage et de coordination de la décentralisation se sont appropriés la stratégie</b>							
I.6.1.2.1	Proportion des Collectivités Territoriales qui mènent des activités de communication sur la décentralisation	16,85%	2022	75%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes Instabilité socio-politique
I.6.1.2.2	Le taux d'exécution du plan de communication	0%	2022	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
<b>Objectif stratégique 6.2 : Renforcer les capacités des acteurs et des structures du pilotage</b>							
<b>Effet attendu 6.2.1 : Les acteurs de la décentralisation disposent de compétences pour conduire efficacement le processus</b>							
I.6.2.1.1	Proportion des acteurs du dispositif de pilotage ayant bénéficié de formation	ND	2022	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes

Code	Indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Cible finale	Source de vérification	Responsable	Risques
I.6.2.1.2	Taux de couverture des besoins de formation exprimé par les acteurs du dispositif de pilotage	ND	2022	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
<b>Effet attendu 6.2.2 : Les structures de pilotage disposent de ressources matérielles et financières suffisantes pour conduire efficacement le processus de décentralisation</b>							
I.6.2.2.1	Taux de couverture des besoins en ressources financières des structures de pilotage	ND	2022	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistence des attaques terroristes
I.6.2.2.2	Taux de couverture des besoins en ressources matérielles des structures de pilotage	ND	2022	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.6.2.2.3	Taux d'exécution physique de la tranche annuelle du PAT de la SND	0	2023	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.6.2.2.4	Taux d'exécution financière de la tranche annuelle du PAT de la SND	0	2023	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.6.2.2.5	Taux d'exécution des recommandations issues de la CONAD	5%	2022	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.6.2.2.6	Taux de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la SND	0	2023	100%	Rapport de suivi de la stratégie	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistence des attaques terroristes

## ANNEXE 3 : LISTE DES PROJETS ET PROGRAMMES DU MATDS INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION AVEC LEURS ZONES D'INTERVENTION ET LEUR MONTANT

Projet/programmes	Zone d'intervention et durée du programme	Montant du projet
<b>Programme décentralisation et cohésion sociale (PDCS)</b>	Exécuté par la GIZ pour une durée de trois (03) ans allant du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024, il couvre 30 communes soit 17 communes dans la région du Sud-Ouest et 13 communes dans la région de l'Est	Le PDCS est financé par la BMZ à hauteur de 5 306 606 000 FCFA
<b>Projet Gouvernance Locale et Cohésion Sociale (GoLCoS)</b>	Mis en œuvre par le PNUD et rattaché au programme budgétaire « décentralisation ». Le projet s'exécute sur la période allant du 1 <sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2025 (05 ans). La zone d'intervention couvre 85 communes relevant des régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord, de l'Est, du Sahel et du Nord	Il est cofinancé par le Royaume des Pays Bas, le PNUD, IAMGOLD Essakane et l'Etat du Burkina Faso. Montant : 10 457 519 000 FCFA
<b>Programme d'appui aux déplacés internes et de renforcement de la résilience des communes d'accueil (PDICA)</b>	Prévu exécuté du 1 <sup>er</sup> octobre 2021 au 31 mars 2024, il couvre 09 communes de la région du Centre- Nord	Financé par la BMZ pour un coût total de 2 341 806 490 FCFA
<b>Projet Fonds d'Investissement pour les Collectivités Décentralisées (FICOD), phase VI</b>	Débuté le 01/09/2019, le FICOD couvre les régions du Sud-Ouest, du Centre-Est et de l'Est	Il est financé par la KFW, d'un coût global 7 683 537 948 FCFA
<b>Programme d'appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne DEPAC Phase 3 (DEPAC 3)</b>	Prévu exécuté du 1 <sup>er</sup> mars 2018 au 30 avril 2022, il intervient dans 30 collectivités territoriales des régions de l'Est, du Centre-Ouest, du Sahel et du Nord	Le programme DEPAC 2 est financé par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) Suisse et l'Etat du Burkina Faso Montant : 12 000 000 000 FCFA
<b>Système national d'appui à la décentralisation (SYNAD)</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026, appui institutionnel (MATDS)	Montant : 6,076 milliards FCFA
<b>Projet d'appui à la décentralisation et aux collectivités territoriales (PADCT)</b>	1 <sup>er</sup> octobre 2021 au 31 décembre 2025, il intervient dans 50 communes soit 27 communes dans la région de l'Est et 23 communes dans la région de la Boucle du Mouhoun	D'un coût de 27 milliards de FCFA, il est financé par l'Etat burkinabè et l'AFD
<b>Projet Trois Frontières (3F).</b>	Pour une durée de 50 mois allant du 1 <sup>er</sup> novembre 2019 au 31 décembre 2023, Le projet 3F couvre 25 communes soit 19 communes dans la région du Sahel et 06 communes dans la région du Nord	D'un coût global d'environ 5,46 milliards de FCFA, le projet est financé par l'AFD et l'Etat burkinabè
<b>Programme pour la Résilience, la Gouvernance Locale et les Services de base (PREGOLS)</b>	Niveau national et couvre la période de 2023 à 2032	Financé par la Banque Mondiale Montant : 122,29 milliards

## ANNEXE 4 : CADRE DE MESURE DE PERFORMANCE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DECENTRALISATION

Code	Indicateurs d'impact	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
	Indice de gouvernance local (IGL)	ND							Rapport d'enquête	SP-CONAD/MATDS	Dysfonctionnement des CT
	Proportion des citoyens satisfaits de la gestion des collectivités territoriales	35,90%	2021					60%	Rapport d'enquête	SP-CONAD/MATDS	Aggravation de l'insécurité
	Incidence de la pauvreté	41,40%	2018					35%	Rapport statistique	INSD/MEFP	Manque de ressources financières
	Indice de développement économique local (IDEL)	ND							Rapport d'enquête	SP-CONAD/MATDS	

### Axe Stratégique n°1 : Délivrance des services publics locaux

#### Objectif Stratégique 1.1 : Améliorer l'offre de services publics locaux

#### Effet Attendu 1.1.1. Les capacités d'offre des services publics locaux des Collectivités Territoriales sont renforcées

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.1.1.1.1	Proportion des communes dont l'ensemble des services essentiels sont fonctionnels	33,05%	2022	38,44%	43,83%	49,22%	54,61%	60%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes

I.1.1.1.2	Pourcentage des communes dotées d'un service de pompes funèbres fonctionnel	4,27%	2022	6%	7%	8%	9%	10%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	SP-CONAD/MATDS	
<b>Effet Attendu 1.1.2 : Des services publics locaux sont de qualité et accessibles</b>											
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.1.1.2.1	Niveau de satisfaction des populations sur la délivrance des SPL	ND	2022	16,00%	32,00%	48,00%	64,00%	80%	Rapport d'enquête	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources
I.1.1.2.2	Taux d'accès national à l'eau potable	76,30%	2022	77,40%	78,40%	79,40%	80,40%	81,40%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEEA	Persistance des attaques terroristes
I.1.1.2.3	Taux d'accès national à l'assainissement	27,50%	2022	28,50%	30,10%	31,70%	32,10%	33,30%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEEA	Instabilité socio-politique
I.1.1.2.4	Taux de couverture électrique national	49,99%	2022	51%	53%	55%	57%	60%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEMC	
I.1.1.2.5	Taux d'électrification national	25,27%	2022	28%	30%	32%	34%	35%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEMC	
I.1.1.2.6	Taux d'électrification national urbain	86,96%	2022	88,56	90,16%	91,76%	93,36%	95%	Rapport de suivi des indicateurs de la	DGESS/MEMC	Instabilité institutionnelle

									décentralisation		
I.1.1.2.7	Taux d'électrification national rural	5,49%	2022	6%	7%	8%	9%	10%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEMC	
I.1.1.2.8	Taux d'achèvement au primaire	62,00%	2022	67,84%	73,28%	78,72%	84,16%	89,60%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MENAPLN	
I.1.1. 2.9	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	222,9	2019	196,52	170,14	143,76	117,38	91	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MSHP	
I.1.1.2.10	Pourcentage de communes dotées d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides	10,54%	2022	15%	20%	25%	30%	35%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	SP-CONAD/MATDS	
I.1.1.2.11	Quotient de mortalité infanto-juvénile pour 1000 naissances vivantes	79,1‰	2022	71‰	65‰	59‰	53‰	45‰	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MSHP	
I.1.1.2.12	Rayon moyen d'accès en km aux formations sanitaires (y compris les centres privés)	6,1	2022	5,36	5,22	5,08	4,94	4,8	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MSHP	
I.1.1.2.13	Rayon moyen d'accès en km aux infrastructures	1	2022	0,98	0,96	0,94	0,92	0,9	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MEEA	

	d'eaux potable										
I.1.1.2.14	Nombre de nouveaux contacts par habitant/an	1,15	2022	1,52	1,89	2,36	2,56	3	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MSHP	
I.1.1.2.15	Rayon moyen d'accès en km aux infrastructures d'éducation	3	2022	2,8	2,6	2,4	2,2	2	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MENAPLN	
I.1.1.2.16	Taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels (%)	69,23%	2022	71,36%	73,52%	75,68%	77,84%	80,00%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MATDS	
I.1.1.2.17	Taux de satisfaction des besoins de base des PDI (%)	ND	2022	15,00%	30,00%	45,00%	60,00%	75%	Rapport de suivi des indicateurs de la décentralisation	DGESS/MSAHRNGF	

**Objectif stratégique 1.2 : Assurer le contrôle de la qualité et de l'accessibilité des services publics locaux**

**Effet attendu 1.2.1 : Le contrôle de l'accessibilité des services publics locaux est assuré**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.1.2.1.1	Proportion des CT respectant les normes d'accessibilité géographique des SPL	ND	2022	10%	20%	30%	40%	50%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Instabilité socio-politique

<b>Effet attendu 1.2.2: Le contrôle de la qualité des services publics locaux est assuré</b>											
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.1.2.2.1	Proportion des communes ayant fait l'objet d'un contrôle exercé par la chaîne de contrôle dans la délivrance des SPL	14,81%	2022	21%	28%	35%	42%	50%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistence des attaques terroristes faible adhésion des acteurs Instabilité socio-politique
I.1.2.2.2	Proportion des CT respectant les normes de qualité dans la délivrance des SPL	ND	2022	10%	20%	30%	40%	50%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
<b>Axe stratégique n°2 : Développement économique local et cohérence territoriale</b>											
<b>Objectif Stratégique 2.1 : Promouvoir les potentialités économiques des collectivités territoriales</b>											
<b>Effet attendu 2.1.1. Les potentialités économiques des régions collectivités territoriales sont valorisées</b>											
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.2.1.1.1	Proportion des régions collectivités territoriales qui disposent d'une SDELCoT adoptée	15,38%	2023	20,00%	40,00%	60,00%	80,00%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion et engagement des acteurs
I.2.1.1.2	Proportion des régions collectivités	0	2023		32,00%	48,00%	64,00%	80%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Manque de politiques convergentes pour

	territoriales qui disposent une SDELCoT évaluée											l'approche filière
I.2.1.1.3	Taux moyen de mise en œuvre des activités des SDELCoT	0	2023					60%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS		

**Effet attendu 2.1.2 : La création d'emplois décents s'est améliorée**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.2.1.2.1	Taux de chômage combiné	34,10%	2019	33,28%	32,46%	31,64%	30,82%	30%	Rapport d'enquête	INSD/MEFP	Absence d'acteurs porteurs de projets économiques Instabilité institutionnelle et socio politique
I.2.1.2.2	Taux de chômage au sens de BIT	7,10%	2019	6,82%	6,64%	6,46%	6,28%	6%	Rapport d'enquête		

**Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir la bonne gouvernance foncière**

**Effet attendu 2.2.1 : Les espaces d'habitation, de production et de conservation sont définis**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.2.2.1.1	Proportion de communes disposant de SDADD	ND	2022	2,00%	4,00%	6,00%	8,00%	10%	Rapports d'activités	DGDT/MEFP	Faible mobilisation des ressources financières ;

I.2.2.1.2	Proportion des infrastructures socio-économique fonctionnels dans les CT	ND	2022	16,00%	32,00%	48,00%	64,00%	80%	Rapport PADEL/études de références	DGDT/MEFP	Faible adhésion des acteurs
I.2.2.1.3	Proportion de communes disposant d'un POS	3,97%	2022	5,18%	6,38%	7,59%	8,79%	10%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.2.2.1.4	Proportion de communes disposant d'un SDAU	36,73%	2019	39,38%	42,04%	44,69%	47,35%	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.2.2.1.5	Proportion de région disposant d'un SRADDT	23,07%	2022	38,46%	53,84%	69,23%	84,61%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	DGDT/MEFP	

#### Effet attendu 2.2.2: La gestion foncière est améliorée

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.2.2.2.1	Taux de réduction des conflits fonciers	ND	2022	6,00%	12,00%	18,00%	24,00%	30%	Rapport de suivi des indicateurs	DGAT/MATDS	Persistance de l'incivisme
I.2.2.2.2	Proportion de communes disposant des services fonciers fonctionnel	77,21%	2022	78,12%	83,59%	89,06%	94,53%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	DGFOMR/MARAH	Faible adhésion des acteurs
I.2.2.2.3	Proportion de commissions foncières villageoises fonctionnelles	58,71%	2021	64,97%	71,23%	77,49%	83,75%	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

I.2.2.2.4	Nombre de commissions de conciliation foncière villageoises fonctionnelles	57,5%	2021	64%	70,5%	77%	83,5%	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
-----------	--	-------	------	-----	-------	-----	-------	-----	----------------------------------	----------------	--

**Axe stratégique n°3 : Maîtrise d'ouvrage publique locale de qualité**

**Objectif Stratégique 3.1 : Améliorer la maîtrise d'ouvrage publique locale**

**Effet attendu 3.1.1. Les capacités des CT à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage publique locale sont renforcées**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.3.1.1.1	Proportion de CT disposant d'un PLD à jour	50,27%	2022	56,22%	62,16%	68,11%	74,05%	80%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion des acteurs Faible mobilisation des ressources financières Persistance des attaques terroristes
I.3.1.1.2	Taux d'exécution physique des PLD	72,83%	2021	75%	78%	81%	85%	88%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.1.3	Taux d'exécution financière des PLD	51,4%	2021	59,12%	66,84%	74,56%	82,28%	90%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.1.4	Taux d'accroissement des effectifs des agents de la fonction publique territoriale	1,24%	2022	2,79%	4,34%	5,89%	7,44%	9%	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.1.5	Nombre CT ayant bénéficié d'appui conseils effectué par les CCA	50	2022	146	201	255	310	364	Rapports de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

I.3.1.1.6	Proportion de collectivités territoriales ayant bénéficié d'appui technique effectué par l'ADCT	ND	2022	25%	50%	75%	85%	100%	Rapports de suivi des indicateurs	ADCT/MATDS	
-----------	---	----	------	-----	-----	-----	-----	------	-----------------------------------	------------	--

**Effet attendu 3.1.2 : Une MOPL de qualité est assurée par les Collectivités Territoriales**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.3.1.2.1	Part des ressources propres des CT affectées à l'investissement	ND	2023	22%	24%	26%	28%	30%	Rapport de suivi des indicateurs CNSE	SP-CONAD/MATDS	Instabilité socio-politique
I.3.1.2.2	Nombre de projets réalisés sous forme de Partenariat public privé	1	2021	5	7	9	11	13	Rapport de suivi des indicateurs CNSE	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.2.3	Part des marchés publics locaux exécutés par les entreprises locales	28,67%	2022	28,84%	31,63%	34,42%	37,21%	40%	Rapport de suivi des indicateurs CNSE	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.2.4	Taux d'absorption des ressources financières liées à l'exercice des compétences transférées	57,98%	2022	64,38%	70,78%	77,18%	83,58%	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.2.5	Taux d'exécution du budget d'investissement des Collectivités	47,90%	2021	53,32%	58,74%	64,16%	69,58%	75%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

	Territoriales										
I.3.1.2.6	Proportion des Collectivités Territoriales disposant d'une structure d'assistance à la maîtrise d'ouvrage publique locale	1,10%	2022	2,88%	4,66%	6,44%	8,22%	10%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.1.2.7	Nombre des Collectivités Territoriales disposant d'un comité de suivi des investissements	ND	2022	73	146	218	291	364	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

**Objectif stratégique 3.2 : Promouvoir les relations de coopération décentralisée**

**Effet attendu 3.2.1 : Les collectivités territoriales établissent des relations de coopération décentralisée**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.3.2.1.1	Proportion des Collectivités Territoriales ayant des protocoles ou conventions de collaboration entre elles	23,08%	2022	31,18%	37,64%	44,09%	50,55%	57%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion des acteurs Instabilité socio-politique Persistence des attaques terroristes
I.3.2.1.2	Pourcentage des Collectivités Territoriales ayant des conventions de partenariat avec les Collectivités	18,68%	2022	21,34%	24%	26,66%	29,32%	32%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

	Territoriales étrangères										
I.3.2.1.3	Proportion des Collectivités Territoriales frontalières mettant en œuvre au moins un projet d'inter-territorialité transfrontalière	19,32%	2022	25,46%	31,6%	37,74%	44%	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.3.2.1.4	Nombre de structures inter collectivités créé	5	2020	7	9	11	13	15	Rapport de suivi des indicateurs	DGCT/MATDS	

**Effet attendu 3.2.2: Le dispositif de la coopération décentralisée est renforcé**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.3.2.2.1	Proportion de comité de jumelage fonctionnel	48,91%	2022	50,47%	52,03%	53,59%	55,15%	56,71%	Rapport de suivi des indicateurs	DGCT/MATDS	Faible adhésion des acteurs Instabilité socio-politique Persistance des attaques terroristes
I.3.2.2.2	Nombre de Collectivités Territoriales qui ont établi des relations de coopération décentralisée	185	2022	187	189	191	193	194	Rapport de suivi des indicateurs	DGCT/MATDS	Survenue des pandémies

**Axe stratégique 4 : Financement de la décentralisation**

**Objectif Stratégique 4.1 : Accroître les capacités de mobilisation des ressources financières**

**Effet attendu 4.1.1 : Les ressources propres des Collectivités Territoriales sont accrues**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.4.1.1.1	Taux d'accroissement annuel des ressources fiscales et non fiscales des Collectivités Territoriales	16,63%	2021	18,3%	19,97%	20,97%	22,64%	25%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Persistance de l'incivisme fiscal ; Mauvaise gouvernance locale Crise financière internationale
I.4.1.1.2	Capacité d'autofinancement des Collectivités Territoriales	44,66%	2022	46%	47%	48%	49%	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Crise sécuritaire

**Effet attendu 4.1.2 : Les ressources financières mobilisées par les Collectivités Territoriales sur le marché financier sous forme d'emprunt sont accrues**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.4.1.2.1	Part des emprunts dans les ressources financières des investissements des Collectivités Territoriales (PAI)	0%	2022	1,00%	2,00%	3,00%	4,00%	5%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Mauvaise gouvernance locale
I.4.1.2.2	Part des emprunts dans les ressources propres des Collectivités Territoriales	0%	2022	1,00%	2,00%	3,00%	4,00%	5%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Non maîtrise les effets spéculatifs

Objectif stratégique 4.2 : Améliorer les mécanismes nationaux de financements des collectivités territoriales											
Effet attendu 4.2.1 : Les ressources financières allouées par l'Etat aux CT conformément aux compétences transférées se sont accrues											
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.4.2.1.1	Taux d'accroissement des ressources financières liées aux compétences transférées	-4,23%	2022	-1,71%	2,47%	6,64%	10,82%	15%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Instabilité politique au niveau national et local Mauvaise gouvernance locale
I.4.2.1.2	Part du budget de l'Etat transférée aux Collectivités Territoriales	15,53%	2022	16,42%	17,31%	18,20%	19,09%	20%	Rapport de suivi de la finance locale	DGB/ MEFP	Résistance aux changements
Effet attendu 4.2.2 : La part du financement destiné à la décentralisation s'est accrue											
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.4.2.2.1	Pourcentage du financement des PTF destinée à la décentralisation utilisant le cadre d'intervention unique	26,61%	2020	42,05%	51,54%	61,02%	70,51%	80%	Rapport de suivi des indicateurs	ADCT/MATDS	Crise financière internationale Mauvaise gouvernance locale
I.4.2.2.2	Volume du montant financier des projets réalisés par les Collectivités Territoriales sous forme de Partenariat public	ND	2022					≥ 2 000 000 000	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Manque d'organisation de la diaspora

	privé										
I.4.2.2.3	Volume des apports de la diaspora au budget des CT	17 525 000	2020	34 020 000	50 515 000	67 010 000	83 505 000	100 000 000	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

**Axe stratégique 5 : Gouvernance locale participative**

**Objectif Stratégique 5.1 : Promouvoir la démocratie à la base**

**Effet attendu 5.1.1. La participation citoyenne au processus démocratique s'est améliorée**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.1.1.1	Taux brut de participation aux élections locales	48,90%	2016					75%	Annuaire statistique	INSD/MEFP	Faible adhésion des citoyens
I.5.1.1.2	Taux de participation aux élections locales	49,20%	2016					80%	Rapport de commission chargée des élections	CENI	
I.5.1.1.3	Proportion des femmes élues au sein des conseils de collectivités	13,21%	2017					30%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.5.1.1.4	Proportion des femmes occupant des postes de responsabilité au sein des conseils de collectivités	8,01%	2021					30%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

**Effet attendu 5.1.2 : La gestion des affaires locales est transparente, responsable et participative**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.1.2.1	Proportion des commissions permanentes des conseils de CT fonctionnelles	ND	2022	10%	20%	30%	40%	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion des élus locaux et le manque de volonté politique
I.5.1.2.2	Proportion des Conseils de collectivités tenant régulièrement leurs sessions	62,98%	2021	70,32%	77,72%	85,12%	92,52%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.5.1.2.3	Pourcentage des CT dont les organes délibérants sont restés non dissouts	95,56%	2017	96,45%	97,34%	98,22%	99,11%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	DGCT/MATDS	
I.5.1.2.4	Proportion des CT dont les conseils ont connu des crises dans leur fonctionnement	1,30%	2021	1%	0,95%	0,75%	0,5%	0%	Rapport de suivi des indicateurs	DGCT/MATDS	

**Objectif stratégique 5.2 : Assurer la sécurité au niveau local**

**Effet attendu 5.2.1 : La sécurité des personnes et des biens au niveau local est renforcée**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.2.1.1	Proportion des communes disposant de volontaires pour la défense de la	ND	2022	20,00%	40,00%	60,00%	80,00%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MDAC	L'adhésion insuffisante des acteurs

	patrie (VDP)										
--	--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Effet attendu 5.2.2: La résilience des populations face à la radicalisation et à l'extrémisme violent est renforcée**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.2.2.1	Proportion des Collectivités territoriales ayant organisé des campagnes de sensibilisation sur les actes de radicalisation et d'extrémisme violent	ND	2020	20%	40%	60%	80%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	DGARCT/MATDS	Faible mobilisation des ressources financières L'adhésion insuffisante des acteurs
I.5.2.2.2	Nombre d'initiatives de dialogues inter et intra religieux menées	3	2022	13	23	33	43	53	Rapport de suivi des indicateurs	DGARCT/MATDS	

**Objectif Stratégique 5.3 : Promouvoir la cohésion sociale et la paix**

**Effet Attendu 5.3.1 : La prévention et la gestion des conflits sont assurées**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.3.1.1	Taux de résolution des conflits locaux par les mécanismes traditionnels et endogènes	9,50%	2020	15,20%	20,90%	26,60%	32,30%	38%	Rapport de suivi des indicateurs	DGAT/MATDS	Faible adhésion des acteurs

I.5.3.1.2	Nombre de conflits locaux résolus avec l'implication des autorités coutumières, traditionnelles et religieuses	2	2020	17	31	46	60	75	Rapport d'activités	DGARCT/MATDS	Faible adhésion des acteurs
I.5.3.1.3	Nombre des conflits intra et interreligieux résolus	2	2022	11	19	28	36	45	Rapport d'activités	DGAT/MATDS	

**Effet attendu 5.3.2 : Les inégalités sociales sont réduites**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.3.2.1	Proportion de femme dans les régions à fort défi sécuritaire ayant bénéficié de crédits des institutions financières	75,30%	2020	77,24%	79,18%	81,12%	83,06%	85%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MSAHRNGF	Instabilité socio-politique Persistence des attaques terroristes
I.5.3.2.2	Proportion des personnes vulnérables dans les régions à fort défi sécuritaire ayant bénéficié de crédits des institutions financières	ND	2022	77,24%	79,18%	81,12%	83,06%	85%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MSAHRNGF	
I.5.3.2.3	Proportion de femmes vulnérables	ND	2022	7,00%	14,00%	21,00%	28,00%	35,00%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MSAHRNGF	

	bénéficiaires de cash transfert										
I.5.3.2.4	Proportion des personnes vulnérables bénéficiaires de cash transfert	ND	2022	7,00%	14,00%	21,00%	28,00%	35,00%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MSAHRNGF	

**Effet attendu 5.3.3 : Les liens sociaux et le vivre-ensemble en paix sont renforcés**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.3.3.1	Proportion des CT ayant organisé des journées des communautés	5%	2020	12,00%	19,00%	26,00%	33,00%	40%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MCCAT	Non adhésion des acteurs
I.5.3.3.2	Proportion de personnes sensibilisées sur les valeurs communes et des facteurs entravant le vivre-ensemble	9,50%	2020	15,20%	20,90%	26,60%	32,30%	38%	Rapport de suivi des indicateurs	DGESS/MJDHRI	

**Objectif stratégique 5.4 : Promouvoir les espaces locaux de concertation**

**Effet attendu 5.4.1 : Les cadres de concertation sont optimisés**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.4.1.1	Proportion des CT ayant tenu des sessions des cadres de concertation statutaires	2,210%	2022	5,88%	10,66%	15,44%	20,22%	25%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion des acteurs

	(CCCo, CCR)										
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Effet attendu 5.4.2 : Les cadres d'expression des acteurs locaux sont dynamisés**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.5.4.2.1	Proportion de CT ayant tenu au moins une journée de redevabilité (dialogue)	40,33%	2021	47,74%	54,56%	61,37%	68,19%	75%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible adhésion des acteurs
I.5.4.2.2	Proportion des Collectivités territoriales qui mènent des activités d'appropriation sociale (séance de sensibilisation de masse) au moins deux fois dans l'année	27,07%	2021	32%	37%	42%	47%	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.5.4.2.3	Proportion des CVD/COVED tenant leur réunion de bureau conformément aux textes	ND	2022	10,00%	20,00%	30,00%	40,00%	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.5.4.2.4	Proportion des communes tenant l'assemblée générale annuelle des CVD/COVED	10,50%	2022	15,00%	20,00%	30,00%	40,00%	50%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

**Axe stratégique 6 : Pilotage et coordination**

**Objectif stratégique 6.1 : Assurer le pilotage et la coordination**

**Effet attendu 6.1.1 : Les réformes en matière de décentralisation sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.6.1.1.1	Proportion des réformes de la décentralisation mises en œuvre	30,33%	2022	44%	58%	72%	86%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes Faible adhésion des acteurs Instabilité socio-politique
I.6.1.1.2	Nombre de sessions de la CONAD tenues	1	2021	2	3	3	4	5	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes Faible adhésion des acteurs
I.6.1.1.3	Nombre de sessions de la CORED tenues	12	2019	23	33	44	54	65	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Instabilité socio-politique

**Effet attendu 6.1.2 : Les acteurs de pilotage et de coordination de la décentralisation se sont appropriés la stratégie**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.6.1.2.1	Proportion des Collectivités Territoriales qui mènent des activités de communication	16,85%	2022	28%	40%	52%	64%	75%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistance des attaques terroristes Instabilité socio-

	sur la décentralisation										politique
I.6.1.2.2	Le taux d'exécution du plan de communication	0%	2022	20,00%	40,00%	60,00%	80,00%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

**Objectif stratégique 6.2 : Renforcer les capacités des acteurs et des structures du pilotage**

**Effet attendu 6.2.1 : Les acteurs de la décentralisation disposent de compétences pour conduire efficacement le processus**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
I.6.2.1.1	Proportion des acteurs du dispositif de pilotage ayant bénéficié de formation	ND	2022	18%	36%	54%	72%	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistence des attaques terroristes
I.6.2.1.2	Taux de couverture des besoins de formation exprimé par les acteurs du dispositif de pilotage	ND	2022	18%	36%	54%	72%	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	

**Effet attendu 6.2.2 : Les structures de pilotage disposent de ressources matérielles et financières suffisantes pour conduire efficacement le processus de décentralisation**

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Année de référence	Cibles 2024	Cibles 2025	Cibles 2026	Cibles 2027	Cibles 2028	Source de vérification	Responsable	Risques
------	---------------------	----------------------	--------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	------------------------	-------------	---------

I.6.2.2.1	Taux de couverture des besoins en ressources financières des structures de pilotage	ND	2022	20%	40%	60%	80%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	Faible mobilisation des ressources Persistence des attaques terroristes
I.6.2.2.2	Taux de couverture des besoins en ressources matérielles des structures de pilotage	ND	2022	18%	36%	54%	72%	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.6.2.2.3	Taux d'exécution physique de la tranche annuelle du PAT de la SND	0%	2023	100%	100%	100%	100%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.6.2.2.4	Taux d'exécution financière de la tranche annuelle du PAT de la SND	0%	2023	90%	90%	90%	90%	90%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.6.2.2.5	Taux d'exécution des recommandations issues de la CONAD	5%	2022	100%	100%	100%	100%	100%	Rapport de suivi des indicateurs	SP-CONAD/MATDS	
I.6.2.2.6	Taux de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la SND	0%	2023	20,00%	40,00%	60,00%	80,00%	100%	Rapport de suivi de la stratégie	SP-CONAD/MATDS	